



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

# RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTÉ RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA  
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
25 è 26 di LUGLIU di u 2024**

**3<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
25 et 26 JUILLET 2024  
2<sup>da</sup> GHJURNATA / 2<sup>ème</sup> JOURNÉE**



**3<sup>ZA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024  
25 È 26 DI LUGLIU DI U 2024  
3<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024  
25 ET 26 JUILLET 2024**

**SUNTA di u VENERI u 26 di LUGLIU di u 2024  
SOMMAIRE DU VENDREDI 26 JUILLET 2024**

|   |    |
|---|----|
| <b>Reprise de la séance à 10h07</b>   |    |
| <b>Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI</b>  |    |
| <b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>  |    |
| <b>Raportu n°150 : Raportu nant'à u seguitu di l'atti di l'istanze 2023</b>   |    |
| <b>Rapport n° 150 : Rapport sur le suivi des actes des instances 2023</b><br>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI Président du Conseil exécutif     | 9  |
| <b><i>Prise(s) de parole :</i></b>  |    |
| Mme Marie-Claude BRANCA   | 12 |
| M. Georges MELA   | 13 |
| M. Jean-Felix ACQUAVIVA   | 14 |
| M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions   | 15 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, amendement du Conseil exécutif  | 17 |
| <b>Vote de l'amendement</b>   | 18 |
| <b>PRISE ACTE rapport</b>   | 18 |
| <b>Raportu n° 200 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2023</b>   |    |
| <b>Rapport n° 200 : Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse</b><br>Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif | 19 |

|   |    |
|---|----|
| <b><i>Prise(s) de parole :</i></b>  |    |
| Mme Marie-Anne PIERI  | 22 |
| M. Jean-Michel SAVELLI  | 23 |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA  | 25 |
| M. Jean-Felix ACQUAVIVA   | 27 |
| M. Romain COLONNA   | 28 |
| Mme Anne-Laure SANTUCCI   | 31 |
| M. Gilles GIOVANANGELI en réponse aux interventions   | 31 |
| M. le Président Gilles SIMEONI  | 35 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS   | 37 |
| <b>PRISE ACTE rapport</b>   | 38 |
| <b>Suspension à 11h25 / Reprise à 11h56</b>   |    |
| M. Xavier LACOMBE : point d'ordre   | 38 |
| <b><u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u></b>                                   |    |
| <b>Raportu n° 203 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024</b>  |    |
| <b>Rapport n° 203 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</b> |    |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif                      | 40 |
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, rapporteur                       | 46 |
| M. Alex VINCIGUERRA, avis CESEC   | 46 |
| <b><i>Prise(s) de parole :</i></b>  |    |
| M. Xavier LACOMBE   | 47 |
| M. Jean-Christophe ANGELINI   | 50 |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA  | 55 |
| Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  | 56 |
| M. Louis POZZO DI BORGIO  | 58 |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS   | 61 |
| M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux interventions   | 62 |
| <b>VOTE rapport</b>   | 65 |

|  |    |
|--|----|
| <p><b>Raportu n° 195 : Approvu di u bughjettu supplimentari di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2024</b></p> <p><b>Rapport n° 195 :</b> Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p> | 66 |
| <p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI</p>  | 67 |
| <p><b>VOTE rapport</b></p>   | 67 |
| <p><b>Raportu n° 196 : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024</b></p> <p><b>Rapport n° 196 :</b> Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>   | 68 |
| <p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI</p>  | 68 |
| <p><b>VOTE rapport</b></p>   | 68 |
| <p><b>Raportu n° 155 : Novi prezzi pè i servizii di chimica agrualimentare di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica pè u 2024</b></p> <p><b>Rapport n° 155 :</b> Nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2024</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>                            | 69 |
| <p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, M. Joseph SAVELLI</p>  | 69 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>VOTE rapport</b>  | 69  |
| <b>Suspension à 13h21 / Reprise à 15h15</b>  |     |
| <b><u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u></b>  |     |
| <b>Raportu n° 204 : L'ecunomia mista : un'attrazzu di prima trinca di pettu à e sfide di u 21<sup>esimu</sup> seculu</b>   |     |
| <b>Rapport n° 204 : Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle</b>                    |     |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse                  | 71  |
| Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i> | 80  |
| Mme la Présidente MAUPERTUIS et M. Alex VINCIGUERRA, avis CESEC  | 80  |
| <b><i>Prises de paroles :</i></b>  |     |
| M. Jean-Martin MONDOLONI   | 81  |
| Mme Nadine NIVAGGIONI  | 85  |
| M. Jean-Michel SAVELLI   | 86  |
| M. Jean-Félix ACQUAVIVA  | 88  |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS  | 91  |
| M. Paul-Félix BENEDETTI  | 92  |
| M. Romain COLONNA  | 94  |
| M. Paul-Joseph CAITUCOLI   | 98  |
| Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA   | 99  |
| M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux interventions  | 101 |
| M. le Président Gilles SIMEONI   | 103 |
| <b>VOTE rapport</b>  | 107 |
| <b>M. Hyacinthe VANNI préside la séance</b>  |     |
| <b><u>ENERGIA / ÉNERGIE</u></b>  |     |
| <b>Raportu n° 211 : Raporti d'attività di a SAEMML CORSE BOIS ÉNERGIE pè u 2022 è u 2023</b>   |     |

|   |     |
|---|-----|
| <b>Rapport n° 211 : Rapports d'activité 2022 et 2023 de la SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE</b>   |     |
| <b>Vote de l'urgence</b>  | 109 |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI<br>Conseiller exécutif, Président de l'AUE  | 109 |
| <b>Prises de paroles :</b>  |     |
| M. Paul-Félix BENEDETTI   | 116 |
| M. Pierre GHIONGA   | 118 |
| M. Julien PAOLINI, en réponse   | 119 |
| <b>PRISE ACTE rapport</b>   | 120 |
| <b>Rapport n° 212 : L'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie in a messa in opera di u so pianu di sviluppu : un scopu in cunfurmità cun l'orientazione strategiche di a Cullettività di Corsica</b>  |     |
| <b>Rapport n° 212 : L'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie dans la mise en œuvre de son plan de développement : un objectif conforme aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse</b> |     |
| <b>Vote de l'urgence</b>  | 121 |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse   | 121 |
| Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>                                    | 123 |
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>  | 124 |
| <b>Prises de paroles :</b>  |     |
| M. Paul-Félix BENEDETTI   | 124 |
| M. Pierre POLI  | 125 |
| M. Petru Antone FILIPPI   | 125 |
| En réponse, M. Alex VINCIGUERRA   | 127 |

|  |     |
|--|-----|
| <b>VOTE rapport</b>  | 128 |
| <b>Raportu n° 214 : Pattu transazzionali trà a Cullittività di Corsica è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonti</b>   |     |
| <b>Rapport n° 214 : Protocole d'accord transactionnel entre la Collectivité de Corse et le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud</b>   |     |
| <b>Vote de l'urgence</b>   | 128 |
| Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif   | 128 |
| Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>   | 129 |
| <b>Prises de paroles :</b>   |     |
| Mme Angèle CHIAPPINI   | 130 |
| Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS   | 130 |
| M. Jean-Paul PANZANI   | 131 |
| M. Paul-Félix BENEDETTI  | 132 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions   | 134 |
| <b>VOTE rapport</b>  | 135 |
| <b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>  |     |
| <b>MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION ADOPTANT LA MOTION RELATIVE AU GFCA</b>  | 136 |
| <b>VOTE motion</b>   | 136 |
| N° 2024/O1/001 déposée avec demande d'examen prioritaire par <b>M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation.</b> |     |
| Présentation de la motion substitutive par M. Jean-Michel SAVELLI  | 136 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, Amendement du Conseil exécutif   | 139 |
| <b>VOTE motion</b>   | 140 |
| <b>La séance est levée à 18h30.</b>  |     |

**La séance est reprise à 10 h 05, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ci hè u raportu d'attività è po tutte e finanze, s'è vo site d'accordu.

Vogliu dinò di vi chì eri sera aviamu previstu un picculu pranzu per pudè travaglià di più dopu, ùn l'avemu micca fatta dunque oghje ci ritruvemu incù dece cartulari torna. Avemu una dicina di cartulari, è avemu dinò una muzione chì hà da esse torna travagliata in cummissione à dui ore dopu mizjornu, è ùn aviamu micca previstu oghje di pudè fà pranzu quì, dunque vi precu d'organizà vi di manera utile perchè chì, ind'è i gruppi, forse fate per manghjà cum'è vo vulete ma in tutti i casi à duie ore ci serà una cummissione. Forse chì micca tuttu u mondu anderà in cummissione, basta à avè u corum in cummissione. Ùn partite micca tutti in cummissione perchè chì avemu da pruvà di fà à listessu tempu a sessione quì, s'è n'avemu u corum pè pudè avanzà è micca parte troppu tardi sta sera, s'è vo ne site d'accordu.

Dopu, s'è vo ne site micca d'accordu o s'è vo parlate troppu, s'è vo parlate pè qualcosa ghjè bè, s'è vo parlate per nunda, ùn ghjova à nunda, dunque pruvate, pè piacè, à esse ghjusti.

Eccu. O chì astrimente parterete tardi sta sera.

Dunque mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bonghjornu.

Dunque vulariam u trattà, s'è vo ne site d'accunsentu, u raportu 200 nantu à u seguitu di l'atti di l'istanze di a nostra Cullettività, pè 2023. U raportu d'infurmazione.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 150 : Raportu nant'à u seguitu di l'atti di l'istanze**  
**2023**

**Rapport n° 150 : Rapport sur le suivi des actes des instances 2023**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Andate puru, O Sgiò Presidente.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziu.

Ce rapport, comme celui qui va suivre sur l'activité de notre institution en 2023, est un rapport récurrent, commandé en large partie par la loi qui demande, c'est l'article L.4422-27, d'une part à l'organe exécutif de rendre compte annuellement devant l'organe délibérant de la situation et de l'activité de l'ensemble des services de la Collectivité. Cette obligation s'inscrivant dans le respect du droit plus large à l'information des élus, article L.4422-37.

Au-delà de ce caractère récurrent, le présent rapport innove d'un point de vue formel puisque le Conseil exécutif a choisi de rendre compte, sous la forme d'un rapport d'information unique, de plusieurs types de démarches, à savoir : premièrement, le compte rendu des délégations d'attribution consenties par l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif au cours du second semestre 2023.

Deuxièmement : le suivi des délibérations de l'Assemblée de Corse et de sa commission permanente, mais également d'autres types d'actes ou d'autres types de restitutions, allant d'ailleurs au-delà de ce que commande strictement la loi, à savoir le suivi des engagements pris dans le cadre de réponses aux questions orales et écrites en lien avec les DGA, agences et offices de la Collectivité de Corse. Donc, un recensement à partir des questions orales appelant une concrétisation, un recensement auprès des services de la Collectivité, des agences et offices concernés pour savoir dans quelle mesure et comment les demandes ayant fait l'objet d'un accueil favorable de la part du Conseil exécutif ou d'un engagement du Conseil exécutif, ont pu être transcrites suite à des questions orales.

Nous avons également, dans le cadre de ce rapport, le suivi des motions votées par l'Assemblée de Corse, ainsi que le suivi des avis, motions et résolutions des instances consultatives.

Enfin, le respect des délais de saisine et le suivi des avis de l'Assemblée de Corse sur les projets de loi ou décrets concernant la Corse lorsque nous sommes consultés, comme la loi le demande.

Donc, c'est un travail considérable.

Cette intégration dans un document unique de l'ensemble des actes que je viens d'énumérer, est le fruit d'un travail considérable, mené par le secrétariat général du Conseil exécutif de Corse. Je voudrais bien sûr remercier publiquement et de façon très appuyée le secrétaire général du Conseil exécutif et son équipe. Je pense que nous ne mesurons pas assez combien le volume global d'activité de la Collectivité de Corse de façon générale, mais également du Conseil exécutif de Corse, combien ce volume global a augmenté de façon drastique, notamment depuis la fusion, sans pour autant, par exemple pour le secrétariat général du Conseil exécutif, que la structure de celui-ci n'évolue proportionnellement à la masse de travail supplémentaire.

Donc, le secrétariat général du Conseil exécutif est, comme beaucoup d'autres services stratégiques de la Collectivité de Corse, sous tension permanente et les femmes et les hommes qui le composent et qui interviennent sous l'autorité de Norbert Pancrazi sont sollicités au-delà même quelquefois de ce qui est raisonnable. Je voulais quand même le dire et le rappeler au moment où je présente ce rapport.

Alors au-delà de ce point d'introduction, je ne vais pas bien sûr me livrer à une lecture détaillée de cette somme qui permet à l'Assemblée de Corse, à ses élus mais également à l'ensemble des citoyens, d'avoir accès à la quasi-totalité de l'activité de l'institution, y compris dans ces éléments chiffrés.

Au-delà des élus vers lesquels vont, à titre principal, mes éléments de présentation et d'explication, j'aimerais rappeler ici que dès lors que ce rapport aura été présenté et sera publié sur le site de l'Assemblée de Corse, les informations qu'il contient deviendront totalement publiques, transparentes et accessibles à l'ensemble des Corses et des citoyens, puisque souvent, y compris dans les réseaux sociaux par exemple, on nous demande d'avoir accès à l'ensemble des marchés publics, des bénéficiaires attributaires de marchés publics, bénéficiaires de subventions, etc., etc., tous ces éléments sont en accès libre, avec bien sûr, les limites qu'impose la loi dans le traitement d'un certain nombre de données personnelles.

Au-delà de la présentation formelle, je voudrais vous rappeler que tous ces actes font l'objet de tableaux de bord sur des espaces numériques dédiés, alimentés par le secrétariat général du Conseil exécutif et accessibles aux

élus, aux élus du Conseil exécutif, aux élus de l'Assemblée de Corse et à l'ensemble de leur cabinet et/ou collaborateurs.

Ce sont des outils interactifs, dynamiques et leur utilisation optimisée doit permettre à l'Assemblée de Corse et à ses élus de renforcer sa capacité de contrôle de l'action du Conseil exécutif. N'hésitez pas à vous emparer, plus encore que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui, de ces outils numériques, puisque l'ensemble de ces éléments permet de fait de parvenir à une meilleure lisibilité de l'action publique. Leur présentation synthétique dans le rapport soumis aujourd'hui à l'Assemblée de Corse, est une déclinaison de notre volonté de mieux animer la vie démocratique de notre institution.

Un exemple : le suivi réservé aux motions votées par l'Assemblée de Corse, nous avons un taux de réponses positives qui est de 47 %, principalement des services de l'État. Pour le coup, le pourcentage permet de dire si on considère qu'il faut regarder le verre à moitié plein, on se réjouira que la moitié des motions ait rencontré une suite positive. Si on choisit de regarder le verre à moitié vide, eh bien, on considérera qu'il faut renforcer notre pression politique et démocratique pour que les motions et leur demande soient mieux prises en compte par les services ou institutions auxquels elles sont destinées.

Un dernier mot enfin pour vous dire que ce rapport permet également de confirmer notre volonté d'optimiser le fonctionnement démocratique de notre institution à travers une implication toujours plus large des instances consultatives. Je vous rappelle notamment, mais vous pourrez rentrer dans le détail de l'analyse chiffrée, statistique, qu'au-delà des textes, le CESEC a été saisi à mon initiative 53 fois pour avis avant rapports et notamment rapports importants devant l'Assemblée de Corse. De même, 45 rapports ont été soumis à la Chambre des territoires, ce qui est une montée en puissance de son activité et qui a permis de l'associer directement sur tous les pans d'intervention de la Collectivité de Corse qui intéressent au premier chef les communes, les intercommunalités et les territoires.

Je pense qu'au-delà de la réflexion qui est en cours pour renforcer le périmètre d'intervention de la Chambre des territoires, on voit que, y compris à droit constant, il y a une volonté partagée de mieux impliquer les communes, intercommunalités et territoires dans le processus de décision de l'Assemblée de Corse à travers une saisine systématique de la Chambre des territoires lorsque les dossiers appelés à être délibérés devant l'Assemblée de Corse, concernent des champs d'intervention des communes et intercommunalités.

Enfin, je rappelle notre volonté partagée, sous l'impulsion de la présidente de l'Assemblée de Corse qui est également présidente de l'Assemblea di a Giuventù, indépendamment des espaces et des champs de travail que nous

avons définis de concert avec les élus de l'Assemblea di a Giuventù, il y a eu également la volonté de saisir celles-ci sur des rapports stratégiques. Je pense notamment au rapport d'orientation sur la langue, au rapport sur le développement durable, au rapport sur le soutien au travail et à l'emploi ou enfin au rapport sur la convention tripartite entre l'État, la Collectivité de Corse et l'Université, des rapports qui, en tant que jeunes ou en tant que citoyens d'aujourd'hui et de demain, les concernent bien sûr au premier chef.

Donc, ce rapport est à mon avis un instrument précieux, aussi bien pour analyser notre activité que pour aider à nos décisions à venir, sans doute en termes de renforcement des priorités, renforcement des soutiens à tel ou tel type de secteur, étant précisé, mais nous en parlerons y compris au plan de la discussion budgétaire, on ne peut pas tout faire partout, a fortiori dans un contexte budgétaire qui devient, vous le savez, de plus en plus tendu non seulement pour la Collectivité de Corse, mais pour l'ensemble des collectivités, je ne parle même pas de l'État. Donc, on ne pourra pas continuer à tout faire, qui dit choix dit aussi renoncement. Et puis, il faudra sans doute aussi faire mieux. Mais c'est déjà une autre discussion.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Qui souhaite intervenir sur ce rapport d'activité ? Marie-Claude Branca pour « Core in Fronte ».

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Ghjeiu vurraria intarvena ghjustu in calchì parolla.

Aghju lettu, po essa micca tuttu nantu à u raportu di l'atti.

Pà i muzioni, aveti dittu chì certi volti hè difficiuli, è hè vera. Certi volti si dumandani cosi chì ùn sò micca faciule à metta in azzioni ma ghjeu vurraria ramintà calcosa. D'aprili di u 2023, avemu vutatu à l'unanimità una risuluzioni nantu à a lingua corsa, dumandendu di pudè parlà u corsu in tutti i loca, è avemu fattu vena ancu i traduttori quì è i traduttori mi pari chì monda volta, guasgi sempri, ùn traduciani chì da u francesu à u corsu. Da u corsu à u francesu t'ani pocu uccasioni di traducia, è ghjeu pensu chì pà muscià chì no semu in adeguazioni incù i nosci dumandi, duvariamu fà, micca u sforzu parchì pensu chì ùn hè micca un sforzu, duvariamu parlà più suventi in corsu. L'aghju ghjà ditto. Ùn pudemu micca dumandà certi affari è no ùn fà li micca.

È ghjustu un antra cosa sempri pà a lingua, n'aveti parlatu un pocu, issu raportu d'urientazione nantu à a lingua, vurreriamu sapè quandu hà da vena parchì pinsemu chì nurmalmènti duvaria essa statu studiatu avà di luddu.

Eccu dunqua dumandu à tutti sì no pudemu, pensu chì ci pò essa una dicina di parsoni chì ùn sò micca in capacità di parlà corsu, ma quidd'altri poni dunqua duvaria essa nurmali, naturali, di parlà corsu quì.

Eccu, vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Altre dumande ? Georges Mela per « Un soffiu ».

**M. Georges MELA**

Merci, Madame la Présidente.

Juste un mot sur ce rapport qui, comme il est indiqué, n'appelle pas de vote mais qui nous plonge, entre autres, dans le détail des fonds alloués par cette collectivité et notamment la direction générale adjointe de l'aménagement et développement des territoires.

En parcourant le document, comme j'ai pu le faire, j'ai pu lire par exemple en page 25, le montant qui était affecté sur le semestre aux communes urbaines au titre de la dotation quinquennale. Cela me fait penser, même si je ne siégeais pas dans cette Assemblée, mais je m'y intéressais, qu'avant la Collectivité unique, la commission des finances était associée de façon quasi permanente, pour information, au processus d'individualisation des aides aux communes.

Certes, les arrêtés du Conseil exécutif, et vous le disiez, Monsieur le Président, sont consultables en ligne après attribution et on peut les retrouver au gré d'un travail assez conséquent et qui consiste à éplucher le recueil des actes.

Ma curiosité me conduit à vous demander pourquoi cela ne se fait plus ? Serait-il concevable à l'avenir d'envisager d'instaurer une réunion informative annuelle de la commission des finances pour présenter les individualisations des aides aux communes ?

Je dis cela parce que cela donnerait peut-être plus de relief à notre commission des finances.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour préciser la richesse de nos échanges, même si l'on ne parle, et je le regrette, le plus souvent, que de simples rapports soumis à cette Assemblée. Vous le disiez tout à l'heure, il y a des points où des orientations, des choix stratégiques doivent être faits et je pense que peut être, il appartient à la commission des finances qui maîtrise la totalité de ce sujet, de s'en emparer à un moment donné et de veiller à ce qu'il y ait une dimension différente qui soit trouvée pour cette institution.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres remarques ? Le Président vous répondra bien sûr, mais je vous ferai un élément de réponse aussi, qui d'autres souhaite intervenir ? Oui, Jean-Félix Acquaviva, vous avez la parole.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Je trouve que le questionnement de Georges Mela est intéressant et renvoie aussi juste à un complément d'information de ma part. Mais je ne veux pas répondre à la place du président qui parlera pour la commission des finances. Mais je sais que chaque fois que le Conseil exécutif individualise, et je crois que la dernière individualisation date du 4 juin, c'est-à-dire avant la dissolution de l'Assemblée nationale, dans la foulée, il y a eu transmission à la chambre des territoires dans laquelle les membres de cette Assemblée sont censés siéger quand ils y vont et dans laquelle des maires de toute obédience sont censés siéger.

De même que, lorsque nous instruisons, avant l'individualisation, les aides au titre du schéma d'aménagement et développement de la montagne, cela passe, et ça n'existait pas auparavant, par une commission qui instruit pour opportunité et pour avis, qui associe les membres de cette Assemblée siégeant à cette commission, mais aussi les maires de toute obédience qui sont dans l'instruction des dossiers pour avis, pour opportunité, avant la décision de conseil exécutif.

Ce sont quand même 2 éléments de précision, de transparence qui, du moins sur l'aspect territoire, chambre d'une part, qui sont les institutions de la Corse parce que ce sont des institutions, la chambre des territoires et le comité de massif, qui méritaient d'être à ce stade précisés, avant la réponse du président de l'exécutif.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, pour complément d'information, je précise que tous les membres de la commission des finances sont destinataires des individualisations faites aux communes de la part du Conseil exécutif.

Donc, il n'y a aucun souci là-dessus. Mais je pense que Georges Mela souhaitait surtout une réunion, c'est ce que j'ai compris. L'information arrive, il faut le préciser pour tous les Corses, bien sûr, elle arrive à tous les membres de la commission des finances. Toutes les individualisations relatives aux communes, évidemment sont transmises.

Je donne la parole à qui veut la prendre. Non. On redonne la parole au président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

À ringrazià vi.

Pè l'usu di a lingua corsa, di sicuru chì, ci vole à circà à impiecà la u più spessu pussibile, forse chì ùn a femu micca abbastanza quantu ci vularia à fà la. Dunque l'avete dettu, ùn hè micca un sforzu, ma ghjè un usu. Circà di sparghje u più pussibile, è di modu naturale, l'usu di a nostra lingua.

Pè risponde à u nostru cullegu è amicu Georges Mela, hè vera chì ghjè impurtante di ramintà chì, à tutti i livelli di a decisione, ci hè l'infurmazione di l'istanze concurnate. L'hà ramintata Ghjuvan'Felice Acquaviva, quandu i cartulari dipendenu di u cumitatu di Massicciu, ci hè un'istruzione, nanzu ch'ella venga davanti à u Cunsigliu esecutivu ind'una cummissione, induve sò ripresentati tutti i cumpunenti di u cumitatu di Massicciu pè dà un avisu nantu à l'uppurtunità è nantu à a cunfurmità di a dumanda pè raportu à u regulamentu di u cumitatu di Massicciu. È dopu, à issa fasa di pre-istruzione, i cartulari sò trasmessi à i servizii generali di a Cullettività di Corsica, è ricollanu davanti à u Cunsigliu esecutivu per individualisazione. Què hè quandu l'affari rilevanu di u cumitatu di Massicciu.

À u livellu di l'aiutu à e cumune, à l'intercumunalità è i territorii. Ch'ella sia pè a dutazione cinquanninca, ch'ella sia pè l'alloghju, ch'ella sia pè tutti i dispositivi, à titulu principale o à titulu di finanziamentu complementariu, quand'ellu ci hè una decisione finanziaria, di u Cunsigliu esecutivu, chì vene dopu à l'istruzione da i servizii, simu ind'è u core d'un funziunamentu nurmale, da chè no pigliemu a decisione, hè trasmessa prima à l'Assemblea di Corsica à traversu a cummissione di e finanze, di manera automatica. È secondamente à a Camera di i territorii.

Vale sì à di chì ùn ci hè micca una decisione pigliata d'aiutu à e cumune, à l'intercumunalità à i territorii, qualsiasi sta decisione, senza chì l'Assemblea di Corsica prima, à traversu à a cummissione di e finanze è a Camera di i territorii dopu sianu infurmate. Què ghjè a nostra manera di funziunà è pensu chì ghjè una garanzia di trasparenza.

Secondu livellu, tengu à di la chjaramente, simu andati assai più luntanu chì ciò chì si faccia nanzu in termini d'equità pè tutte e cumune. A sapete chì u regulamentu nantu à e dutazione quinchennale hè stata un avanzata maiò à tempu di Jean Baggioni. È ùn hè mai stata rimessa in causa. È si vede bè chì quandu si face un passu in davanti ind'una stituzione, pè a demucrazia è pè a trasparenza, dopu hè impussibile, ùn pensu micca chì l'altri chì venenu dopu appiani a vulintà di rinculà, ma puru s'elli avianu a vulintà di rinculà, quandu s'hè fattu un passu in davanti, ùn si pò più rivene in daretu. Dunque tengu à ramentà chì avemu rinfurzatu u regulamentu di l'aiutu à e cumune soprattutto chì l'avemu allargatu à d'altri duminii, induve nanzu à noi, a decisione rilevava da sola vulintà di u Presidente di u cunsigliu esecutivu. Quandu avemu messu in piazza u fondu di territorialisazione, o u fondu di sulidarità territoriale, avemu messu in piazza regulamenti chì, quant'è u novu regulamentu di l'aiutu à e cumune, sò stati vutati à l'unanimità. È dunque tutti i merri, è tutti i Presidenti d'intercumunalità, anu oghje a garanzia chì l'aiutu vene pè appiegazione di regule chì forse, forse, ci vularà à mudificà, o à migliurà. N'avemu da parlà, à u livellu di l'efficacità, o puru à u livellu di a nostra capacità bugettaria. Perchè per esempiu avemu messu unepochi di dispusitivi. Quandu l'avemu messi in ballu, i merri, ùn i cunniscianu micca. È avà si sò impatruniti di issi dispusitivi. Pensu per esempiu à u dispusitivu "Una casa pè tutti, una casa per ognunu", simu passati d'8 M€, à 20 M€. È ùn si pò micca cuntinuà cusì perchè dumane saremu à 30 o à 35. Dunque à un mumentu datu ci hà da vulè à limità, ogni annu, per esempiu, a nostra capacità à intervene. Ma quessa n'avemu da discutà.

Sò chè tengu à di dinù, è di modu appaciatu è sulenne, ma u vogliu ramintà. Ghjè chì i servizii di a cullettività di Corsica, tutti i servizii di a Cullettività di Corsica, è particularmente, perchè sò assai spostati à u risicu di e dumande appughjate da l'unu o da l'altri. Tutti i servizii di a Cullettività di Corsica, è particularmente quellu di l'aiutu à e cumune, travaglianu in equità, pè tutti. Quandu un cartulare ghjunghje, hè trattatu listessu, qualsiasi u merre o u Presidente o a Presidente d'intercumunalità chì face a dumanda. Ci vole ch'ella sia detta, a ripetitu una volta di più, di modu appaciatu, ma di modu sulenne.

Terzu è ultimu puntu, per risponde vi, pensu chì ci vole à fà megliu, a sapete, à u livellu di e finanze, è à u livellu bugettariu ind'è a cuncertazione trà u Cunsigliu esecutivu è l'Assemblea, è particularmente a cummissione di e finanze quandu si tratta di quistione bugettarie.

Ùn l'avemu ancu fatta, avemu cuminciatu à fà la, ci vole à fà la di megliu, ognunu rispittendu l'altru ind'è e so prerugative, l'Assemblea ùn pò micca vene à a piazza di l'esecutivu è l'esecutivu ùn pò micca sustituisce si à l'Assemblea di Corsica. È po ind'è u rispettu dinù di e nostre differenze. Ùn hè micca perchè no travaglieremu insemi nantu à a quistione bugettaria chì saremu d'accordu nantu à tuttu. Ma omancu, s'è no rinfurzemu a nostra metudulugia di travagliu, soprattuttu chì avemu da avè da piglià decisione impurtante, pensu chì hè megliu à circà à preparà le nanzu chì di tene si solu à un dibattitu chì vene in fattu pè cunclude una dimarchja è chì deve esse, stu dibattitu, bugetariu, alimentatu innanzu à traversu i nostri travagli dunque nantu à u principiu sò tuttu à fattu favurevule à u rinforzu di a nostra manera di travaglià insemi nantu à e quistione bugettarie.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Presidente.

Prima di vutà, ci hè un amendamentu, que vous avez proposé.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Juste un mot.

Il y a un amendement du Conseil exécutif parce que quand on a joint les différents éléments, on a oublié un élément qui, pour le coup, est obligatoire. C'est la rubrique relative aux actions contentieuses en cours dont les éléments de suivi ont été malencontreusement omis.

Donc, je souhaiterais pouvoir présenter cet amendement au vote de l'Assemblée pour que les documents relatifs aux actions contentieuses en cours puissent être joints au rapport que nous venons d'évoquer.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Monsieur le Président, merci évidemment pour ce rapport très complet.

Puisque vous parlez de cet amendement, je vais vous taquiner un peu, je ne vous ai pas taquiné dans la semaine, donc je vous taquine un peu ! L'organigramme page 9, je ne vous demande pas un amendement, mais je demande quand même une rectification, je sais bien qu'en termes administratifs on dit toujours « le président ». Mais il se trouve qu'il y a une présidente et que je sais que vous êtes attaché à cela ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je n'avais pas vu cette erreur.

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je n'en doute pas. Ce n'est pas pour moi, mais c'est pour la moitié de cet hémicycle qui sont du même genre que moi, et pour la moitié de l'humanité aussi. Il faut que les organigrammes respectent aussi la volonté qui avait été la vôtre, qu'une présidente préside ici et également au CESEC.

Donc, si on peut admettre juste un petit « e », on ne fera pas un amendement, mais si on peut mettre un petit « e », c'est bien. Merci.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vous fais confiance sur parole !

**Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On va voter l'amendement présenté par le président qui est la correction d'une erreur matérielle.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Avanzemu » et Josepha Giacometti-Piredda.

Qui ne participe pas ? Quale hè chî vote à prò ? Qui vote en faveur de ce l'amendement ? Tous les autres. Merci.

**L'amendement est adopté.**

Pour le rapport d'activité, vous prenez acte.

Maintenant, il va y avoir le rapport d'activité.

Présentation du rapport d'activité. Allez-y, je vous en prie.

**Raportu n° 200 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2023**

**Rapport n° 200 : Rapport d'activités 2023 de la Collectivité de Corse**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Allora, u raportu d'attività pè u 2023.

Donc, là aussi, un exercice récurrent qui normalement se tient concomitamment à la présentation du compte financier unique. Mais suite à la dissolution, vous vous rappelez qu'on a fait une session consacrée uniquement au compte financier unique, donc sur le rapport d'activité, je vais aller relativement vite.

D'abord, je voudrais remercier Mathieu Valentini, inspecteur général délégué, qui a un peu tenu la baguette de coordonnateur et aussi le principal rédacteur de ce rapport, donc le remercier. Remercier l'ensemble des services.

Je pense que sur la forme, c'est quand même un document qui est de qualité.

Quelques remarques rapides, je ne rentrerai pas là aussi dans le détail, mais des remarques peut-être pour alimenter, y compris les nouvelles méthodes de travail et les nouveaux choix qui sont sous-jacents, vous l'avez compris, à un certain nombre de rapports que nous présentons aujourd'hui.

Dire très clairement, ces nouveaux choix, c'est quoi ?

Premièrement, sur la forme, nous avons essayé de présenter sous une forme forcément synthétique, l'ensemble des champs de compétences et donc des interventions de la Collectivité de Corse. L'avoir sous une forme synthétique, c'est aussi se rendre compte que de fait, la Collectivité de Corse, soit, à titre principal, soit à titre de cofinanceur, soit parce que nous choisissons d'aller au-delà de nos compétences pour répondre à une demande sociale, la Collectivité de Corse est présente de fait pratiquement dans tous les secteurs de la vie collective de cette île et du peuple qui y vit. Donc, on a bien sûr des compétences qui restent limitées et bornées par le cadre législatif et réglementaire actuel, mais en termes de champ d'intervention, nous sommes pratiquement partout.

Nous sommes pratiquement partout avec des moyens juridiques limités souvent, dans la mesure où nous n'avons qu'un pouvoir normatif très restreint, pouvoir normatif de nature réglementaire et qui ne s'exerce que dans des domaines limités.

Et puis nous sommes partout aussi, avec des moyens budgétaires dont vous savez qu'ils ne sont pas, comment dire, extensibles à l'infini et qu'au contraire, nous sommes plutôt dans une phase aujourd'hui de contraction dans la mesure où les dépenses, y compris les dépenses obligatoires, augmentent et que les recettes, elles, stagnent, voire diminuent. Donc, on est dans un effet ciseaux.

Le rapprochement de ce constat, nous sommes présents partout, ce constat politique et institutionnel, cette réalité budgétaire va nous conduire forcément à réinterroger nos choix. Devons-nous continuer à être partout ? Pouvons-nous continuer à être partout ? Où devons-nous être de façon évidente ? Comment faisons-nous pour être présents chaque fois que possible et souhaitable selon des modalités qui garantissent une efficacité renforcée ?

Alors ça, je crois que c'est le cadre stratégique de la réflexion que nous aurons à mener ensemble. Le Conseil exécutif va assumer sa responsabilité dans ce travail qui intéresse bien sûr l'Assemblée de Corse, le groupe majoritaire, mais également les oppositions.

Donc, vous l'avez compris, ça fait partie de la réflexion que j'ai évoquée hier en suite du discours de la présidente de l'Assemblée de Corse. Il y a une réflexion politique, il y a une réflexion institutionnelle, il y a une réflexion budgétaire.

Je souhaite bien sûr forger ma conviction d'abord, mes convictions, j'en ai un certain nombre, mais je pense aussi que la complexité de la situation actuelle ne laisse pas la place à des décisions solitaires, unilatérales ou même partisans. C'est la raison pour laquelle, avant de faire un certain nombre de propositions, y compris à l'Assemblée de Corse et plus généralement sans doute dans le champ politique corse, je souhaite que nous nous donnions le temps d'une réflexion partagée à travers des espaces de discussions qui existent pour certains et qui sont à créer pour d'autres.

Donc voilà un peu ce qu'est mon état d'esprit en cette dernière session avant l'été. C'est dans ce cadre-là que je vous fais donc la présentation de ce rapport.

Sur la forme, vous dire aussi qu'on a fait le choix, secteur par secteur et chapitre par chapitre, de faire un focus qui est généralement sur des interventions que ne font pas les autres collectivités, y compris lorsqu'elles ont les compétences qui sont les nôtres actuellement, je pense aux régions ou je pense aux départements.

Donc, c'est aussi ce rapport et sa lecture, une façon de se rendre compte que même si nous devons faire mieux dans beaucoup de domaines, nous

faisons déjà beaucoup et nous faisons déjà bien. Sans doute y a-t-il aussi, et c'est d'ailleurs souligné par le CESEC dans son avis, un déficit dans la communication, mais pas la communication comme instrument au service d'une vision partisane, la communication comme la façon de faire savoir aux élus, mais même aux citoyens, ce que fait la Collectivité de Corse.

Il y a beaucoup de domaines dans lesquels nous intervenons et à propos desquels les citoyens ne savent même pas que nous sommes intervenus.

Je pense par exemple : lorsque nous ne sommes pas en maîtrise d'ouvrage, nous sommes en maîtrise d'ouvrage déléguée ou dans un champ de compétences qui relève par exemple d'une autre collectivité, on intervient et y compris on intervient quelquefois selon des modalités en volume ou même sur le principe, qui ne sont pas obligatoires au terme de la loi. Mais les citoyens ne savent pas que la Collectivité intervient.

Je me rappelle notamment une discussion budgétaire où Paul-Félix, au moment du fameux débat sur fallait-il inscrire, comme le demandait le préfet de Corse, la dépense Corsica Ferries et l'inscrire, ça nous aurait conduit, vous le savez, à restreindre notre périmètre, Paul-Félix, mais je ne crois pas que c'était sous forme de boutade, avait dit, « eh bien, si c'est comme ça, on se recentrera sur ce qu'est notre corps de compétences propres et on ne financera plus tout le reste ».

Mais si on devait faire ça, on serait dans une situation qui serait de toute façon chaotique pour la Corse, parce que beaucoup de communes, intercommunalités ou même d'acteurs dans tous les domaines, associatifs, entreprises, etc., ne pourraient plus continuer, en tout cas ne pourraient plus continuer dans les conditions actuelles, y compris s'ils les considèrent insuffisantes ou insatisfaisantes. Donc, on voit bien à mon avis, la complexité de l'exercice qui est devant nous.

Moi, ce que je voudrais vous dire, et je termine par-là, c'est que dans cet effort de synthèse et sans doute de communication, il y a aussi à mieux mettre en valeur, et là je me tourne vers l'opposition dans sa partie nationaliste, vous nous avez souvent dit, y compris au moment des discussions budgétaires, que nos budgets ou nos choix n'étaient pas suffisamment en cohérence avec notre vision globale, historique, en tant que nationalistes.

Moi, je dis et je soutiens que peut-être de façon insuffisante dans la formalisation, mais que l'on voit de façon très claire des choix politiques fondamentaux qu'il convient sans doute de réaffirmer ou d'affiner.

Mais que ça soit dans le domaine du développement durable, que ça soit dans le domaine de la protection de la terre, que ça soit dans le domaine de la lutte contre la spéculation, que ça soit le domaine de la lutte contre les incendies, que ça soit dans le domaine social, que ça soit dans le domaine de la gestion en eau, moi je dis que nous essayons de mettre en œuvre ce qui, à mon sens, constitue véritablement un projet de construction nationale.

Donc, on aura l'occasion d'en débattre, y compris en tant que nationalistes, y compris pour faire évoluer sans doute nos positions aux uns et aux autres. C'est un débat que nous aurons entre nationalistes, mais c'est un débat que nous aurons aussi avec la partie de l'opposition qui n'est pas nationaliste où nous aurons certainement des désaccords. Mais la politique, c'est aussi la gestion apaisée et démocratique des désaccords.

Moi, je crois que, y compris dans les semaines, dans les mois et dans les exercices à venir, il faudra affirmer toujours plus et toujours mieux nos choix fondamentaux et se donner les moyens de les mettre en œuvre de façon opérationnelle.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Merci pour ce rapport d'activité.

Qui souhaite intervenir ? Oui, Annette Pieri.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Monsieur le Président,

Vous m'avez tendu la perche quand vous avez parlé de spéculation. Moi, je vais vous parler de l'office foncier et de la mise en place d'une commission pour établir un livret de cadre anti-spéculatif. A aujourd'hui, nous n'avons eu aucune réunion.

Nous avons travaillé individuellement, nous avons produit notre travail. Je voudrais savoir, aujourd'hui, où nous en sommes de cette future commission qui doit être mise en place depuis 2 ans.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaitait s'exprimer ? Jean Michel Savelli.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, c'est un rapport d'activité très complet et très utile qui appelle bien forcément beaucoup de remarques et de questionnements. Je vais juste évoquer deux sujets, notamment le sujet qui actuellement est prégnant, c'est le problème de l'eau.

Donc tout d'abord, sur le dossier « eau », il y a beaucoup d'avancées. On peut se féliciter d'un plan d'investissement de 160 M€ sur la période 2020-2035 qui va forcément permettre de dégager des capacités de stockage plus importantes, essentiellement dans un premier temps avec des réhausses de seuils, mais c'est déjà bon à prendre.

Mais ce problème de l'eau, malheureusement, ces bonnes intentions sur le moyen et le long termes ne peuvent pas occulter les problématiques que nous avons au quotidien.

Là, je voulais en venir justement aux restrictions d'eau qui sont en cours sur la Haute-Corse et qui touchent différents secteurs d'activité économique, notamment l'agriculture bien sûr, mais aussi un secteur dont on parle très peu, c'est le secteur de la distribution de carburant.

Alors pourquoi je parle de ce secteur ? Parce que c'est un secteur qui est en même temps impacté par la transition écologique avec la montée en puissance du véhicule thermique, et c'est vrai que je dois reconnaître que globalement, la classe politique n'a pas été très présente. On pense toujours que la distribution de carburant c'est une activité très rentable, mais elle est rentable aussi, d'abord c'est une marge très faible, mais elle est rentable aussi parce qu'il y a des activités annexes comme le lavage de véhicules. D'accord ?

Il s'avère qu'en discutant avec des distributeurs de carburant, ils disent que l'été en fait, grâce au lavage, non pas que des Corses et des touristes, mais aussi des locations de véhicules par exemple, c'est une activité qui permet de faire de la marge. Ils nous disent qu'en gros, la marge qu'ils dégagent en fin d'année, c'est une marge qui vient essentiellement du lavage de véhicules.

Or, cette restriction risque de durer jusqu'au mois d'octobre, puisque l'arrêté préfectoral dit en gros que ça risque de durer très longtemps. Donc, la question est de savoir que fait-on vis-à-vis de cette filière économique qui, je rappelle, pèse quand même 500 emplois directs, il y a des sous-traitants, des transporteurs etc. ? Il y a aussi des emplois indirects et ils ne sont pas négligeables.

La seule réponse qu'on leur a donnée à ce jour c'est de dire « vous n'avez qu'à vous équiper de systèmes de recyclage ». Or, il faut savoir que ces systèmes de recyclage, ils ont un coût aujourd'hui de 120 000 €. C'est abordable pour des stations de lavage dont c'est le cœur de métier, mais c'est difficilement abordable pour des stations-service, il faut bien le comprendre.

En plus de ça, on est face à la même configuration que ce qu'on a eu sur les scrubbers, et je tourne vers Flora Mattei parce qu'elle va le comprendre, les scrubbers, on leur avait dit « oui, il faut faire, pas du greenwashing, mais il faut faire en sorte de réduire l'impact carbone et des carburants sur les bateaux », mais le problème, c'est qu'il y a eu des mauvais choix au départ, les choix technologiques. Il y avait 2 systèmes de scrubber, on s'est rendu compte que beaucoup de compagnies ont investi dans des scrubbers qui n'étaient pas les bons et que du coup, ça a fait un effet inverse en termes de protection de l'environnement.

Donc moi, ce que je voulais dire aujourd'hui, c'est qu'on ne peut pas répondre à des acteurs économiques qui sont des acteurs économiques importants simplement en disant, « vous n'avez qu'à vous équiper et investir ». Ce que je pense qu'on pourrait faire, c'est essayer de voir dans quelle mesure on peut les accompagner sur ces systèmes de recyclage à travers l'Agence de l'environnement. Et je pense aussi, je me tourne vers le conseiller Vinciguerra, peut-être essayer de les rencontrer et d'avoir une vraie discussion avec eux qui soit constructive, y compris sur toutes ces notions de stockage, de centres de stockage, etc. Ça, c'était le premier point.

Le deuxième point concerne un sujet qui est aussi prégnant forcément, c'est le dossier transport.

Dans le volet 5A de votre rapport d'activité, vous mentionnez bien sûr l'amélioration des OSP aériennes. Elles sont indéniables, sur Figari et sur Calvi, il y a une nette amélioration. Mais on vous avait interpellé à l'époque, au moment du cahier des charges, en vous disant que c'était très bien d'augmenter et d'élargir les OSP, mais est-ce que ces OSP étaient financées ? Or, il s'avère qu'elles seront financées en 2024 par des reliquats, non pas de DCT, mais des reliquats des deux rallonges qu'il y a eu de 30 et 40 M€ en 2022, 2023. Mais pour 2025, on n'est sûrs de rien.

Alors pourquoi je vous alerte ? Parce qu'entre temps, la stabilité de politique de la France a évolué, la loi de finances qui sera votée, on ne sait pas dans quel cadre elle sera votée et dans quelle ambiance elle sera votée. Aujourd'hui, est-ce qu'on peut se projeter sur 2025 concernant globalement le transport aérien ? Je ne pense pas.

Dernier sujet concernant l'aérien aussi et qui à mon avis est prégnant, c'est qu'on a voté au mois d'avril un dossier concernant les achats de flux de transport aérien et on devait se revoir au mois de juin. Vous avez dit que le planning était un peu serré puisque ça passe par le code des marchés publics, appel d'offres par l'eau, donc a priori, ce sera voté en septembre. Est-ce qu'on sera dans les délais pour que les réservations sur ces flux qu'on aura achetés puissent être ouvertes en décembre ou en janvier ?

Voilà donc ces deux questions auxquelles je voudrais des réponses.  
Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Josepha Giacometti.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Madame la Présidente.

En quelques mots et en 2 minutes 30, je vais résumer le propos.

Vous avez, Monsieur le Président, présenté les choses en disant souvent « on reproche » et plus particulièrement « l'opposition nationaliste nous reproche de ne pas mettre en avant les marqueurs ».

La dernière fois, lorsque j'étais intervenue sur feu le compte administratif qui maintenant s'appelle le compte unique, le CFU, le mois dernier, j'avais rappelé qu'il pouvait y avoir des opérations presque marketing et de communication parfois dans la présentation, et qu'effectivement, il ne fallait pas la confondre avec la communication que l'on doit, et aux élus, et aux Corses sur l'action de la Collectivité.

Mais l'action de communication, justement, elle peut résulter dans le fait d'employer des grands mots, les grandes thématiques et les affirmer, les afficher. Et ensuite, quand on va au fond, puisque vous avez parlé d'une mandature nationaliste, il y a 2 moyens d'action : il y a les actions concrètes, comptables, de gestion, encadrées par les moyens, certes limités et on a déjà eu l'occasion d'en parler et il faudra qu'ils soient accrus et il faudra qu'ils puissent répondre. Mais plus on est contraints, plus il faut dégager des priorités et des lignes fortes. Ça, pour moi, mais je ne vais pas faire le débat budgétaire et refaire les débats budgétaires et d'actions aujourd'hui, ce ne serait pas le propos.

Et puis il y a l'action résolue au-delà de ce que l'état du droit permet, puisque vous avez parlé d'une action volontariste et que si la Collectivité devait arrêter son action volontariste, il y a beaucoup de secteurs qui en pâtiraient et c'est vrai.

Mais par exemple, deux, trois exemples et j'arrête. Par exemple : sur la lutte contre la spéculation que vous avez évoquée, oui, il y a une action plus forte qui peut être menée, une action beaucoup plus résolue. Nous avons fait adopter à l'époque, alors que nous étions dans la majorité avec « Corsica libera », à l'époque, une motion qui demandait que l'agence d'urbanisme et de l'environnement puisse se doter d'un outil, d'une cellule qui vienne examiner l'ensemble des permis et qui attaque systématiquement lorsqu'ils n'étaient pas en compatibilité avec le PADDUC. Ça va au-delà de ce qu'il est possible de faire, mais c'est ce qu'une mandature nationaliste doit faire.

Sur la consommation des espaces agricoles, de la même manière, ça va au-delà de l'état du droit, mais il faut chaque fois que possible, avec tous les outils institutionnels à disposition, s'y opposer. Je continue de dire que ça n'est pas fait et assez résolument. Je ne dis pas qu'il n'y a rien qui est fait, je dis que ça n'est pas fait de manière suffisamment résolue. Et aujourd'hui, on est face à une dépossession programmée qui continue et se poursuit. On continue de le déplorer au fil de chaque rapport.

Sur les déchets, hier, ce n'est pas organiser la privatisation, ce n'est pas l'encadrer, c'est faire le choix résolu de la gestion publique sur les outils stratégiques.

Sur les transports, c'est s'acheminer vers une compagnie maritime par exemple.

De nombreux exemples, je pourrais continuer à les égrainer. En matière de langue, c'est mettre en place une coofficialité de fait avec tous les outils, pour opposer cette coofficialité de fait.

Sur le pouvoir d'achat, la question sociale, c'est s'opposer aux situations de monopole et d'oligopole qui sont en train de se mettre en place, de manière ferme et résolue dans toutes les instances dans lesquelles nous siégeons.

Et je m'arrête là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Autre intervention sur ce rapport d'activité ? Jean-Félix Acquaviva.

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Je voudrais intervenir sur un point particulier, Madame la Présidente, c'est sur la question de l'eau puisque ça a été évoqué par Jean-Michel Savelli.

D'une part, évidemment pour aller dans le même sens que son propos vis-à-vis du plan qui a été présenté à cette Assemblée qui est financé, il faut le souligner, qu'il est financé, en dehors de toute discussion par ailleurs que nous aurons à avoir de manière impérative sur l'avenir du PTIC. Et, je mets un gros point d'interrogation, et sur son montant, et sur l'éparpillement du PTIC parce qu'on ne peut pas tout à la fois vouloir concentrer le PTIC sur l'eau et en même temps, l'éclater dans une course concurrentielle entre collectivités sur des objets qui nous paraissent moins importants. Choisir c'est renoncer, et choisir c'est renoncer pour tout le monde, pas que pour la majorité territoriale, au service de l'intérêt de la Corse.

Donc, si on dit que l'eau est un objet prioritaire, et nous sommes pour dire que l'eau est un objet prioritaire, preuve en est, il y a déjà un plan qui est financé en dehors du PTIC. La mise en œuvre de ce plan fait l'objet d'un travail de terrain qui va se décliner à la fois pour le stockage mais aussi pour l'irrigation agricole, puisqu'il y a 160 M€ de stockage et 80 M€ d'irrigation nouvelle agricole. Ça, c'est ce qui est acté, voté par cette Assemblée et financée.

Je voudrais insister sur d'autres questions liées à l'eau qui nous posent souci. Je voudrais parler des communes qui ont des problèmes à l'instant où nous parlons de pénurie pour le réseau d'eau potable. Et là, nous sommes face à une réalité d'intervention sur laquelle la Collectivité de Corse de manière non pas extra légale, quand je dis extra légale, ça veut dire hors champ de compétences, ça ne veut pas dire de manière dérivée, nous sommes déjà intervenus puisque, je reviens sur les débats que nous avons eus ici, sur la déficience réglementaire et financière, en inadéquation avec la spécificité de la Corse, de l'Agence de l'eau Rhône-Alpes Méditerranée Corse. Donc, nous avons eu par différents outils, notamment le fonds montagne, à intervenir pour financer légitimement, au sens moral, éthique et infrastructurel, des communes de montagne à 80, 90 %, se substituant à la déficience de l'Agence de l'eau.

Or, on se rend compte aujourd'hui que dans l'été que nous traversons, je pense à Silvarecciu, je pense à d'autres communes, nous avons cette priorité-là à mettre encore au goût du jour, je pense en ce qui concerne évidemment notre majorité, mais je souhaite le faire partager avec d'autres groupes, comme étant une priorité absolue sur les choix à faire dans l'eau parce que sur la question de l'eau, nous aurons à faire des choix d'infrastructures, d'investissements et d'aides parce qu'on ne pourra pas aider tout le monde.

Donc en ce qui me concerne, je pense que les communes rurales et de montagne et des populations résidentes qui accueillent aussi des pics saisonniers, me semblent être une priorité absolue lorsqu'ils n'ont plus d'eau, mais aussi sur la question de la consommation et des choix de filières agricoles que nous aurons à faire dans l'avenir. On ne pourra pas faire des choix d'infrastructures sans faire des choix de sobriété, notamment dans la logique de l'économie de production agricole dans laquelle nous allons nous mettre en place.

Donc, c'est à la fois une réflexion d'urgence que je voudrais souligner à travers ce rapport d'activité en disant, « nous avons beaucoup fait, mais nous avons ces urgences-là qui sont des urgences de court terme » et en même temps en aval, une discussion sur les grandes demandes que nous aurons à faire à l'État, sur le PTIC et les choix que nous aurons à opérer et sur la question de la sobriété, de la communication et donc des choix de développement évidemment touristiques, au sens de la consommation d'eau pour le coup sous cet angle là, mais aussi agricole.

Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

D'autres interventions sur ce rapport d'activité ? Romain Colonna, je vous en prie.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

A la suite de Jean-Félix, ça a été dit par le Conseil exécutif et son président, mais souligner, une fois n'est pas coutume, la grande qualité de ce document d'un point de vue formel déjà. On a des milliers de pages à lire chaque mois par rapport à notre activité institutionnelle. Là, même si la forme n'est pas l'essentiel d'un document et de l'activité politique, mais je voulais quand même, au nom du groupe « Fà populu in seme », souligner la grande qualité d'un point de vue formel puisque parmi ces milliers de pages-là, on a pu saisir à travers un peu plus d'une centaine de pages, et elle vient de nous être envoyée ce matin, en plus une synthèse.

C'est important parce que ça a été dit, ce sont des documents qui répondent à une exigence administrative et légale.

Mais là on a deux documents, le précédent, celui de l'analyse des actes et le rapport d'activité, qui nous disent plusieurs choses, qui nous disent à nous élus, et peut-être encore un peu plus ceux qui sont en responsabilité avec une activité en tout cas dans le cadre de cette institution accrue, on a souvent la tête un petit peu dans le guidon et on a du mal parfois dans le flux de l'activité permanente à lever les yeux, à regarder. Ce rapport, il nous dit aussi cela, il nous interroge nous-mêmes dans notre capacité d'élu, sur ce que nous avons fait. A titre liminaire en qualité d'élu, c'est déjà un excellent rapport pour nous dire où nous situer à l'échelle de l'histoire institutionnelle, à l'échelle de la mandature. Ça, c'est à l'adresse des élus.

Ensuite, il y a un mot qui est revenu du côté de l'exécutif et que nous voudrions reprendre à notre compte, c'est le mot transparence, l'acte démocratique par excellence. Nous avons deux rapports ici qui s'adressent aussi au grand public et qui disent au citoyen en Corse, à notre peuple, « voilà ce que nous avons fait en votre nom ».

Après, les électeurs, les électrices et citoyens, les Corses jugeront à savoir si ça a été bien ou mal fait. Mais ce sont deux rapports excellents qui nous permettent aussi de restituer notre activité.

Mais ils nous disent aussi autre chose, ces rapports, et notamment le dernier, c'est qu'ils viennent s'opposer à la petite musique que l'on entend parfois, qui est plus ou moins orchestrée, qui est plus ou moins objective, comme quoi rien n'est fait à la Collectivité de Corse. Et là, il ne s'agit pas aujourd'hui d'un débat d'orientations budgétaires par exemple, il ne s'agit pas exclusivement de tracer des perspectives, il s'agit de dire « voilà en 2023 ce que l'on a fait ». Et de répondre à la question : est-ce qu'il y a une activité institutionnelle, est-ce qu'il y a eu une activité politique, est-ce qu'il y a eu des choix dans tout un certain nombre de domaines qui ont été opérés ? Et nous, nous croyons bien évidemment que oui. Il y a eu des choix et des choix importants qui ont été faits et qui nous interrogent sur notre avenir bien évidemment, mais qui montrent qu'il y a une activité qui est importante.

Il y a deux manières de lire le document. Vous avez 40 actions qui sont listées. On peut toujours dire que la 41<sup>ème</sup> n'a pas été faite et c'est de bonne guerre. Il y a 41 réactions qu'ont été listées, on peut toujours dire que la 42<sup>ème</sup> n'a pas été faite et on pourrait continuer la liste comme ça assez longuement.

Mais on peut aussi faire le choix collectivement de dire qu'il y a 40 actions qui ont été faites avec des budgets, avec des budgets contraints, avec une activité institutionnelle relativement contrainte et parfois instable, c'est le cas en ce moment. Nous, c'est le choix que nous faisons.

Est-ce que cela doit nous exonérer d'une amélioration quantitative et qualitative ? Bien évidemment que non. Est-ce que ce que dit Josépha mérite de plus amples discussions ? Bien évidemment que oui. Est-ce qu'on peut s'accorder sur ce qu'a été fait et sur ce que l'on doit faire, ensemble ou pas, dans d'autres circonstances ? Nous en sommes profondément, profondément convaincus. Est-ce qu'il va falloir faire des choix d'un point de vue budgétaire ? Est-ce que des choix ont dû être faits d'un point de vue budgétaire ? Bien évidemment que oui. Et, vous n'avez pas dit que rien n'avait été fait, ce n'est pas votre propos. Mais on ne peut pas dire que cette institution ne travaille pas.

Le Président de l'exécutif a parlé aussi de la restitution auprès des citoyens. Il y a quelque chose qui est évident, c'est que ce document dans son entièreté, dans sa volumétrie, ne nous permet pas non plus de rendre pleinement compte du travail de cette institution auprès des citoyens. Donc, ça interroge nécessairement, pour les semaines et les mois à venir, au passage entre l'action politique, les choix des politiques publiques et la perception par les citoyens que nous travaillons à leur service.

Je terminerai là-dessus. Ce document nous dit une dernière chose. Ce n'est pas le document qui fait l'égérie d'une personne ou d'un groupe politique. Il n'y a pas à chaque page, les photos d'une personne plutôt que d'une autre.

Ce document nous dit qu'il y a une institution forcément collective qui travaille au service des Corses et de la Corse et que l'ensemble des choix de ce document sont dictés par ce seul objectif, travailler au service des Corses et de la Corse.

Donc, bravo encore une fois sur la forme et sur le fond pour tout ce qui a été fait. J'ose espérer que collectivement, on puisse encore s'améliorer et faire des choix opérants et significatifs pour le peuple Corse dans les mois à venir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Oui, Anne-Laure Santucci.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vais être très courte.

Je voulais dire, au-delà de tout ce que l'on a pu lire, et aujourd'hui ici, nous sommes sur un mandat que nous, nous appelons un mandat au service de la construction nationale.

Mais je crois que ce qu'il faut voir aussi, c'est l'engagement de la Collectivité sur nos territoires pour lesquels nous sommes le plus attachés, qui sont nos territoires ruraux et nos villages, c'est la vie, grâce à cet engagement financier, c'est la vie. C'est la vie sur les politiques foncières qui permettent aux communes d'acheter pour construire, c'est la vie pour créer du logement, c'est la vie pour faire, eh ben tout à l'heure, le président l'a dit, rentrer les communes dans la modernité avec la fibre, avec l'adressage. C'est la vie sur l'action sociale, c'est la vie sur la politique de l'eau qui nous permet effectivement de sauver et de pouvoir construire des infrastructures pour le futur développement. C'est la vie sur la rénovation du patrimoine qui est un atout touristique, mais qui est aussi une manière de se réapproprier nos espaces.

Je crois que ça c'est important, il faut le souligner.

C'est une transformation, un engagement auprès des communes, une transformation radicale, et je le souligne, dans l'ensemble des communes de Corse, quelle que soit leur obédience politique.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Anne-Laure.

Autre intervention ? Non. Nous avons perdu le Président ! Gilles Giovannangeli qui reprend la main.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Dans l'attente du retour du président, simplement, puisque le sujet de l'eau a été abordé à plusieurs reprises lors de ce débat, simplement de le mettre en perspective d'abord, et ça répond aussi à un certain nombre de questionnements, le président l'a abordé.

Dans ce rapport 2023, le marqueur du développement soutenable, du développement durable, il est fort. Je répondrai sur l'eau tout à l'heure. Mais on le voit aussi sur deux autres niveaux dont je vais vous parler. D'abord, le vote de la PPE en 2023, on y est revenus à plusieurs reprises, c'est un outil stratégique au service du développement durable, la possibilité aujourd'hui de sortir d'un modèle, notamment de centrales au fioul, et d'aller vers un modèle beaucoup plus vertueux, la possibilité aussi de booster des énergies renouvelables, c'est le vote de la PPE 2023. Donc, c'est un marqueur, je crois, essentiel.

La question de l'eau, j'y reviendrai. Mais un autre point qui peut paraître anecdotique et qui va dans le sens aussi de ce que venait de dire Anne-Laure Santucci, la protection de notre environnement, la préservation, ce n'est pas que la sanctuarisation des terres, c'est aussi la protection de nos milieux. Et dans ce rapport, vous voyez aussi que la Collectivité investit fortement dans la protection des milieux naturels, 7 M€ en 2023 et ça, de manière constante. Un élément essentiel aussi est pointé dans ce rapport, la prise en gestion aujourd'hui des comités de pilotage Natura 2000. Je pense que ça aussi, c'est un signe fort que l'on envoie sur notre volonté d'être au rendez-vous de cette forme de développement pour lequel, vous le savez, des nationalistes particulièrement sont engagés depuis 50 ans.

Sur la question de l'eau, Monsieur Savelli, d'abord se remettre en perspective. La question de l'eau, elle ne concerne pas que la Corse, elle est mondiale. Je pense que c'est important qu'on se le dise parce que souvent on a l'impression que nous sommes les seuls à connaître ce problème.

Il y a un phénomène qui s'appelle aujourd'hui le réchauffement climatique, les bouleversements climatiques qui impactent fortement, notamment l'espace méditerranéen. Quand on regarde ce qui se passe ailleurs en France, l'Occitanie, les Pyrénées orientales, des régions qui ne connaissaient pas ces phénomènes aujourd'hui de sécheresse et de raréfaction de la ressource.

Quand on regarde l'Italie, la Sardaigne dont souvent ici j'entends dire « on envie la Sardaigne », allez en Sardaigne et vous verrez qu'ils ont d'énormes problèmes de gestion d'eau et que tout n'est pas dans l'infrastructure, tout n'est pas dans l'infrastructure et les barrages. C'est bien souvent insuffisant et la Sardaigne, aujourd'hui, le constate. Quand vous allez en Espagne, au Portugal, vous voyez là aussi les problèmes qu'ils rencontrent.

C'est un sujet qui concerne d'abord les choix, choix fondamentaux, le choix de modèle, c'est pour ça que je vous parlais de développement durable. Moi, j'ai toujours dit que si on ne préserve pas, si on ne protège pas la ressource, on va perdre, et en quantité, et en qualité et donc, on aura moins de réponses

opérationnelles à proposer pour l'alimentation en eau potable, mais aussi pour les divers usages.

Donc ce sujet de la préservation, il doit être essentiel et ça renvoie au modèle.

Le sujet des économies d'eau, il est essentiel aussi, c'est-à-dire que là, on le sait aussi, il faut améliorer notamment nos réseaux.

Donc premier niveau, les comportements, ils sont importants, la vision sur le modèle, et j'y reviendrai tout à l'heure sur les aspects économiques.

Deuxième niveau, ce n'est pas parce qu'on doit être vertueux, qu'on ne va pas s'occuper de la problématique des infrastructures, et les infrastructures, et le retard infrastructurel en Corse est édifiant. On le sait, et on doit travailler. C'est le plan 240 millions, ça a été dit par Jean-Félix, je ne vais pas y revenir, 160 millions sur la grande infrastructure. L'idée, c'est d'ici 10 ans, d'avoir 12 millions de mètres cubes de stockage en plus.

Donc, je pense que c'est significatif. Et là aussi, on n'est pas dans la démesure, on est dans l'analyse, on est dans la réponse aux besoins parce qu'on sait qu'avec le réchauffement climatique, il va falloir s'adapter régulièrement. Nous, on ne vous parle pas de faire de 200 millions de stockage. Aujourd'hui, dire qu'il faudrait faire 200 millions de stockage, ce serait dans une logique qui à mon avis, c'est la logique de ce qu'on appelle la croissance infinie, c'est-à-dire de ne pas mesurer le besoin d'aujourd'hui à ce qu'il sera demain.

Donc, on ne va pas aller dans la surinfrastructure, on doit coller aux besoins qu'on doit réajuster. Donc, 12 millions, ça correspond notamment à ce qui a été étudié dans le plan « Acqua Nostra », à nous permettre de sécuriser la ressource à l'horizon 2045. Il faut travailler dès aujourd'hui à pouvoir se projeter sur l'avenir.

Donc ça, c'est le premier niveau de réponse.

Jean Félix le notait aussi, 80 millions de soutien, création de nouveaux périmètres agricoles notamment, parce qu'on a un sujet de volonté aussi de développer notre agriculture de production et que l'agriculture a besoin d'eau.

Première réponse, donc l'infrastructure.

Deuxième réponse, ça a été aussi abordé par, je crois, Jean-Félix, on a conscience dans cette période, particulièrement cet été, dans une période de sécheresse forte, sécheresse estivale mais aussi sécheresse hivernale, un certain

nombre de communes, de petites communes aujourd'hui se retrouvent confrontées à une pénurie d'eau.

D'abord, dire qu'on est quand même dans un champ de compétences qui est d'abord celui des communes, la Collectivité de Corse n'a pas la compétence d'alimentation en eau potable notamment. C'est une compétence des communes et des intercommunalités. Mais nous avons conscience que là aussi, il y a un retard qui a été pris, notamment au niveau des infrastructures, et que l'organisation de la gouvernance, tel qu'il est aujourd'hui, est extrêmement pénalisant. Et en plus, si on y ajoute la loi NOTRe à venir, avec la vision de d'intercommunalisation de la compétence, on peut s'inquiéter et on doit s'inquiéter sur un débat qui viendra.

Donc, il faut être auprès des communes qui ont cette compétence. Nous le faisons en les appuyant techniquement, en travaillant y compris en convention avec les SIS pour pouvoir en urgence dépanner par des transports d'eau. Sur les communes aujourd'hui qui sont en difficulté, nous les contactons, les services de l'office hydraulique les contactent pour voir quel apport en solutions techniques on pourrait leur apporter et les conseiller et comment on pourrait les aider. Mais c'est un sujet qui démontre aussi que des communes qui n'avaient pas de problèmes parce qu'elles avaient des ressources soit par captage, soit par forage, se retrouvent aujourd'hui dans une situation de pénurie de cette ressource.

Enfin, le sujet économique et le sujet des garages et des stations-services qui utilisent bien sûr des stations de lavage.

Nous en avons parlé en conseil d'administration de l'office hydraulique, ça renvoie d'abord à la première vision. Je pense que ce sujet-là, il ne date pas de cette saison. C'est un sujet déjà qui court depuis quelques années. Ce qu'on constate, c'est que certains ont travaillé sur des solutions, notamment des solutions de recyclage, et c'est vers ça qu'il faut tendre parce que l'idée d'utiliser 150 litres d'eau pour laver aujourd'hui un véhicule, en soi, il n'est pas raisonnable.

Il faut donc accompagner cette filière de manière à ce qu'elle ait des pratiques plus vertueuses et qu'elles adoptent des stations avec des systèmes de recyclage de l'eau. On sait que c'est coûteux, il faut le faire. Certaines l'ont fait aujourd'hui, elles en connaissent les avantages. D'autres n'ont pas pu encore se lancer dans ces infrastructures, il faut les encourager. Moi, je ne peux pas aujourd'hui dire qu'on doit les sortir de l'arrêté de restriction, mais peut-être qu'il faut les accompagner avec la préfecture.

Je dis aussi, et je rappelle ici dans cette Assemblée, que la compétence gestion de crise, ce n'est pas la Collectivité de Corse, même si on la réclame. Aujourd'hui, c'est l'État qui a la compétence et les arrêtés de restriction, ils sont pris par le préfet et non pas par le président du Conseil exécutif.

Nous, nous avons toujours plaidé en commission de crise, sur le fait qu'il fallait prendre des mesures proportionnées et nous continuons à le faire. On le dira à nouveau à l'État lors de la prochaine réunion, peut-être faut-il adoucir les mesures, mais il faut aussi prendre conscience de l'état et du niveau des ressources.

Tout ça pour vous dire qu'il n'y a pas qu'une solution, il y a un triptyque qui est important : l'évolution de nos comportements, le choix de société, le travail sur les infrastructures et une gouvernance qui soit le plus adaptée pour être efficace.

Nous, on reste persuadés que permettre à la Collectivité demain, de piloter totalement la gestion de sa ressource en eau, c'est encore la meilleure solution et qu'elle le fasse bien sûr en concertation avec les territoires et l'ensemble des acteurs concernés. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, à travers un premier PTGE qui est lancé dans le Cap Corse, avec un périmètre de PTGE qui est à l'étude et qui concernera toute la Plaine orientale et le Fiumorbu. Nous allons essayer cette démarche et ces espaces de gouvernance sur l'ensemble du territoire corse.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Monsieur le Président, allez-y, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci de m'avoir remplacé avantageusement.

Quelques compléments de réponse.

Répondre à Annette Pieri, on a travaillé effectivement, vous le savez, ensemble sur le cahier des charges.

Vous savez aussi que l'office foncier est une équipe réduite : on a notre directrice qui est actuellement en congé pour de très bonnes raisons, un

congé de maternité depuis plusieurs semaines. Donc, on était un peu désorganisé, mais j'espère vraiment qu'on va concrétiser, surtout que c'est attendu. Mais ce qui est important aussi, c'est de savoir que ce léger décalage n'a pas retardé les opérations des communes. Donc, on va sortir ce travail sur le cahier des charges pour accompagner les communes et faire véritablement que notre soutien soit en cohérence à la fois avec leurs attentes et notre vision politique.

Je ne réponds pas à Josépha, j'ai bien noté l'ensemble des points sur lesquels nous pourrions faire mieux. Je le redis, la discussion est ouverte là-dessus et elle aura lieu prioritairement, bien sûr, avec l'ensemble des sensibilités nationalistes représentées au sein de l'Assemblée de Corse. C'est une réflexion qui est menée également en interne au sein du Conseil exécutif et du groupe majoritaire. Mais nous avons à partager là-dessus sans exclure personne, mais je pense que, d'abord prioritairement et de façon naturelle, entre nationalistes par rapport à ce que nous considérons être des fondamentaux.

Je termine la réponse à Jean-Michel Savelli, Flora Mattei aurait pu le faire.

Un mot sur les stations-services. Ce qu'a dit Gilles Giovannangeli, c'est très important. Dans notre plan, il y a aussi la réflexion sur les usages. On ne peut pas demander par exemple aux agriculteurs de réfléchir à de nouvelles techniques d'irrigation ou à de nouvelles plantations et ne pas inviter l'ensemble des secteurs qui ont été historiquement consommateurs en eau, à réinterroger leurs pratiques et leurs modèles. Donc ça, je pense qu'il faut le faire.

Je signale, vous ne le savez peut-être pas, c'est difficile parce qu'il n'y a pas d'interlocuteur institutionnel chez les stations-services, il y a plusieurs syndicats, mais le président de l'ADEC a rencontré des exploitants de stations-services, il a même rencontré les pétroliers. Je rappelle, si on veut aller vers un nouveau système, si on met le chiffre à 120 000 €, il y a 300 stations, ça veut dire 36 M€ d'investissements. Je pense qu'il y a la possibilité aussi de demander aux pétroliers, aux grands groupes dont on connaît les profits, d'investir dans des fonds verts, dans des fonds d'évolution de transition énergétique, etc., y compris pour avoir des systèmes moins consommateurs en eau.

Un dernier mot pour vous répondre sur la question des transports. Sur la nécessaire réévaluation de la DCT, nous avons toujours informé, y compris en amont du vote, que le périmètre de délégation de service public ne pouvait pas continuer à être financé si la DCT n'était pas réévaluée.

Je rappelle que le point fort de notre argumentaire, même si nous n'avons pas encore remporté la victoire politique dans la réindexation, c'est que

premièrement, la règle, c'est la réindexation dans ce type de dotation et que nous avons été privés de l'application de cette règle depuis 2009, d'abord à titre exceptionnel, mais un exceptionnel qui est devenu pérenne. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, c'est que le périmètre de délégation des services publics actuels est ce qui correspond à ce qui a été objectifé comme nécessaire et qui a été validé par les services de l'État. Donc, l'État ne peut pas nous dire en même temps « vous avez besoin de ce périmètre de service public » et nous refuser la réindexation qui nous permet de le financer. Ça laisse entier la discussion stratégique sur l'évolution, bien sûr, et du périmètre de service public, et du financement, etc.

Mais ce combat est à mener. Mais ce qui est d'autant plus inquiétant et impactant, c'est la situation politique actuelle effectivement, où il y a un Gouvernement qui expédie les affaires courantes, mais un calendrier qui continue de courir avec la nécessité, en ce qui nous concerne d'avoir des engagements dès la loi de finances à venir et à examiner à l'automne dans un contexte budgétaire national, on le sait, qui est particulièrement sombre.

Donc, gros point d'inquiétude bien sûr, et nécessaire mobilisation à mon avis de façon unanime, comme nous l'avons fait au moment du vote, en s'appuyant sur les parlementaires de la Corse, qu'il s'agisse des députés ou des sénateurs.

Sur l'achat de flux, je vous confirme que des réunions techniques, multiples ont lieu. Il y en a eu une pas plus tard qu'hier entre la Collectivité, l'office, la CCI et la DGAC qui est notre interlocuteur de référence, pour sécuriser juridiquement, comme je vous l'avais dit. Donc, on va tout faire pour tenir le calendrier - il y avait l'ATC aussi dans la boucle - et dès qu'on aura la conclusion de ces travaux, bien sûr, on revient devant l'Assemblée, comme nous nous y sommes engagés.

Voilà ce que je voulais dire à titre de réponse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Le rapport d'activité, c'est toujours le moment de regarder en arrière, mais aussi de se projeter dans le futur et de lire aussi différemment l'actualité. On sait très bien, et je rebondis sur ce qui a été dit par Gilles Giovannangeli, on sait très bien qu'aujourd'hui on a des villages, au moment où on se parle, des villages qui sont en difficulté du point de vue de l'eau.

Donc, on a une pensée évidemment pour tous et ils savent très bien qu'on est en train de travailler. Il ne peut pas y avoir un contrôle de la Collectivité sur le changement climatique.

Par contre, pensemu à tutti issi paisani chî strazianu, perchè ùn hè micca Aiacciu è Bastia, sò i paisoli avà chî sò tuccati.

Ci vole à avè una pensata per elli è anu u nostru sustegnu di sicuru. Eccu.

Allora, **PRISE d'ACTE de ce rapport** et je crois qu'on peut continuer.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mme la Présidente, point d'ordre.

On peut faire une suspension juste de 5 minutes, s'il vous plaît ? 5 minutes, c'est possible. 5 minutes, montre en main.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Si c'est montre en main, oui !

**La séance est suspendue à 11h26 et reprise à 11h56.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc les 5 minutes sont écoulées, reprenez vos places, s'il vous plaît, et je passe tout de suite la parole au président de l'ADEC, Alex Vinciguerra, qui va nous faire la présentation.

**M. Xavier LACOMBE**

Mme la Présidente, s'il vous plaît, point d'ordre, vous permettez ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie.

**M. Xavier LACOMBE**

Je le fais montre en main.

C'était une suspension qui était demandée par l'exécutif, montre en main de 5 minutes, elle a duré 18 minutes et nous sommes à 30 minutes.

C'était juste une précision, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Monsieur le Président de l'ADEC.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /  
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

**Raportu n° 203 : Approvu di u bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024**

**Rapport n° 203 : Approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je vais essayer de minuter mon intervention et d'aller au plus simple, même si le travail qui vous est présenté, c'est un travail de mesure, d'arbitrage, de prospective difficile qui a été porté sous l'égide de Monsieur le Président, par Monsieur Giovannangeli qui est derrière moi et moi-même. Et nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui ce travail complexe.

Nous le faisons aussi au nom de l'ensemble de l'Exécutif qui a été particulièrement impliqué dans les choix proposés.

Donc, le budget supplémentaire qui vous est présenté, c'est une décision modificative de notre budget initial.

Cette proposition a pour objet de reprendre les résultats constatés au compte administratif de l'exercice précédent, je vous le rappelle, 16 M€, d'inscrire de nouvelles recettes pour un peu plus de 16 M€, dont 12 M€ à percevoir en recettes de fonctionnement et 4 M€ en recettes d'investissement, c'est une bonne nouvelle.

Je vous détaillerai sous peu ces nouvelles ressources qui nous permettent de redéployer nos actions en inscrivant 32 M€ de dépenses supplémentaires.

Alors, si nous avons des dépenses supplémentaires, nous avons fait le choix de les inscrire comme suit :

19 M€ de nouvelles dépenses de fonctionnement. Ces dépenses concernent essentiellement les secteurs liés aux ressources humaines, à la santé, à l'action sociale, ainsi qu'au volet culture, vie sociale, jeunesse et sport. Mais ces recettes nous permettent aussi de nouvelles dépenses réelles d'investissement pour 13 M€, que nous vous proposons de consacrer essentiellement sur le

secteur de l'aménagement du territoire et le soutien aux communes, ainsi que l'enseignement, la formation professionnelle et le patrimoine.

Vous noterez que ce budget supplémentaire ne s'équilibre pas par un emprunt supplémentaire. Nous n'avons pas recours à la dette pour équilibrer ce budget.

Ce budget acte des redéploiements et inscriptions complémentaires, mais aussi de nouvelles autorisations de programme et d'engagement que nous allons examiner.

Ce budget supplémentaire s'équilibre sans recours à l'emprunt, je l'ai dit, en dépenses et en recettes. Ce qui porte le montant total du budget 2024 à 2 175 M€. Et, pour mémoire, en 2023, il s'établissait à 2 061 M€.

Je dis aussi que ce budget, nous l'examinons fin juillet, ce qui est un peu particulier dans la démarche budgétaire parce que nous souhaitons travailler, comme l'a dit le président précédemment, sur la mise en œuvre d'un BP d'orientations budgétaires d'abord et de BP ensuite, d'ici la fin de l'année, de façon à ce que nous puissions avoir une année de fonctionnement complète sur le BP 2025.

Alors, quelles sont les principales nouvelles recettes de fonctionnement à hauteur de 12 M€ ?

Suite à la notification par l'État du dispositif de compensation péréquée, compensant la perte de taxes, la fiscalité indirecte augmente de 6,3 M€, soit une hausse d'un peu moins de 1 % par rapport à ce qui était prévu au BP.

De plus, on enregistre sur ce chapitre les variations de 5 différentes taxes par rapport au BP constatées sur les 5 premiers mois de l'année : plus de 8 M€ sur les droits de consommation sur les tabacs, par rapport à ce qui était prévu. Nous anticipions un ralentissement par rapport à 2023 des droits sur les tabacs, notamment sur la hausse des taxes. Souvenez-vous lors du vote du BP, nous avons insisté sur ce point. Or, si la consommation de cigarettes a baissé de 14 % et c'est un bien, son produit fiscal, par l'effet de la hausse des prix, est en hausse de 4 %. Sur cette base, il est donc proposé de réajuster le montant inscrit au BP de 2024 avec un peu plus de 8 M€.

La taxe additionnelle à la taxe de séjour augmente elle aussi de plus de 1 M€.

Vous vous souvenez en 2019, vous avez institué cette taxe et les premières analyses des comptes de gestion des collectivités collectrices de cette taxe laissent apparaître qu'une partie, assez bizarrement, n'a pas été totalement reversée à la Collectivité de Corse.

Donc, nous proposons d'inscrire ces sommes restant dues au BS 2024 et nous allons émettre les titres de recettes à l'encontre des collectivités concernées.

Les taxes sur convention d'assurance sont elles aussi en croissance de 760 000 €. Corrélativement à la hausse des prix des assurances, les 3 parts de cette taxe affichent sur les 6 premiers mois une hausse donc de 760 000 € qu'il est proposé d'inscrire au BS.

Tout comme les taxes de publicité foncière et les droits d'enregistrement, eux, sont en baisse, mais en baisse plus fortement que ce que nous avions prévu. Aussi, nous vous proposons d'inscrire une baisse de 3,5 M€.

Si les taux d'intérêt ont continué à augmenter en ce début d'année, le maintien du volume des transactions immobilières constaté en 2023, s'est lui effrité et c'est normal, mais il s'est effrité plus vite que nous l'avions prévu et donc nous vous proposons d'inscrire une baisse de 3,5 M€.

Les recettes sectorielles, quant à elles, sont aussi en hausse de 5 M€ par rapport au BP 2024.

L'augmentation de recettes sectorielles en section de fonctionnement porte essentiellement sur l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage pour 1,8 M€. Il s'agit de la première partie de la recette relative à la Convention PRIC, que vous avez examinée hier, et dont nous signerons sous peu avec l'État le contrat.

La santé et l'action sociale sont aussi en augmentation en termes de recettes sectorielles de 2,6 M€. Ça concerne le réajustement de recettes dans le secteur santé et l'action sociale, notamment avec l'allocation personnalisée d'autonomie, plus de 500 000 €, qui sont dues à un réajustement suite à contrôle, et qui donc nous permettent d'inscrire ces sommes.

Les recettes réelles d'investissement sont elles aussi en légère hausse de 2 M€ et se concentrent essentiellement sur une opération concernant le cofinancement du projet de fibre.

Alors, ces recettes étant examinées, l'augmentation de ces recettes étant examiné, sauf pour la DMTO bien sûr, venons-en maintenant aux dépenses supplémentaires proposées lors de ce BS.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS, elles s'élèvent à 19 M€ de plus. Les services généraux en consomment 5,6 M€, essentiellement sur l'administration générale, plus 1,5 M€, car les primes d'assurance ont augmenté, les dépenses d'EDF et d'énergie ont augmenté, les frais aussi de nettoyage et de sécurité ont augmenté.

On a un ajustement sur les dépenses concernant la masse salariale de 2,2 M€.

On a un ajustement sur les dépenses concernant le secteur informatique, qui devient de plus en plus lourd, pour 1 M€ et sur les actions sociales pour 450 000 €.

Sont aussi concernés dans cette attribution de dépenses nouvelles la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports loisirs, auxquels nous attribuons 2 M€ supplémentaires.

Pour 1,5 M€, ça sera essentiellement la structuration des filières culturelles qui seront concernées, notamment dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel.

Et nous attribuons 500 000 € supplémentaires au programme « aidez le sport », ce qui permet d'accompagner encore plus les déplacements sportifs, les projets d'animation, les défis sportifs et solidaires, ou encore les ambassadeurs du sport.

Le chapitre « Santé, Action sociale » est abondé, lui, de 10 M€.

Ces besoins de crédits résultent de plusieurs facteurs :

Tout d'abord, de l'évolution de la réglementation en vigueur dans le champ du handicap, qui a provoqué une augmentation massive des bénéficiaires de la PCH et donc, un besoin de financements complémentaires.

Une augmentation des dépenses obligatoires aussi sur le nombre de placements, et notamment des mineurs privés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, 42 nouveaux accueils ont été réalisés, ce qui est énorme.

L'augmentation aussi du nombre de familles et de la recherche permanente de ce nombre de familles d'accueil, qui sont de plus en plus essentielles dans notre politique.

Et enfin une augmentation due à la dégradation du tissu socio-économique et à l'augmentation de la précarité, de l'aide financière au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Concernant le chapitre APA/RSA, plus de 5,6 M€. Les demandes s'expliquent de la manière suivante :

Tout d'abord, dans le cadre du programme APA, 4,7 M€ ; elles permettent de couvrir l'augmentation du nombre de bénéficiaires de ces besoins. Donc les tarifs APA, PCH, CESU ont augmenté de 6 % en un an. Et donc en ce début d'année, nous avons une augmentation de ces tarifs qu'il faut couvrir. Et puis sur le RSA, nous avons 800 000 € d'augmentation, ce qui nous permet de couvrir l'augmentation prévue de cette allocation RSA, puisqu'avec une légère dégradation économique, on risque d'avoir une augmentation du nombre de RSA.

Dans ces attributions de dépenses, nous ne négligeons pas l'investissement, puisque le montant des dépenses réelles d'investissement est porté à 389 M€, dont 343 M€ en dépenses ventilées. Ces dépenses d'investissement augmentent de 12 M€.

Les inscriptions par grands secteurs sont l'enseignement, la formation professionnelle et les apprentissages pour 1 M€. Ça concerne essentiellement les travaux sur les lycées et collèges.

Le chapitre « Culture, Vie sociale, Jeunesse » pour 1 M€, ça concerne essentiellement des travaux dans le domaine du patrimoine.

Le chapitre « aménagement des territoires et habitats », 10 M€. Il concerne le programme de dotations aux communes rurales, la DQ et la DE, le programme du Comité de massif et le Fonds de solidarité territoriale.

Donc, voilà pour l'inscription de ces dépenses nouvelles.

Examinons désormais les autorisations de programme et d'engagement.

Vous savez qu'au budget primitif, le montant voté des AP était de 337 M€.

Au BS 2024, en AP, on vous demande d'inscrire 1,2 M€ supplémentaires.

Vous vous souvenez, AP uniquement 1,2 M€ supplémentaires, des mesures de gestion très strictes avec l'aménagement du territoire, duquel on va retirer 707 000 €, la culture, le patrimoine et sport, 1,4 M€ en plus, et puis le reste, c'est la sécurité et l'environnement.

Sur les nouvelles autorisations d'engagement, le montant accordé était de 547 M€. Il est proposé aux conseillers une nouvelle inscription d'autorisations pour un montant de 7,1 M€ et cette inscription concerne principalement les transports, avec 6,9 M€ sur les achats de flux aériens votés par l'Assemblée de Corse en mai 2024. Je fais le lien avec la question de Jean-Michel Savelli tout à l'heure.

Sur les services généraux, nous aurons, en autorisations d'engagement, 2,1 M€, qui vont être utilisés notamment pour pouvoir souscrire des marchés informatiques. Et donc, ça nécessite un engagement au cours du dernier trimestre 2024.

La dette de la Collectivité de Corse donc n'est pas accrue par ce BS, puisqu'on n'a pas recours à la dette, et l'encours de la dette de la Collectivité de Corse, en juillet 2024, s'élevait à 1 018 M€. Et je vous rappelle, l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif s'établit à 118 M€ et se maintient donc à ce niveau, puisqu'on n'a pas recours à la dette, je le redis une dernière fois.

Donc, en synthèse, une affectation de notre bon résultat de 2023 pour 16 M€, une réévaluation sérieuse de nos recettes pour 16 M€, un choix de dépenses nouvelles de 19 M€ en fonctionnement et de 13 M€ en investissement, principalement dédiées au social, à l'aménagement du territoire et à la culture.

L'ensemble s'effectue sans recours supplémentaire à la dette, je le dis encore une fois.

Ce qui vient confirmer notre bonne gestion budgétaire, tant en termes prévisionnels qu'en respect des trajectoires financières toujours plus étroites ; toujours plus étroites car notre collectivité, comme toutes les collectivités de France, sera contrainte par une tension budgétaire forte imposée par l'État, lui-même contraint de limiter sa dette abyssale.

Vous l'avez compris, au-delà de ce BS 2024, c'est la démarche budgétaire sur le budget 2025 qui sera construite avec une obligation encore plus forte de sobriété, et c'est cette obligation de sobriété que nous souhaitons faire partager à l'ensemble des conseillers.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a évidemment un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a donc un avis favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci. Pas d'autres rapports ? Je vérifie quand même.

Il y a le CESEC qui a pris acte du rapport.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, pardonnez-moi, je devrais quand même compléter cette présentation par l'avis du CESEC, même s'il prend acte de ce rapport, mais il nous indique quand même un certain nombre de points, notamment qu'il est satisfait de voir les engagements pris, notamment en matière de culture et d'environnement, qu'il ne peut qu'encourager la Collectivité de Corse à mettre en place un budget vert et qu'il estime à nouveau qu'une grande partie des recettes, entre autres la taxe d'aménagement du territoire et DMTO, doivent être réévaluées.

**M. Joseph SAVELLI**

C'est vrai que j'ai donné l'avis, mais il y a eu la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et l'absence de « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour ces précisions. Très bien.

Donc maintenant qui veut intervenir sur ce BS ? Xavier Lacombe.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Donc, suite à la présentation faite par le Conseiller exécutif sur ce BS, budget supplémentaire, je voudrais dire tout de suite qu'il est fort agréable d'avoir un BS, je m'en étais déjà exprimé, au mois de juin et je salue cette initiative, ce qui permet d'avoir un meilleur suivi. Dans d'autres collectivités, nous le faisons depuis longtemps. Vous êtes à votre 9<sup>ème</sup> exercice, je tenais à le dire et le saluer, ce qui permettra d'avoir sûrement un débat d'orientations budgétaires avec un rapport d'orientations budgétaires plus tôt que prévu ? et un budget pour l'année 2025, normalement, dans cet état d'esprit, plus tôt que prévu.

Donc, ce qui engendre des facilités à la fois de prévisions plus précises et une facilité pour les mises en paiement. Donc, je tenais à le dire et à le saluer très fortement.

Vous voyez, quand c'est positif, je sais le dire aussi. Ça ne m'arrive pas très souvent, mais je le dis.

Pour mémoire, le BP donc 2024 s'établissait un 1 657 M€. Moi, je ne vais pas reprendre les chiffres, le Conseiller exécutif, Alex VINCIGUERRA, l'a très bien fait.

Sur les recettes, aujourd'hui, malheureusement, ce qui va à l'encontre de la politique que vous souhaitez mener, mais les principales évolutions par rapport au BP portent essentiellement, il y en a d'autres mais je ne rentrais pas dans le détail, sur les droits de consommation sur les tabacs : donc + 8 M€, même si au BP, il y avait une prévision très prudentielle, inférieure à ce qui pouvait être prévu. Je pense que c'était bien, mais aujourd'hui nous nous rendons compte que c'est supérieur à ce qui avait été prévu. Mais ça reste quand même des droits de consommation sur les tabacs.

Et la 2<sup>ème</sup>, c'est la taxe additionnelle de la taxe de séjour. Donc, il y a un paradoxe à mener avec les recettes, mais on ne va pas cracher sur les recettes, je le comprends bien, quelle est la collectivité qui le ferait ? Mais je tenais à le souligner.

Sur ce BS, qui est succinct, je l'ai déjà dit, un BS mois de juin, il avait été l'an dernier au mois d'octobre, alors qu'il aurait été, dans le meilleur des cas, souhaitable au mois de septembre, mais les choses ne sont pas faciles.

Sur les nouvelles inscriptions, elles sont majoritairement affectées au fonctionnement, + 19 M€ contre 13 M€ en investissement. Sur les 19 M€, 4,4 M€ en fonctionnement pour les charges à caractère général ; 4,8 pour l'APA ; 2,4 M€ de charges de personnel et 6,7 M€ en charge de gestion.

En investissement, 1 M€ sur les collèges et les lycées, 1 M€ sur la culture et patrimoine et 10 M€ à peu près pour l'aménagement du territoire et l'habitat, et là, il faut décortiquer avec 1 M€ sur l'habitat, 1 M€ sur les FST, 1 M€ pour le Comité de massif, donc tout ça est dans ce document, et 7 M€ pour les dotations quinquennales aux communes rurales et EPCI essentiellement.

Je ne vais pas m'étendre et je ne serai pas très long.

Sur la dette, c'est ce qui avait été prévu au BP, mais c'est bien la première fois que ces 118 M€ et quelque qui étaient inscrites au BP qui sont aujourd'hui validées. C'est la première fois, parce que souvent, on vous a entendu dire que vous émettiez une prévision d'emprunt et vous étiez en dessous de ce montant. Cette fois-ci, je crois que le besoin en financement en appelle à maintenir ce montant. Vous pouvez dire « avant, c'était bien, on faisait des économies, là, nous sommes justes », espérons que nous n'irons pas plus loin. Les années à venir nous le diront.

Voilà, donc l'emprunt, tel qu'il était prévu et validé, donc les 118 M€. Donc aujourd'hui, c'est un emprunt, avec la différence de ce qui est remboursé, nous avons une dette qui atteint, si je ne m'abuse, et je crois que ça a été dit, mais je reprendrai les chiffres, 1 040 M€, je ne sais plus exactement...

Le CESEC, puisque vous en faites référence, effectivement, dans ses conclusions, vous n'avez pas tout dit.

Je voudrais aussi noter le travail qui a été fait sur le toilettage des autorisations qui s'est réalisé, qui se poursuit. Il y avait un gros travail à fournir et il a été commencé. Il se poursuit. Nous allons dans le bon sens, nous devons le dire.

Donc, l'emprunt d'équilibre qui a été voté au budget primitif de 118 845 912 €, il se maintient pour l'exercice.

Concernant la dette, il est dit aussi, par le CESEC qui souligne quand même qu'il faudra être très prudent à ce niveau-là, parce que la dette augmentant chaque année, il y aura, à un moment donné, des décisions et des choix à faire.

Je crois que ça a été dit précédemment lors du dernier rapport qui a été présenté, choisir, c'est aussi renoncer. Aujourd'hui, nous sommes face à un exercice budgétaire qui devient de plus en plus complexe.

Alors, investissement, économie, diminuer les dépenses de fonctionnement, cela vous appartient, vous êtes aux manettes, à vous de faire vos choix.

Sur les politiques sectorielles, effectivement, vous l'avez noté, Monsieur le Conseil exécutif, que sur le plan environnemental, le CESEC constate une nouvelle fois qu'il y a des efforts qui sont faits, mais ceux-là ne peuvent être faits, il vous encourage à faire un budget vert, nous vous encourageons aussi et nous vous soutenons, mais tous ces efforts qui sont faits, et le CESEC dans ses conclusions note bien, une nouvelle fois, que sans l'apport de l'État par l'intermédiaire de l'Office français de la biodiversité, dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, du plan France Relance et des différents crédits européens spécifiques, la gestion de nombreuses aires marines et terrestres protégées de l'île (Parc, réserves naturelles, réseaux Natura 2000, etc.), qui font son attrait touristique... Quel tourisme voulons-nous ? Quelle agriculture voulons-nous ? Là aussi une vraie politique à définir. Je souhaiterais que nous ayons notre PAC, Politique agricole corse.

Donc, le tourisme, sa principale activité économique et tout cela serait impossible au regard des crédits alloués par le budget de la collectivité. Bien évidemment, ça serait largement insuffisant. Est-ce que dans ce domaine, au vu des décisions que vous prendrez sur le volet environnemental, il n'y aurait pas un effort à faire ?

Je sais que dans tous les domaines, il faut faire des efforts et il y a des priorités de partout. Mais encore une fois, c'est une question de choix politique et de courage politique.

Sur la question que nous avons posée, ce matin justement la suspension de séance en était l'objet, nous avons eu une explication. Nous avons demandé, aujourd'hui en commission ça a été réitéré, malheureusement, nous arrivons au moment de la présentation de ce BS pour nous dire, « on ne peut pas », sur les prévisions et sur les investissements notamment (sur le fonctionnement, ce sont les dépenses réalisées), nous aurions souhaité savoir à quoi correspondaient ces 13 M€ au budget supplémentaire en investissement. Sur quel type d'opération ? Vous nous dites, « on ne peut pas vous le dire, parce ce n'est pas encore arbitré ». Mais à un moment donné, pour définir le besoin, c'est qu'il y a des opérations qui seront financées et qui sont a priori, par les services, définies ou repérées.

Alors, on ne demande pas une liste exhaustive, surtout en cette période post-électorale, avec un budget supplémentaire qui arrive au mois de juin. Permettez-moi légitimement, je crois que nous avons échangé, de nous interroger.

Donc moi, je n'insinue rien, mais permettez-moi encore une fois, puisque ces éléments ne nous sont pas fournis, d'avoir le maintien d'un certain doute. Je le dis sans détour. Mais peut-être que dans le temps et l'avenir, vous pourrez nous produire, d'ici quelques mois, ce que nous demandons et ces documents. Je le souhaite de tout cœur.

J'aurais très certainement apprécié avoir, je le répète, non pas une liste exhaustive, mais au moins, encore une fois, une trame. Je regrette encore une fois qu'ayant été demandé en commission des finances et réitéré par le président de groupe, qu'au moment de la présentation du budget, on dise « on est dans l'impossibilité de vous le donner ». Donc, cela se réglera ultérieurement.

Voilà ce que je voulais vous dire, je vous en remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Donc je repasse la parole à l'exécutif ?

Vous ne voulez pas intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

L'exercice arrive au bon moment.

Xavier l'a dit, on est à la fois heureux et surpris d'un BS qui, pour la première fois depuis fort longtemps, nous arrive si tôt.

Notre groupe a longuement développé sa vision lors du débat budgétaire. Quelques mois seulement après qu'on ait eu l'occasion de le faire, je ne voudrais pas au nom d'« Avanzemu » être redondant et rajouter des considérations techniques ou même politiques supplémentaires à celles déjà évoquées.

Mais quand même, pour l'avoir lu attentivement, deux choses.

D'abord au plan contextuel.

Il y a un moment politique qui est particulier. Je ne vous cache pas que je m'attendais, avec le groupe, et je m'extrais un court instant des chiffres et des tendances sur lesquels je reviendrai, à ce que l'on ait collectivement, comme la Présidente nous y a un peu invités hier lors de son propos liminaire, une forme de prise de hauteur, sans porter de jugement de valeur, je ne parle pas de qualité, je parle de prise de conscience générale.

On a un long chapitre, pour être plus précis, sur l'achat de flux et les opérations en cours que nous avons soutenues, mais on sait tous qu'on est dans un moment où, Madame la Présidente, la rallonge des dotations de continuité territoriale n'est, à moins que vous n'ayez des informations contraires, pas acquise à ce stade.

Je me tourne vers Julien, nous avons voté avec intérêt et enthousiasme le principe du protocole Borne, pour 200 M€, je ne vois dans ce budget supplémentaire aucune ligne - aucune ligne - dédiée à son opérationnalisation. Pas plus que je ne vois, le Président de l'Office hydraulique en a parlé, de levier sur la mise en œuvre de la PPE dont, sauf information contraire, je ne distingue pas, en tous les cas pas au sens de la massification rapide annoncée, des faits sur le terrain.

Me reviennent, nonobstant la question de la capacité de la collectivité à payer, je n'y reviendrai pas aujourd'hui, des inquiétudes fortes de la part du monde du bâtiment. Et de manière précise, des chiffres portés devant les juridictions de commerce, avec des entreprises ayant pignon sur rue, qui aujourd'hui se trouvent dans des difficultés de réponse à un certain nombre de marchés publics.

Moi, je le constate, y compris en tant qu'élu dirigeant une collectivité, il y a des règles non-écrites, et pour cause puisqu'elles n'ont pas vocation à l'être, qui volent en éclats avec des entreprises qui aujourd'hui viennent chercher, y compris dans des zones où elles n'ont ni habitude, ni usage, des marchés publics, du fait de la rareté et des difficultés qui pèsent sur le secteur.

Donc, je pense qu'il y a, et ça ne vous est pas bien sûr en totalité imputable, on sait dans quel monde on vit et pour quelles raisons on y est précipités, mais hormis le fait que vous preniez acte dans des proportions positives de l'inscription de recettes nouvelles et que vous nous proposiez dans le même élan l'inscription de dépenses nouvelles, vous êtes dans un document, c'est la vocation d'un BS modificatif et d'ajustement, mais qui de notre point de vue ne répond pas, peut-être le prochain budget y répondra-t-il, à la situation financière résultant des dernières législatives. Et c'est vrai, peut-être aurions-nous pu le voter un peu plus tard, à la rentrée, et considérer ensemble ce qu'il va advenir de la DCT, de la PPE, du protocole Borne, du Budget vert, de la PPI.

Donc, on va maintenir notre orientation qui va consister naturellement à voter contre, mais en espérant de manière significative que les quelques grandes programmations que j'ai évoquées et leur déclinaison budgétaire puissent être clarifiées et objectivées. Sinon je vois difficilement comment nous pourrions tenir sans une nouvelle DM d'ici au BP 2025. Alors on verra, mais à ce stade, ça n'est pas, je le crois, possible.

Dernier point. On a bien sûr relevé nous-mêmes les dépenses d'opérations prévues pour un peu moins de 15 M€, je crois que c'est 12 ou 13, on vous demande depuis un moment cette PPI, dont il a été question, y compris hier, à l'aune des propos tenus par le président. Vous avez un emprunt qui continue d'augmenter, même si vous tentez, avec un certain nombre de résultats, de stabiliser les choses. Vous avez évoqué des chiffres, je n'y reviens pas, qui donnent une forme de vertige et une trajectoire qui dorénavant se raccourcit.

On sait tous, et j'en aurai bientôt terminé, qu'à isopérimètre, et là pour le coup, par-delà les choix de gestion que vous posez ou pas, sans réforme profonde du mode de financement de l'action publique, et pour être plus précis encore, sans transfert de fiscalité, avec l'effet ciseaux à l'horizon, 2026/2027, allais-je dire, au plus tard, on est financièrement et techniquement dans une situation assez catastrophique.

Alors, je m'arrête, vous l'aurez compris, il y a, premièrement, une interrogation politique et donc budgétaire sur les choix ou les non-choix dans le moment proposé.

Deuxièmement, il y a des questions précises concernant le protocole Borne, la rallonge de DCT et les discussions ont-elles repris ou pas, au moins sous le seul angle budgétaire et fiscal, dans le cadre de l'évolution du statut de la Corse. Je l'ai dit hier sous le ton de la boutade, à la faveur du débat sur les déchets, on ne sait pas à qui parler et vous, et nous.

Donc, je comprends vos difficultés et je me mets quelques instants à votre place. Mais il y a quand même une forme de continuité de l'action publique, y compris dans des périodes de grande incertitude comme celle que nous traversons. Qu'en sera-t-il des leviers de financement de l'action de la Collectivité dépendant non pas des recettes supplémentaires que vous nous proposez d'inscrire, et on en prend acte avec intérêt, mais des dotations ou des financements filtrés ou dispensés par l'État ?

Donc votre budget supplémentaire, comme tout budget supplémentaire, il modifie, il ajuste, dont acte. Il le fait plus tôt dans l'année, très bien. Demeurent un certain nombre d'interrogations.

Donc vous l'aurez compris, pour notre groupe, ce sont davantage des questions que l'on voudrait poser : ces opérations, cette DCT, cette PPE, ce protocole Borne, ce budget vert.

Pour le reste, vous confirmez la trajectoire dans laquelle vous vous êtes engagés. C'est compliqué, dans des petites sociétés comme la nôtre et dans des petites collectivités comme celle-là, parce qu'on est malgré tout une très grande collectivité corse, la plus grande que la Corse n'ait jamais connue, mais relativement à d'autres régions de droit commun en France et en Europe, une collectivité de taille plus modeste. C'est donc compliqué de formuler des critiques de gestion sans qu'elles soient perçues comme des critiques politiques, partisans ou personnelles, et pourtant, vous savez, dans ma bouche comme dans d'autres, que ça n'est en rien le cas.

Moi, je m'arrête sur le plan politique, bien sûr, et sur le plan de la gestion, en aucun cas sur l'attitude des hommes ou le comportement des mouvements.

Mais, il y a cette interrogation que je voulais vous faire partager brièvement, à l'aune de ce budget supplémentaire et sur laquelle ou sur lesquels je l'espère, vous avez en complément de votre présentation, qui a été sobre, à l'image de la sobriété à laquelle vous nous invitez pour les temps à venir.

Je finis sur un point. Le Président Giovannangeli, dont je salue par ailleurs l'implication et l'action, nous a dit « Attention à la sur-infrastructure, etc. ». Moi, là aussi, j'entends et respecte ce qui est proposé. Je ne partage pas. On aura, le moment venu, le débat.

Moi je suis partisan, même si j'entends ce qui est dit, mais je préfère le dire publiquement, comme ça il n'y a pas d'ambiguïté, d'une politique d'équipement lourde, et notamment dans une micro-région que je connais bien, relativement à un dossier que je connais bien, d'un barrage sur le Cavu. Vous êtes contre, on ne va pas en parler des heures. Même si on aura l'occasion de redire, et moi-même en particulier, pourquoi nous sommes pour.

Donc je pense qu'entre la sur-infrastructure, l'appel légitime et fondé à la sobriété, et la situation actuelle et ce qu'il conviendrait de faire, il y a une marche qui est extrêmement haute.

Ça, c'est comme le débat, je me permets une parenthèse que je referme aussitôt, sur la surfréquentation. Nous, on a toujours parlé dans notre groupe de « gestion des pics ».

Y a-t-il surfréquentation de certains sites sensibles ? Oui.

Y a-t-il surfréquentation d'espaces protégés ou qui auraient vocation à l'être ? Oui.

Y a-t-il des sujets de saturation des réseaux, des voiries, etc. ? Oui.

Mais y a-t-il globalement une surfréquentation du territoire fin juillet ?  
La réponse est non.

Et Angèle, sans être en cause à ce stade, n'étant pas là, je n'irai pas plus loin, mais il faudra aussi qu'on ait ce débat-là, parce que si, et je m'arrête vraiment, je sors du débat sur le BS, et je ne voudrais pas en sortir de trop, vous pourrez me le reprocher et vous aurez raison, nous venions à entrer dans une crise systémique, pour reprendre un mot employé hier par le président sur d'autres sujets, du secteur du tourisme et du secteur du bâtiment, je ne dis pas que c'est sain, que l'économie repose sur 2 secteurs en particulier et notamment sur ces deux-là seulement, mais c'est un fait, Président, et vous le savez aussi bien que moi depuis les fonctions qui sont les vôtres, on risque d'entrer dans cette période.

Donc, moi, je m'interroge sur les recettes à venir. Je m'interroge sur le montant de l'emprunt à venir. Et je pense que ce BS, de manière dépassionnée, en prenant acte des inscriptions supplémentaires que vous nous proposez et dont nous acceptons le principe, doit aussi nous servir à poser les bases de cette interrogation partagée pour la rentrée.

C'est la dernière session, on a tout le mois d'août, il faut maintenant qu'on se projette, parce que si la crise devait s'aggraver, elle est déjà à nos portes, ce ne serait pas le problème de votre majorité, ni de notre opposition, ce serait, comme celui des déchets hier, le problème de la Corse.

Donc, voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Quelques questions précises et techniques et la considération d'un budget d'ajustement dont nous soulignons le caractère « prématuré », mais sans connotation péjorative, dans l'année budgétaire en cours.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Josépha Giacometti et ensuite Madame Mariotti.

Vous avez la parole.

**Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci.

Effectivement, un BS qui arrive très tôt. Alors, ça a un côté positif parce qu'on reproche souvent, quand il arrive en octobre, ensuite de ne pas pouvoir engager du coup. Mais je crois qu'il arrive, c'est un exercice d'ajustement, ça vient d'être dit, entre l'augmentation mécanique de dépenses, notamment de dépenses obligatoires, l'ajustement de fait et la prise d'acte des recettes, et surtout, je crois qu'il arrive en juin parce qu'il y avait le besoin. Ci era u bisognu. Parce que quand on regarde les secteurs où ça vient ajuster, on voit aussi que ce sont des secteurs, alors que vous l'avez contesté lorsque notamment j'ai fait partie, je n'ai pas été la seule, de ceux qui l'ont relevé, qui avaient subi des baisses portantes et qui continuent d'être juste sur la surface.

J'en parlais notamment, et c'est en guise d'illustration : la culture, ça a été relevé par le CESEC, et les 2 axes qui ont été pris par le CESEC illustrent dans la méthode une problématique plus générale. La culture, comme d'autres secteurs, c'est un secteur où on a affaire avec des tiers. Ce besoin, lorsqu'on sait qu'on gère au plus près et au cordeau, il faut aussi l'anticiper avec les tiers, parce que sinon, ça met des secteurs entiers en difficulté.

D'autres secteurs ont été pointés par l'intervenant précédent, par Jean-Christophe Angelini.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'on ressent qu'il y a une difficulté générale. Alors, il y a un besoin d'anticipation aussi là-dessus, parce que ça commence à être très tendu et serré.

Sur l'environnement, ça illustre d'une autre manière. Ça illustre l'appel à être beaucoup plus fort sur certains secteurs.

Et ces 2 interrogations, elles viennent ponctuer... Alors c'est un BS, c'est un budget supplémentaire, on est dans un exercice convenu, mais il est vrai effectivement, sans sortir de ce cadre, que l'on voit poindre les difficultés à venir, les difficultés que l'on connaît, qui sont structurelles, d'une collectivité qui aujourd'hui commence à être uniquement dans l'ajustement et dans quasiment le saupoudrage. Et on essaie d'aligner tous les secteurs et de tenir bon.

Malheureusement, ça ne va pas durer. Il y a des choses, des contraintes qui sont, on le sait, on en discute à chaque point budgétaire, d'un effet ciseaux entre la réalité des recettes et les compétences de cette collectivité. Mais sous la contrainte, les choix qui s'imposent, c'est à vous de les faire. Et il faudra les faire parce que cela annonce une priorisation nécessaire et obligatoire

dans la stratégie financière globale, parce qu'on ne va pas pouvoir, quand je disais que la culture, et je conclus, était assez significative, on ne va pas pouvoir longtemps dire à certains secteurs que l'on a accompagnés fortement, qui se développent, où ça porte ses fruits, et je ne parle pas que pour la culture, qu'on va se retirer subitement.

Il faut avoir des méthodes d'anticipation, il faut faire de l'ingénierie financière. Peut-être qu'il va falloir accompagner autrement, mais en tout cas, il n'y a aucun secteur que la collectivité pourra lâcher brutalement. Et donc ça veut dire qu'il va falloir ça aussi l'anticiper.

C'est une stratégie financière globale qui est à rediscuter à l'aune, je l'espère, de nouvelles ressources, mais pour l'instant les horizons sont encore lointains, mais surtout à l'aune d'une crise qui s'annonce.

Alors, puisque ce budget supplémentaire arrive tôt, il va falloir anticiper ces questions-là, parce qu'on sent poindre dans cet exercice convenu toutes les difficultés. Et les choix vous appartiennent.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Oui, Marie-Thérèse, je vous en prie.

### **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce BS, mais je pense qu'il faut, comme ça avait été proposé il y a quelques temps, peut-être à l'initiative de la commission des finances, se pencher, les recettes c'est un fait, mais se pencher sérieusement sur les dépenses de fonctionnement. Peut-être que nous allons en conclure qu'on ne pourra rien en faire ou qu'on ne pourra pas les baisser. Mais c'est quand même le nerf de la guerre.

Et moi, ce qui me fait un peu peur aujourd'hui, c'est que même si on parle d'année blanche en investissement, si on n'est pas capable de les contrôler, déjà de les connaître, de les contrôler, on va droit dans le mur.

Aujourd'hui, Jean-Christophe en a parlé, on a plusieurs pans de l'économie qui sont en très grande souffrance. On le sait, on ne parle pas forcément du bâtiment, on parle de la relance de la commande publique avec les travaux publics, on parle effectivement du tourisme mais de tout ce qui gravite autour. Ça veut dire que ce sont des commandes en moins pour les agriculteurs, j'en passe et des meilleurs...

Moi, pour discuter avec plusieurs experts comptables, dont certains que Jean-Christophe connaît bien, ils sont extrêmement inquiets sur la rentrée de septembre, avec probablement des défaillances d'entreprises et une casse sociale énorme.

Donc, moi je pense qu'en tant que collectivité unique, c'est notre rôle aujourd'hui de se dire : auditons entre nous, on ne va pas encore faire appel à des cabinets, peu importe, les finances de notre collectivité et ciblons réellement des secteurs sur lesquels on peut faire des économies. On en parlait avec Alex Vinciguerra, attelons-nous par exemple sur le patrimoine de la collectivité. Ça fait très longtemps qu'on en parle.

Se défaire d'un certain nombre d'immobiliers, ce n'est pas forcément encourager la spéculation, c'est peut-être effectivement optimiser ce que l'on a.

Est-ce qu'on est obligé de conserver des immeubles ou des propriétés qui nous coûtent un bras, excusez-moi d'être crue, et qui sont inhabités, qui sont vides ?

Est-ce qu'on est obligé de continuer à louer un certain nombre de bureaux où il n'y a pas grand monde ?

Donc, moi je pense, et je me tourne vers Louis Pozzo di Borgo, que c'est vraiment un travail important qu'il faut faire. Et là, moi, je le dis absolument sans dogmatisme aucun, mais si nous ne réussissons pas à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, je crains qu'on se retrouve avec une situation financière de notre collectivité extrêmement compliquée, on en parlait, avec des taux d'intérêt qui flambent. Donc, c'est bien beau de dire « on emprunte », mais avec des 3,80 et un peu plus aujourd'hui, même avec la Banque des territoires qui permet d'emprunter sur des durées très longues, je pense qu'on va vraiment dans le mur.

Donc, passons en revue nos charges de fonctionnement. Peut-être qu'on va se rendre compte qu'il n'y a pas beaucoup d'économies à réaliser, mais au moins nous en aurons la certitude. Et pensons quand même à nos entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou même les plus grosses à l'échelle de l'île.

Croyez-moi, on pressent tous, sur nos territoires, une rentrée de septembre qui va être extrêmement problématique.

Donc, je refais appel à la sagesse du président de la commission des finances. En tout cas, nous, nous y participerons avec sérieux si un travail effectivement nous est proposé.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Louis Pozzo di Borgo !

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, Mesdames et Messieurs,

Alors simplement, je pense, on le voit, le débat n'est pas spécifiquement technique, puisqu'un BS ne vient pas changer diamétralement ce qui a été proposé lors du budget principal, mais vient ajuster à une période bien précise l'évolution de la déclinaison budgétaire de l'année en cours.

Alors celui-ci vient bouger quelques lignes.

Je crois que, au fur et à mesure des interventions des uns et des autres, on se rend compte qu'on est tous d'accord sur le principe, sur les chiffres engagés. C'est pour ça que mon propos ne sera pas spécialement technique et plutôt sur l'esprit.

Tout d'abord, lever un doute et argumenter. Si ce BS arrive en juillet... Alors on a entendu les fervents de la période, « juillet, c'est une bonne période, parce que ça nous évite », comme le disait Josépha « d'arriver en octobre et ne plus payer ». Il me semble que c'est un bon moment pour présenter le BS, mais je voudrais quand même le décorrélérer, sans rentrer dans un débat stérile, des élections législatives, pourquoi ?

Deux sujets : les individualisations et l'investissements.

Nous avons individualisé, et quand je dis « nous », c'est l'Assemblée, le Conseil exécutif, lors du CE du 4 juin, donc avant la dissolution de l'Assemblée nationale. Nous avons fait part de ces individualisations à la Chambre des territoires le 5, toujours avant la dissolution, et nous avons fait la transmission de ces individualisations aux maires après les élections législatives, que ce soit clair, que ce soit bien clair. Alors on le croit, on ne le croit pas. Mais c'est la bonne temporalité et une temporalité que l'on peut démontrer.

Sur l'investissement. Si l'on croit aujourd'hui que ces millions d'euros qui ont été mis en plus sur l'investissement sont la résultante d'une politique politicienne de l'entre-deux tours ou de la campagne, cela voudrait dire que nous

serions en capacité au niveau des services de réaliser un BS en 15 jours. Puisque les élections législatives sont terminées me semble-t-il le 7 juillet, ça voudrait dire que dans l'entre-deux tours, nous avons fait des promesses et que depuis le 7 juillet, Mme Folacci et ses services ont bâti le BS sans concertation ou sur ordre du Conseil exécutif.

Ce BS-là, pour avoir été dans la boucle, nous le travaillons depuis le mois de mai. Il n'est pas dû à une campagne électorale et il n'est pas dû à quelques engagements que ce soit, malgré ce que peuvent dire certains. Mais je clos le chapitre et le débat parce que ce n'est pas le but de cet exercice.

Simplement vous le dire, le marteler, le répéter, c'est un BS, un document budgétaire et non pas un document qui répond à une commande politicienne.

Pour la suite, j'ai envie de vous dire, bien sûr qu'il y a des choix politiques à faire, bien sûr qu'il faut du courage politique, mais si on veut faire des choix politiques et avoir du courage politique, il faut aussi des moyens. Et aujourd'hui, ce budget reflète aussi ce besoin de moyens. Nous inscrivons des recettes nouvelles, des dépenses nouvelles, parce que justement le besoin se fait sentir sur le territoire. Nous l'avons dit chacun avec nos mots, lors du budget principal, les besoins sont de plus en plus criants. Qu'ils soient au niveau de notre action sociale, qu'ils soient au niveau des collectivités, il y a de plus en plus de besoins et malheureusement, des recettes qui stagnent, voire qui baissent.

Derrière le choix politique qui est demandé, moi j'emploierai un autre terme, on a besoin de travailler sur des choix de gestion dans cette collectivité, puisque nous connaissons peu ou prou l'évolution de nos recettes, nous devons aujourd'hui bien entendu faire des choix de gestion pour minorer nos dépenses. Et je ne parle pas des dépenses obligatoires, celles-ci elles sont là, elles vont rester, elles vont progresser.

Donc, effectivement, nous le disons, nous le redisons, la commission des finances est à mon avis le bon endroit pour discuter, pour en discuter avec bien entendu le Conseil exécutif, avec, je l'espère, la présence de chacun, puisque c'est aussi là que l'on doit émettre des avis, échanger et pas forcément in fine ici dans des débats très longs.

En ce qui concerne l'aspect économique des choses.

Alors, on nous dit protocole Borne, la PPE, la DCT, oui, c'est vrai. Sauf qu'aujourd'hui, ici comme ailleurs, Jean-Christophe est maire mais aussi président d'interco, Xavier est maire, Marie-Thé idem, on sait tous que dans nos

collectivités, en face de nous, c'est silence radio, que ça soit au niveau des financements de l'État, au niveau de tous les dispositifs en cours, on a du mal à avoir des interlocuteurs. Et pour cause, plus rien ne se décide à Paris. Alors, on expédie des affaires courantes, on est dans une grande difficulté et dans l'incertitude.

Donc, ici comme ailleurs, nous sommes dans l'attente de positionnements parisiens qui forcément vont influencer sur la fin de l'exercice. Je le dis, nous sommes tous dans l'attente de certitudes, de réponses, en tout cas, c'est mon cas à la CAB, et ici, idem.

La commande publique au niveau de la Collectivité, on ne peut pas en faire l'angle principal d'une analyse économique.

Il y a la commande publique de la Collectivité, la CdC, mais nous avons aussi nous-mêmes, dans nos collectivités, des commandes publiques en cours qu'il faut honorer. C'est vrai qu'on se rend compte qu'aujourd'hui, eh bien, il y a un décalage entre le montant des marchés publics qui sont passés et la taille des sociétés qui y répondent. On se rend compte que les grands groupes qui répondaient uniquement sur des très gros marchés, viennent aujourd'hui sur des marchés de quelques centaines milliers d'euros dans d'autres collectivités.

C'est la preuve d'une crise économique qui n'est pas due à l'action de la Collectivité, mais qui est due à un contexte national.

Quand on parle du bâtiment, ce qui pour moi n'est pas un gros mot, on parle du bâtiment par la commande publique de la Collectivité de Corse, mais la commande privée s'effondre aussi. C'est la double peine. La commande privée n'est plus là, la commande publique a du mal aujourd'hui à trouver un cap. Donc, effectivement, on a des secteurs d'activité que l'on apprécie ou pas, qui, sur notre territoire, sont dans une crise majeure.

Là-dessus, oui, bien entendu, il faut avoir une planification bien précise. Certains prônent les grands projets, moi j'émetts un doute quand même dans la période.

On sait qu'aujourd'hui, si nous sortons des grands projets, des très grands projets, comme on pourrait en avoir envie, eh bien il va y avoir un décalage entre la capacité à répondre aux entreprises et les grands groupes, les multinationales qui viendront répondre.

Attention de ne pas tomber dans des projets envergure qui ne bénéficieront pas aux territoires, aux entreprises de territoire.

On peut avoir aussi une fuite de cette économie vers l'extérieur, la France continentale, vers l'Italie ou tout autre pays, parce qu'aujourd'hui, je ne suis pas certain que dans le contexte actuel, les entreprises de travaux publics notamment, ou dans d'autres secteurs, corses, sont en capacité de répondre à des très gros projets, sauf à répondre sous des formes de sous-traitance avec quelques miettes qui leur seraient consacrées.

Donc là encore, la discussion doit s'entamer effectivement la PPI, la part des grands projets, la part de la maintenance et la part, moi je n'appelle pas ça de saupoudrage, j'appelle ça « la réponse à l'urgence », c'est vrai qu'elle est de plus en plus prégnante, mais c'est aussi la prise en compte de la réalité du terrain.

Je vais conclure. Simplement vous dire que ce BS, vous l'aurez compris, c'est un document qui vient rectifier les quelques erreurs ou les quelques évolutions du BP. Il appelle effectivement à une réflexion profonde, majeure et surtout à la discussion plus que la réflexion. Je pense que nous avons besoin aujourd'hui d'échanger, de discuter, toutes tendances confondues, majorité, opposition. Je pense que sur le document à venir, le futur BP, les futures orientations budgétaires, j'appelle de tous mes vœux à ce que la commission des finances soit réunie pour émettre des avis, des idées, les partager et nous éviter, je le pense, au moment des présentations de ces documents budgétaires, d'avoir des tiraillements et surtout des regrets sur la non-communication.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je tenais à vous dire. Bien entendu, nous voterons ce document.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Avant de repasser la parole à l'exécutif, le BS, donc ce qui est supplémentaire doit être examiné avec attention. Et moi, je vois que concernant les 32 millions de nouvelles recettes, l'affectation est aussi un signal quand même politique, très fort.

Je rappelle qu'on annonce des crises qui pour l'instant ne sont pas encore avérées, mais je veux bien entendre tout le monde, et la saison, les comptes se feront après la récolte. Moi, j'ai été présidente de l'Agence du tourisme, on attendra le mois d'octobre et on fera les comptes au mois d'octobre. On en convient, il y a actuellement effectivement moins de fréquentation, mais tout cela doit se vérifier à la fin de la saison, bien évidemment.

Donc, avant d'annoncer des grandes catastrophes en faisant peur à tout le monde, je crois surtout que les 32 millions, quand on regarde, ils sont affectés à l'action sociale, ils sont affectés à l'APA, à la culture et en investissement, à l'aménagement du territoire avec bien évidemment les 7 millions d'aide aux communes, pour l'intérieur aussi, à la formation professionnelle. Je crois que ça, c'est important, il faut le rappeler.

Je constate avec beaucoup de plaisir que nous allons optimiser le rendement de la taxe de séjour puisque la Collectivité touche une partie de la taxe de séjour. Nous avons avec Georges Mela d'ailleurs, tiré la sonnette d'alarme dans ce sens. Je constate qu'il y a une inscription plus importante de la taxe de séjour. Bien évidemment, elle dépendra du nombre de touristes qui seront arrivés, mais vous voyez bien qu'on commence quand même à changer un peu de culture politique dans ce domaine-là puisque jusqu'à il y a peu de temps, le rendement de la taxe de séjour était bien faible au regard du potentiel que nous avons, compte tenu d'un nombre de visiteurs de 3 millions à-peu-près tous les ans. Et puis, il faut souligner aussi la revalorisation des aides sociales. Il me semble l'avoir déjà signalé.

Donc partante, bien évidemment, avec le président de la commission des finances pour des réunions dédiées. Nous l'avons dit, il faut que nous le fassions. Je repasse la parole au président de l'ADEC.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais dissiper un léger flou qui s'est installé avec l'interrogation de Xavier Lacombe et reprise par Jean-Christophe Angelini, qui est celle d'un doute où l'on attribuerait des fonds supplémentaires à la dotation aux communes après les élections.

Louis Pozzo Di Borgo a répondu sur les dates, on ne pouvait pas prévoir lorsqu'on a construit ce BS, la dissolution et les élections. On pouvait encore moins les prévoir en crédits de paiement, c'est-à-dire qu'on serait allé faire le tour des villages pour demander aux maires de voter pour nos candidats et de très vite remonter les factures pour qu'on ait des crédits de paiement. Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe. D'ailleurs, pour être tout à fait honnête, votre remarque aurait été juste et réelle si on avait augmenté les autorisations de programme, là on aurait promis aux maires. Mais vous avez remarqué que sur les communes, il n'y a rien, il n'y a pas d'autorisations de programme supplémentaires. Au contraire, on enlève 700 000 €.

Donc pour bien clarifier notre position, il n'y a pas eu cette manip, si tant est que vous ayez pensé ça, mais je n'ose le penser, je suis même sûr que je fais une fausse interprétation.

Donc pour revenir à des choses plus intéressantes, merci Monsieur Lacombe, de dire que nous allons dans le bon sens, que nous allons dans le bon sens au niveau de deux éléments essentiels de ce budget. Le premier, c'est sa temporalité, on arrive fin juillet ; le deuxième, c'est le fait qu'on n'accroisse pas l'endettement, vous l'avez souligné, et je crois que ça, c'est assez intéressant.

Monsieur Angelini, sur un certain nombre de points et notamment votre volonté de mettre en œuvre des grands programmes, et vous avez raison, c'est important, on met quand même en œuvre un certain nombre de programmes importants qui sont d'ailleurs inscrits au BP 2025, sur les logements sociaux, sur les collèges et lycées, sur les bâtiments de santé, et puis on lance aussi des grands travaux. Ce sont des grandes infrastructures qui vont arriver en 2025, dont les études, et je fais le lien avec la PPE, nécessitent du temps : c'est la centrale du Ricanto, c'est le câble SACOI, 1 milliard d'euros, dont 200 M€ pour les entreprises locales.

C'est vrai que le bâtiment est dans une crise. Le bâtiment est dans une crise chez nous, comme partout en Europe. On construit moins. En France, c'est l'année où on a construit, depuis le général De Gaulle, le moins de logements. Ce n'est pas rien. On est dans une crise profonde et on est dans une crise profonde à la fois de la construction de logements sociaux parce que les collectivités sont contraintes, de logements privés, parce que l'accès au crédit est de plus en plus difficile et vous le savez très bien.

Ce n'est pas parce qu'on est dans une crise qu'on ne doit rien faire. Vous savez qu'on a engagé avec le secteur du bâtiment un certain nombre de discussions. La première discussion, ça a été d'essayer d'aider ce secteur à se transformer, passer de la construction à la rénovation, certifier les entreprises pour qu'elles puissent avoir accès à la rénovation parce qu'on est la région de France où les entreprises certifiées sont les moins importantes et ça pose un problème parce que leurs clients ne peuvent pas avoir accès aux primes. Donc, on fait tout ce travail.

Ensuite, vous posez une question logique qui est celle de la programmation pluriannuelle. Mais faire une programmation pluriannuelle dans une telle incertitude, je crois que ça serait malhonnête, franchement. Je crois qu'arriver à programmer sur plusieurs années, dans le secteur des travaux publics, dans le secteur du bâtiment, une programmation qu'on ne pourrait pas tenir vu les incertitudes budgétaires, vu la difficulté que l'on a à travailler avec nos cofinanceurs, je crois qu'on serait dans un exercice de style plus que dans ce

qu'attendent réellement les entreprises, c'est-à-dire savoir combien on va dépenser.

On a lancé une grande action et tous les marchés sont aujourd'hui disponibles, accessibles par secteur d'activité, par région et on a une totale transparence sur ces actions-là. En revanche, se projeter à 5 ans par exemple, ça reste quand même un exercice difficile, même si on peut toujours se projeter et se réajuster.

Sur les transferts de fiscalité, on est absolument d'accord avec vous, bien sûr qu'on ne pourra pas garder un budget et une action si large sans transfert de fiscalité. Et donc forcément, tant qu'on n'a pas de transfert de fiscalité, il va falloir qu'on fasse des choix de gestion forts. Ces choix de gestion, nous les ferons, nous les ferons ensemble, j'espère. Je terminerai par ce point tout à l'heure, mais il faut qu'on travaille vraiment à organiser ces choix de gestion.

Madame Giacometti, sur cet effet de saupoudrage, la Présidente l'a dit, sur ce BS, nous, qu'est-ce qu'on fait ? On insiste sur le social, la culture, l'aménagement du territoire. Ce sont des choix. On aurait pu insister sur les entreprises par exemple, on aurait pu financer les stations-service qui changent leur système d'eau. Ce sont des choix. Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas aider les stations-service à changer leur système d'eau, mais on essaie de trouver d'autres moyens et notamment avec les pétroliers, le Président l'a rappelé.

Sur l'intervention de Marie-Thé, vous avez raison, ce sont les dépenses de fonctionnement qui sont aujourd'hui la clé de notre réussite future. Ces dépenses de fonctionnement, on y travaille, on connaît leur trajectoire, on vous les exposera lors des commissions des finances prochaines. Mais c'est vrai que c'est certainement de ce côté-là où on a à fournir des efforts.

On a aussi quelques poches, vous le soulignez, sur le patrimoine. Moi, je suis partagé entre le fait de réaliser un coût immobilier et nous avons des joyaux dans notre patrimoine, et le fait d'équilibrer mon budget parce que ce coût immobilier, très égoïstement, on pourrait le faire dans notre mandature, peut-être on le fera d'ailleurs, mais est-ce que ça réglerait vraiment nos problèmes ? Certainement pas. Ça réglerait peut-être un temps de passage, mais certainement pas nos problèmes. Je suis persuadé qu'il faut plutôt agir sur les dépenses de fonctionnement d'abord et sur la rationalisation de nos investissements.

Enfin, Monsieur Pozzo Di Borgo, merci d'avoir précisé toutes ces dates par rapport aux individualisations sur les communes.

Et bien sûr, on souscrit à votre position de président de la commission des finances de faire vraiment, dès septembre, un travail tout d'abord de présentation, un recueil de propositions parce que je crois que si on veut faire une action commune, il faut que chacun puisse y participer.

L'exécutif fera son choix, c'est son rôle. Les choix et les propositions peuvent être très divers. On peut aller peut-être vers les grands travaux avec les limites, on peut aller vers des restrictions de dépenses de fonctionnement, mais avec toutes ces limites.

Ce que l'on ne peut pas faire en revanche, c'est lutter contre ce qui nous est imposé et on est dans un budget très contraint, ce qui nous est imposé en termes de social, en termes de fonctionnement bien souvent, ce sont des dépenses obligatoires. Ces dépenses obligatoires, vous avez vu à quel point elles croissent. En revanche, faire des choix, on va être contraint à les faire et les faire ensemble, ça serait mieux.

Donc moi, ce que je vous propose, c'est une prochaine commission des finances, probablement dans le courant du mois de septembre, avec un premier travail qui est de présentation de la situation actuelle, des trajectoires et enfin, des choix que nous pourrons faire cette année, je l'espère, en termes d'orientations budgétaires, avant la fin de l'année, même si, et là aussi, je le rappelle parce que c'est un point important dans les constructions budgétaires, dire de quoi 2025 sera fait, c'est un pari.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y ait d'amendements, non. Donc, on va procéder au vote.

Alors, qui est contre ? « Avanzemu », « Un soffiu novu », Josepha Giacometti. Qui s'abstient ? Pierre Ghionga. Non-participation ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue.**

Nous passons aux budgets annexes, si on peut accélérer un peu le rythme, s'il vous plaît.

**Raportu n<sup>u</sup> 196** : Approvu di u bugettu supplementare di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2024

**Rapport n<sup>o</sup> 196** : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Je vous propose rapidement et de manière succincte d'aborder le budget supplémentaire des labos.

En consolidé, ça a été dit pour le budget principal, on est uniquement sur des ajustements budgétaires, avec cette idée aussi en consolidé, c'est de ne pas faire appel à la subvention supplémentaire de la Collectivité, la subvention d'équilibre supplémentaire, c'est à signaler, ça traduit ce que je vous disais déjà lors du vote du compte administratif, notre volonté d'avoir une rigueur particulière sur l'accompagnement et le pilotage de ces laboratoires.

Alors sur le Cismonte, ce qui vous est proposé, c'est une inscription à hauteur de 93 870,68 €, 56 590 en dépenses et recettes de fonctionnement. Mais sur ces dépenses et recettes de fonctionnement, seuls 19 310 sont des opérations d'ordre avec uniquement 4 300 € de plus en maintenance informatique et un ajustement sur les charges de personnel à hauteur de 15 000 €, ce qui ne représente même pas 1 % du budget total.

Donc voilà pour le budget Cismonte, Madame la Présidente. Je vous propose d'adopter le budget supplémentaire arrêté à 93 870,68 €.

Je passerai après au Pumonte rapidement.

C'est à vous, il faut voter, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne peux pas en même temps regarder les messages que certains d'entre vous m'envoient et en même temps suivre parfaitement les interventions des rapporteurs.

Donc, Monsieur Savelli, vous avez la parole.

**M. Joseph SAVELLI**

Alors, il y a un avis de la commission des finances favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu », et je me tourne vers Serena sur ce rapport ? Non-participation de « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Donc, je sou mets au vote ce rapport.

Qui est contre ? « « Un soffiu novu », « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? Pierre Ghionga.

Qui ne participe pas ? « Core in Fronte » et Joseph Giacometti.

Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue.**

Rapport suivant.

**Raportu n° 195 : Approvu di u bughjettu supplimentari di u bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi di Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2024**

**Rapport n° 195 : Approbation du Budget Supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Rapidement, le BS du labo Pumonte. Je propose de voter un ajustement en diminution de moins 19 310 €. Ce sont à la fois des crédits supplémentaires sur le chapitre 11, 57 000 € achat de petits matériels. En revanche, une réduction du chapitre 12 de moins 80 000 € de crédits qui sont répartis sur d'autres postes budgétaires. Donc là, on a un chapitre, celle des dépenses de charges de personnel, qui diminue, ce qui me faisait dire tout à l'heure que nous étions dans une gestion extrêmement stricte et rigoureuse.

Je vous propose pour ce budget supplémentaire Pumonte, de l'arrêter à mon montant de moins 19 310 €.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Cosa dice a cummissione di e finanze ?

**M. Joseph SAVELLI**

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene ? Nimu. Allora passemu à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? « Un soffiu » è « Avanzemu ».

Qual'hè ch'un vote micca ? Josepha Giacometti, « Core in fronte ».

Astensione ? Pierre Ghionga.

Qual'hè chì ghjè à prò ?

**U raportu hè ADUTTATU.**

**Raportu n° 155** : Novi prezzi pè i servizii di chimica agrualimentare di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica pè u 2024

**Rapport n° 155** : Nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2024

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Le titre, c'est : « nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire ». Ce sont les nouveaux tarifs concernant les prestations des labos.

Justement, il s'agit de rajouter à la grille des prestations tarifaires des laboratoires des nouveaux prix concernant les analyses dans le domaine de l'œnologie. C'est bien sûr un rapport obligatoire à passer en Assemblée de Corse puisqu'il y a une modification budgétaire et financière, mais je pense que c'est aussi un rapport qui est important, qui démontre bien le travail qui est mené en termes d'expertise et de savoir-faire par les laboratoires, c'est essentiel. C'est un travail qui a été en plus mené en concertation avec les acteurs de la filière viticole et la chambre d'agriculture de Haute-Corse. Ça, c'est du point de vue de l'expertise.

Ce qui est important aussi à dire, c'est que ça participe aussi à la sécurisation du modèle économique, puisqu'on voit bien qu'il y a une démarche aussi de recherche de nouvelles recettes et c'est important. Et ça rejoint ce que je vous disais précédemment sur l'ambition que l'on a de faire de ces labos à la fois des outils d'expertise au service de la sécurité sanitaire environnementale, mais aussi organiser autour d'un modèle économique soutenable pour notre Collectivité.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze.

**M. Joseph SAVELLI**

La Commission a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » et l'absence du groupe « Core in Fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, qual'hè chì vole intervene nantu à issi prezzi ? Nimu. Avà passemu à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? « Avanzemu ».

Qual'hè ch'ùn vote micca ? Josepha Giacometti.

Astensione ? Pierre Ghionga.

Qual'hè chì vote à prò ? « Un soffiu », « Fà populu » è « Core in fronte ».

**Un raportu hè ADUTTATU.**

Allora, ci piantemu, à duie ore e mezu, ripigliemu a sessione.

**La séance est suspendue à 13 h 30 et st reprise à 15 h 20.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je demande à un secrétaire de séance de reprendre place s'il vous plaît, à tous les conseillers et à l'exécutif aussi de se préparer pour la présentation de la troisième vague de dossiers et de rapports.

Donc, la commission CDENATE s'est réunie, on en reparle tout à l'heure.

Nous allons consacrer cet après-midi à l'examen de rapports qui relèvent de manière globale, de l'économie mixte, avec un premier rapport qui pourrait être considéré quasiment comme une introduction et une feuille de route en la matière, puis ensuite l'examen des rapports de la SEML bois Énergie, deux rapports qui la concernent et ensuite un rapport sur l'énergie avec un protocole d'accord transactionnel.

Moi j'aurais à m'absenter une petite heure et je serai remplacée par un de mes vice-présidents, veuillez m'en excuser. Je passe tout de suite la parole au président de l'ADEC.

## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Raportu n° 204 : L'ecunomia mista : un'attrazzu di prima trinca di pettu à e sfide di u 21<sup>esimu</sup> seculu**

**Rapport n° 204 : Repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Chères conseillères, chers conseillers, les trois rapports que nous vous présenterons cet après-midi sont le fruit d'une réflexion partagée avec l'ensemble du Conseil exécutif et de son président. Pourquoi c'est une réflexion partagée ? Parce que les formes et les sujets de l'économie mixte sont divers et concernent potentiellement toutes les actions menées par notre Collectivité.

Le premier rapport que je vous présenterai vient souligner l'importance que pourrait avoir l'économie mixte dans nos stratégies de développement économique. Cette opportunité se déclinera ensuite par 2 rapports très illustratifs sur les potentialités de cet outil qu'est l'économie mixte dans le secteur du bois et de l'énergie.

Alors, nous le savons tous, le développement économique, social et culturel de la Corse est, depuis sa création en 1982, le fil rouge de l'action de notre Collectivité. Si les 3 aspects du développement sont indissociables, économique, social et culturel, le premier, l'économique, conditionne largement les 2 autres. Sans essor économique, il n'est pas de progrès envisageable pour notre île.

De plus, l'urgence climatique et la montée des inégalités nous font prendre également conscience que sans une perspective soutenable écologiquement et socialement, le développement n'est qu'un leurre.

Depuis 40 ans, de très nombreux outils ont été mis en œuvre dans ce but, avec des fortunes diverses, avec en toile de fond la montée en puissance des régions et en Corse, la perspective de l'autonomie, un renouvellement des modèles d'intervention est en cours. La crise sanitaire et les exigences de l'Union européenne ont encore accéléré ce processus. D'ailleurs, la Collectivité de Corse et ses établissements sont sensibles à ce renouveau des pratiques en matière d'action économique.

Nos interventions, par le biais de subventions, ont été modifiées notamment par le recours à des appels à projets, par la réduction considérable des délais, par la structuration des filières, mais surtout par une tendance générale à rehausser le niveau d'exigence en matière de qualité des projets individuels ou collectifs, avec notamment des critères plus précis et une attention portée aux impacts environnementaux et sociaux.

La Collectivité a en outre beaucoup augmenté et diversifié son soutien à l'économie insulaire au moyen des instruments financiers, prêts bonifiés, garantis d'emprunt, fonds de capital-investissement, Madame Giacometti, vous le rappelez ce matin. Des plateformes d'aides et de conseils, des incubateurs, des conventions avec les EPCI ont également vu le jour afin que chaque compartiment de notre action économique soit adapté aux défis que doivent relever les entreprises corses dans un monde qui change et qui change vite.

Aussi, nous travaillons actuellement à l'émergence d'autres champs, par exemple la responsabilité sociétale des entreprises, l'innovation ou encore le rayonnement international.

Cependant, il ait un autre moyen d'intervention qui mérite d'être à son tour repensé et renforcé, c'est l'investissement direct des opérateurs économiques. Cet investissement direct dans les opérateurs économiques, ce n'est pas quelque chose de nouveau, ça existe, des réussites emblématiques de l'économie mixte sont là pour le prouver. Tout d'abord, il y a la SEM Air Corsica, créée en 1989 à l'initiative visionnaire de Philippe Ceccaldi. 35 ans après sa création et alors que la totalité des compagnies régionales n'ont pas survécu aux évolutions profondes du monde aérien, Air Corsica reste plus que jamais la compagnie de la Corse et des Corses, quand bien même devra-t-elle faire évoluer son modèle, mais ça, c'est la vie de toutes les entreprises.

Je citerai aussi la SEM SITEC, dont nous avons examiné dernièrement le brillant rapport d'activité, créée à l'initiative de Vincent Carlotti, la SITEC est aujourd'hui un acteur majeur de l'écosystème du numérique dans l'île. A compter de la présidence de Rosa Prospero en 2016 et sous celle désormais de Romain Colonna, elle s'appuie sur des équipes de jeunes cadres insulaires qui ont fait de la société un fer de lance dans la stratégie Smart Isula par exemple, de la Collectivité de Corse.

Enfin, nous y reviendrons, la SEM Corse bois Énergie dans laquelle la Collectivité territoriale de Corse s'est associée en 1988 à la société Engie, puis à des actionnaires locaux, avec pour objectif la structuration de la filière du bois et l'ouverture de débouchés à la production du bois énergie en Corse.

La Collectivité de Corse n'a bien sûr pas été la seule collectivité à explorer et à exploiter les possibilités offertes par l'économie mixte et ses instruments. Les régions françaises, chefs de file en matière de développement économique, ont décidé de mobiliser de plus en plus largement les outils de l'économie mixte et singulièrement les entreprises publiques locales (EPL), susceptibles d'apporter ingénierie, expertise et réactivité, avec un usage efficace et raisonné de l'argent public.

Ainsi, et y compris dans le cadre de la période post COVID, ces entreprises de l'économie mixte sont apparues comme des outils privilégiés de la stratégie de relance économique. Ce sont des vecteurs efficaces des transitions à l'œuvre, transition écologique, économie du partage, économie de la donnée. Sur l'économie de la donnée d'ailleurs, la SITEC en est un très bon exemple.

Les régions de France et la Banque des territoires, dans un document cadre en date de 2021, soulignent d'ailleurs de concert que les sociétés d'économie mixte ont pour mission d'appuyer les régions dans la perspective des évolutions institutionnelles : la loi 3DS, le plan montagne, le plan de reconquête tourisme et pour nous, je l'espère, le la fin du processus autonomie.

D'ailleurs, ce mouvement dépasse, et de loin, l'espace français. Même dans les économies très privatisées, l'économie mixte est promue. Le meilleur exemple est l'annonce récente du nouveau Premier ministre britannique Keir Starmer, qui a annoncé la création d'une société publique d'investissement en matière d'énergie verte, son ambition étant de faire de la Grande-Bretagne le premier pays en matière d'énergie verte.

Donc, la Corse et la Collectivité de Corse ont vocation à s'inspirer de ce mouvement de fond global, mais en l'adaptant aux enjeux spécifiques de notre île.

Quels sont-ils ?

Le premier enjeu, selon nous, est de lutter contre les logiques de surprofit, on en a parlé hier, aggravées, ces logiques de surprofit, par les risques de situation monopolistique ou oligopolistique qui sont liées aux contraintes de l'insularité. Ces contraintes se manifestent plus particulièrement dans les secteurs stratégiques, les déchets, l'eau ou l'énergie. Donc, premier enjeu, lutter contre ces logiques de surprofit.

Le deuxième enjeu consiste, et il est lié au premier, à se prémunir des logiques de prédation ou de surexploitation des ressources, par exemple dans le domaine de l'eau ou du bois.

Le troisième enjeu, c'est soutenir et accompagner la structuration des filières lorsque l'activité privée n'y suffit pas, par exemple dans la filière bois, ou orienter dans le sens de l'intérêt général, là où la seule dynamique capitaliste véhicule uniquement la logique du profit, comme dans celui des énergies renouvelables.

Enfin, quatrième enjeu, l'économie mixte doit nous servir à orienter le développement en intégrant les choix politiques et économiques de la Collectivité de Corse, en termes d'aménagement du territoire, de lutte contre la spéculation, de protection du foncier à destination de l'offre de logement pour les résidents, de foncier agricole, de foncier économique, de valorisation patrimoniale de certains sites à fort enjeu.

Ces objectifs vertueux doivent être conciliés, bien sûr, avec la vigilance qu'imposent les risques inhérents à l'économie mixte. Quels sont-ils ?

Le premier, c'est la concurrence déloyale par rapport aux entreprises privées. Si le marché répond correctement aux besoins, il faut laisser faire le marché, je dis bien si le marché répond correctement aux besoins.

Le deuxième risque, c'est le gaspillage d'argent public. Évidemment, nous ne créerons pas de société d'économie mixte qui ne soit pas rentable.

Le troisième risque, c'est la création de rentes de situation au détriment du dynamisme économique. Nous imaginons des sociétés qui impulsent le développement, pas des sociétés qui jouent sur du velours.

Dans ce contexte, il apparaît urgent et indispensable que l'Assemblée de Corse puisse débattre et fixer sa doctrine en la matière aux fins que cette doctrine puisse être déclinée dans les différents secteurs où les outils de l'économie mixte peuvent être constitutifs d'une véritable plus-value pour le développement économique et l'intérêt général.

Donc, après vous avoir rappelé les différents types d'entreprises publiques locales, nous vous proposerons les quelques secteurs dans lesquels l'opportunité de leur intervention doit être expertisée.

Quelles sont les grandes formes possibles des entreprises publiques locales ? Vous les connaissez, SPL, SEM, SEMOP, la palette de l'économie mixte n'a cessé de se diversifier. Aujourd'hui, les collectivités disposent de plusieurs typologies juridiques d'outils permettant d'appuyer la mise en œuvre de leur politique publique.

L'évolution des champs et les modalités d'intervention de la gamme d'opérateurs de l'économie mixte a vu se développer sur les territoires des schémas de gouvernance complémentaires. En effet, en mettant le projet au cœur de la réflexion, de la création ou de l'évolution des opérateurs en place, il s'agit de pouvoir activer le bon outil pour permettre de répondre à une logique d'efficacité et de cohérence de l'action publique.

La SPL peut par exemple agir en amont, in house, c'est-à-dire sans mise en concurrence préalable, ce qui permet une intervention sans délai pour ces territoires actionnaires sous une gouvernance publique renforcée. Elle permet par exemple la réalisation d'opérations d'aménagement complexes ou l'externalisation de la gestion de service public. Souvent complémentaire, la SEM, en tant qu'outil polyvalent, intervient, elle, dans le champ concurrentiel ; elle apporte l'agilité opérationnelle, les effets levier du privé et la possibilité d'agir pour son compte en investissant les fonds propres de la structure.

De plus en plus de territoires ont fait le choix de s'allier les capacités d'intervention d'un groupe d'outils au service de leur développement, il y a même des holdings de sociétés d'économie mixte.

Tout ça permet de faire bénéficier aux territoires des valeurs ajoutées de chacun des outils de la gamme en fonction des enjeux de gouvernance, en fonction du modèle économique, en fonction du montage juridique possible des différents projets suivis.

Dans l'ensemble des régions françaises, ces structures existent et interviennent dans des secteurs aussi variés que le sport, l'énergie, la construction, le transport, les musées.

Vous connaissiez les formes que pouvaient prendre les entreprises publiques, quelles sont maintenant les secteurs cibles prioritaires que nous vous proposons ?

Pour la Collectivité de Corse, les secteurs stratégiques qui pourraient être prioritairement expertisés dans le cadre d'une mission générale confiée à l'ADEC qui associerait les agences et offices concernés et les directions concernées, et même les sociétés d'économie mixte concernées, les directions seraient les suivantes : d'abord l'aménagement du territoire et la construction immobilière. La Collectivité de Corse est actuellement dépourvue d'un aménageur doté de ressources propres, spécialisé tout autant dans les projets de logements que dans les projets de développement économique tels que l'aménagement de zones d'activités ou de plateformes logistiques.

Eu égard à la raréfaction du foncier qui est soumis à une forte pression spéculative, une ou des structures d'aménagement intégrant dans leur capital la Collectivité de Corse et par exemple des intercommunalités, pourraient contribuer à renforcer et à faciliter l'accès au foncier des résidents dans la création des logements ou aux entreprises insulaires dans la création de zones d'activités. L'AUE serait bien sûr la référente de cette opération.

L'autre domaine c'est bien sur le secteur de l'énergie. Des opérateurs, là encore associant différents niveaux de collectivités, communes, intercommunalités, Collectivité de Corse, pourraient être créés pour accélérer et maîtriser la transition énergétique et écologique. L'accès ainsi accordé par la collectivité publique à la ressource aurait pour corollaire d'associer celle-ci au bénéficiaire de son exploitation. Ce mode d'exploitation pourrait intervenir tout aussi bien dans les secteurs innovants de l'énergie, par exemple comme l'hydrogène, que dans les secteurs pour lesquels la technologie est depuis longtemps opérationnelle, comme l'hydroélectrique ou le solaire. L'AUE, une fois de plus, serait la référente de cette opération.

Autre domaine, et c'est le secteur clé de notre économie, c'est le tourisme. Le tourisme est par essence une activité relevant prioritairement dans sa mise en œuvre de l'initiative privée, quand bien même reviendrait-il à la Collectivité de fixer le cadre et les conditions d'un tourisme durable.

Néanmoins, le recours à des structures d'économie mixte peut être envisagé concernant certains sites à caractère emblématique ou soumis à des logiques spéculatives. La Collectivité de Corse a été ainsi sollicitée concernant le devenir de certains camps de vacances, c'est le cas du club Méditerranée de Lumio, où la piste de l'économie mixte pourrait être utilement explorée ; ce serait l'ATC qui serait la référente de cette opération.

Il y a un autre secteur déjà exploré, c'est celui des transports. Je ne reviendrai pas sur les transports aériens avec Air Corsica, mais souvenez-vous, l'Assemblée de Corse a voté en 2019 le principe d'une mise en œuvre de SEMOP dans le domaine de la desserte maritime de la Corse.

Depuis cette date, la Collectivité de Corse s'est employée à sécuriser juridiquement et économiquement le principe de la DSP maritime, notamment en réponse aux contraintes et exigences posées par la Commission européenne. Concomitamment à cette sécurisation qui, je le rappelle, est un enjeu majeur au plan économique et social, la Collectivité de Corse continue à travailler, à créer des conditions permettant la mise en œuvre de ce projet de compagnie territoriale de la Corse dans le domaine maritime. L'économie mixte pourrait d'ailleurs être également au service de liaisons maritimes internationales entre la

Corse et son environnement méditerranéen, comme l'Italie ou l'Espagne. L'OTC serait le référent de cette opération.

Enfin examiné hier, le secteur des déchets. La Collectivité de Corse a, à plusieurs reprises, affirmé son attachement au principe de gestion publique des déchets et de son corollaire, la notion de bénéfice raisonnable à laquelle doivent accepter de se conformer les opérateurs privés intervenant dans le domaine de la gestion des déchets, notamment dans les activités de stockage, de tri et de valorisation. Ces deux principes, qui ont d'ailleurs été repris hier par mon collègue Guy Armanet, sont les piliers du plan que vous avez examiné et voté hier.

L'économie mixte doit pouvoir aussi s'appliquer dans le domaine des déchets et notamment dans tous les aspects de l'économie circulaire. L'OEC serait le référent de cette opération.

Donc des enjeux, des défis, une doctrine, des secteurs d'activité, aujourd'hui, il nous faut lancer ce vaste chantier. Il s'agit à la fois de mener une réflexion générale visant à soumettre à l'Assemblée de Corse des éléments techniques nécessaires à ces décisions, mais également de concrétiser chaque fois que possible et en avance de phase, le développement ou la création de sociétés d'économie mixte. L'exemple de Corse bois énergie, qui vous sera présenté ensuite, s'inscrit dans cette déclinaison.

Dans cette logique, une première mission générale de préfiguration relative aux propositions en matière d'économie mixte sera confiée à l'ADEC qui associera, je l'ai dit, les agences, offices, DGA de la Collectivité de Corse, mais aussi les quelques entreprises qui ont une expérience de la gestion de l'économie mixte. Il est proposé que l'ADEC coordonne une étude d'ensemble qui proposera des solutions et des outils juridiques envisageables dans les secteurs prioritaires précédemment énumérés et qui présentera des modalités de création, de financement et de fonctionnement des solutions proposées.

Cette étude a vocation à être présentée fin 2024, peut-être début 2025 et elle sera accompagnée par une deuxième mission, cette fois-ci très pratique et en avance de phase, qui consistera à finaliser des propositions opérationnelles dans le secteur de l'énergie et de l'eau, confiées à l'agence de l'urbanisme et d'énergie et à l'office hydraulique.

La production d'énergie, électricité et chaleur à partir de ressources naturelles et renouvelables est dans un secteur prioritaire à investiguer tout d'abord pour le développement de l'économie mixte sur le territoire insulaire. En effet, les ambitions fixées en matière d'énergies renouvelables dans la PPE, on en parlait ce matin, et la complexité des chantiers à mener imposent de mener

une réflexion commune entre la Collectivité de Corse et ses divers opérateurs, mais aussi avec les autres acteurs publics, les communes, les EPCI, les services de l'État et surtout d'autres acteurs privés, par exemple les entreprises spécialisées du secteur de l'énergie et du bâtiment ou les bureaux d'études. Que ce soit en termes de structuration et de gouvernance ou encore en matière d'expertise et de financement des opérations, nous avons besoin de regrouper ces compétences.

Dans ce contexte, il semble pertinent d'envisager la création de sociétés de projets dans le cadre de partenariats publics/privés, notamment en matière par exemple de petite hydroélectricité, de photovoltaïque. La petite hydroélectricité, car suite aux études de faisabilité technico économique, il est avéré un potentiel significatif de la filière avec 11 projets identifiés. Le photovoltaïque, car même si du point de vue économique et social, le territoire possède des entreprises capables de monter un projet complet, il est toutefois à noter un déséquilibre significatif entre la forte dynamique des installations au sol et celle plus modérée des projets photovoltaïques en toiture.

L'intervention publique de la Collectivité de Corse et/ou de ses opérateurs dans le développement du photovoltaïque en toiture présente un intérêt certain au regard du potentiel que représentent les bâtiments publics ou encore les fonciers artificialisés, les parkings, les plans d'eau dont elle est propriétaire.

Par ailleurs, des études menées conjointement avec l'office hydraulique et l'AUE sont réalisées afin de caractériser le potentiel de développement des énergies renouvelables à partir des installations hydrauliques actuelles et futures comme les photovoltaïques flottants ou les STEP. A titre d'exemple d'ailleurs, dans le cadre de sociétés de projets associant l'AUE et l'office hydraulique, nous pouvons citer un projet de production photovoltaïque sur le plan d'eau de Codole, en associant notamment l'intercommunalité Ile-Rousse-Balagne, les communes concernées et les agences que je viens de vous citer.

En fonction des choix qui seront faits, la structure à créer pourrait avoir pour objectif à la fois le développement et l'exploitation du projet, mais aussi servir d'exemple à d'autres structures.

Donc, vous l'avez compris, si nous vous proposons d'avoir recours aux structures d'économie mixte pour accompagner nos actions de développement, c'est que leurs avantages sont nombreux en termes opérationnels et financiers, mais aussi en termes politiques.

Cette implication dans le tissu économique local est aussi un moyen efficace pour relever au plus près du terrain les défis que représentent les transitions numériques, climatiques, énergétiques et démographiques.

Et c'est d'autant plus vrai dans un contexte insulaire où les acteurs économiques de taille stratégique sont rares, sinon absents dans bien des domaines, ce qui est préjudiciable à la structuration, voire à l'émergence de certaines filières industrielles.

L'heure est venue pour notre Collectivité, tout en combattant fortement des logiques de surprofit et de prédation, de redevenir un investisseur et de tracer de nouvelles perspectives pour son action économique en tant qu'actionnaire d'entreprises publiques locales.

Je vous remercie.

Madame la Présidente, excusez-moi d'y revenir, mais je dois citer l'avis du CESEC.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous voulez le lire dans son intégralité ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Non, je voudrais simplement donner ces grandes conclusions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je devais le dire parce qu'en fait ce qui se passe, c'est que normalement je dois annoncer tous les avis qui ont été inscrits, que ce soit Assemblea di a Giuventù, Chambre des territoires. Après, si vous voulez qu'on en fasse la lecture intégrale...

**M. Alex VINCIGUERRA**

Non, non, si vous synthétisez cet avis, c'est parfait.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, il y a un rapport de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Madame la Présidente, un avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Giacometti-Piredda, non inscrite. Absence du groupe « Core in Fronte ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et il y a effectivement un rapport du CESEC qui a examiné avec intérêt l'ensemble du rapport relatif aux outils de l'économie mixte.

Le CESEC prend acte du rapport. Il souligne en particulier, je me permets de le dire, l'intérêt de la gestion en économie mixte dans les domaines où le secteur privé a instauré une logique de captation de fonds publics, notamment le secteur des déchets, dans le domaine des transports aussi.

Il rappelle qu'une initiative a déjà été engagée dans le domaine de la desserte maritime il y a quelques années et on en a vu les limites, mais qu'il émet un certain nombre de préconisations en la matière, et notamment celle de prioriser les secteurs pour lesquels une réelle plus-value économique et sociale est attendue. C'est ce que vous évoquiez vous-même tout à l'heure, également dans le domaine de l'énergie, ce serait intéressant.

Voilà donc, prise d'acte du CESEC en la matière.

Qui d'autre maintenant souhaite intervenir ?

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madame la Présidente, désolé de reprendre la parole, mais il y a aussi un interligne du CESEC qui est particulier et qui concerne, si vous me permettez d'y revenir, parce que je pense que ça mérite une explication, c'est sur la rémunération des salariés des sociétés d'économie mixte et il est cité dans le rapport la SITEC, et je pense que nous devons expliquer, puisque le président de la SITEC est dans cette Assemblée.

Nous devons expliquer à quoi cela peut correspondre, mais ça fera l'objet du débat certainement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, moi je pense qu'on peut verser ça au débat tout à l'heure, il n'y a aucun souci. Très bien.

Jean-Martin Mondoloni pour débiter.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport arrive à un moment un peu inattendu, dont on essaie de comprendre les ressorts en termes de temporalité, pourquoi maintenant ? Et, vous adossez la légitimité de cette réflexion sur un argument qui est hautement recevable, qui est comment on contrôle les surprofits, même si la notion de surprofit aujourd'hui est très difficile à évaluer, et comment on introduit la notion de bénéfice raisonnable, ce que vous avez réussi d'ailleurs à faire sur d'autres sujets, sinon par l'intervention de la puissance publique. Jusque-là on vous suit.

En revanche, dans votre argumentation, vous commencez par dire qu'on a, en Corse initié tout ce qui touche à l'économie mixte, avec 3 entreprises dont vous saluez la réussite : Air Corsica, la SITEC et Corse, bois, Énergie. Alors, il faut aller un peu plus loin et savoir ce qu'on entend par réussite. Soyons clairs, si la réussite c'est l'appropriation par les salariés de leur entreprise, le sentiment de travailler pour une entreprise locale, si c'est de la réussite sociale, je crois qu'on est tous d'accord, y compris dans le domaine, on va dire, de l'affect. Personne ici, en tout cas pas moi qui était et président de la SITEC, et administrateur d'Air Corsica et, un temps très éphémère, administrateur de Corse, bois, énergie, je ne saurais remettre en cause l'engagement des salariés qui ont vraiment le sentiment de travailler pour une entreprise locale et d'avoir les bénéfices sociaux.

Maintenant, si la réussite d'une entreprise est celle que l'on entend de façon ordinaire, je crois qu'il faut relativiser les choses. Quel est l'écosystème de ces 3 entreprises que je viens de citer qui ne doivent leur pérennité qu'à l'engagement de la puissance publique initiale et à l'engagement de la puissance publique de façon régulière pour construire une sorte de couveuse protectrice, qu'il ait des parties de la sauvagerie de la concurrence ? C'est de ça dont il s'agit. Quel est le système d'Air Corsica aujourd'hui qui dépend hautement, on le sait, de notre délégation de service public, ce qui n'est pas sans poser un problème de droit sur lequel je reviendrai et que vous avez pointé d'ailleurs ?

Le modèle de la SITEC que je connais un peu, ce sont des clients qui pour beaucoup, sont des clients publics. Et le modèle de Corse bois, énergie, on nous l'a expliqué hier, on travaille avec l'université, avec le Crous, avec la ville de Corte, etc., etc. Ça veut dire que quand on met un jeton ici, dans une de ces entreprises publiques et qu'on remet un jeton avec une délégation de service public, avec des clients publics, avec des administrations publiques, c'est

toujours un écosystème, j'allais presque dire consanguin, ou en tout cas assez fermé, dans lequel la puissance publique entretient un système péri public. On va dire ça comme ça, même si statutairement ce sont des entreprises privées, mais dont les bénéficiaires sont très largement garantis, soit par des procédures publiques, soit par du capital public, soit par de l'engagement public.

Autrement dit, si je devais pousser un peu le trait, ce qu'à Dieu ne plaise, vous prenez ces 3 entreprises, vous les sortez de leur écosystème local dans lequel ils vivent, vous les mettez dans quelque chose de très concurrentiel, qu'il s'agisse de l'aérien, qu'il s'agisse de la structuration de la filière bois énergie ou de l'informatique, un tenenu mancu una settimana. La vérité, elle est là aujourd'hui.

Donc quand on parle de réussite, je pense qu'il faut être assez pondéré dans la mesure où on a constamment au cours du temps, initialement et après chaque fois qu'il a fallu recapitaliser, on en parlera tout à l'heure, été présents. C'est de ça dont on parle réellement aujourd'hui. Vous savez l'économie mixte a été inventée après-guerre pour assurer le ravitaillement, mais c'était one shot en France, on a assuré le ravitaillement et puis après, l'idée de la puissance publique, c'est qu'elle ait là l'amorçage et puis après, on laisse vivre des entreprises dont on a créé les conditions pour qu'elles s'épanouissent localement, nationalement pour certaines, parce qu'il y a des réussites internationales, avec l'engagement initial de la puissance publique et le désengagement progressif. Ce n'est pas le cas dans le système que nous avons construit.

Donc si la tentation qui est la vôtre, c'est à terme sur des sujets variés sur lesquels on reviendra et des sujets où la concurrence est assez féroce, si c'est de dire on va essayer d'endiguer ce qui est le profit d'une entreprise, et le profit d'une entreprise peut être déraisonnable, c'est même l'attitude de beaucoup de chefs d'entreprise d'aller jusqu'à la déraison chaque fois que c'est possible. Si c'est d'indiquer ça, moi je comprends votre démarche. En revanche, si c'est de faire émerger des entreprises qui vont vivre sous la haute protection d'une collectivité, qui de reste n'en a plus les moyens, on le sait, je dis mesure.

Deuxième sujet cette fois national, vous les avez pointés, il y a un risque aujourd'hui avec le droit communautaire tel qu'il évolue. Pour le moment, compte tenu du résultat des élections européennes, on ne sent pas de tendance lourde venir infléchir ce qui est la reconnaissance d'une concurrence, on la partage ou pas, qui n'est pas du tout adaptée au tissu local avec des risques de recours de plus en plus avérés. Ça vaut pour la SITEC, ça vaut pour Corse bois énergie dans une moindre mesure, ça vaut pour Air Corsica évidemment parce que c'est quand même un danger permanent qui nous revient à la figure tous les

5 ans, tous les 6 ans selon les délégations, que de dire « on va donner une délégation de service public à une entreprise dans laquelle on a mis des ronds ». Ça, on le connaît, on l'a vu, on l'avait revu assez fréquemment.

Le droit communautaire n'a pas vocation à infléchir ce danger.

Deuxième sujet sur lequel il est bon que nous soyons alertés, en France et la Corse n'échappera pas cette tendance, de moins en moins d'investisseurs privés aujourd'hui répondent présents à la volonté de s'impliquer dans le capital des entreprises d'économie mixte et pour cause, les entreprises sont en difficulté, eh bien elles prennent dans un réflexe presque animale territorial, ce qui reste de marché pour elles et elles n'investissent pas dans les économies mixtes aujourd'hui, ou si peu.

Troisième sujet qui est celui qui nous avait traversé lorsqu'il a été question de la SEMOP sur le maritime. Ce n'était pas tant dogmatique notre position, même si on pense et on continue à penser que le métier de cette maison n'est pas d'investir dans les bateaux, pour faire simple. Mais la question des moyens, il faut la poser à un moment donné.

Est-ce que lorsqu'on met en perspective ce qu'on a dit ce matin, très rapidement et qui va revenir au prochain BP, les perspectives nationales dont le président a dit qu'elles étaient sombres, on ne voit pas comment elles vont s'éclaircir, ce n'est pas la trêve olympique qui va, en septembre, offrir une éclaircie ?

Je crois qu'on a de grandes difficultés où on va demander à tout le monde, quand je dis « on », c'est collectivement, on ne va pas se comporter individuellement avec d'un côté ceux qui feraient des efforts, ceux qui n'en feraient pas. Tout le monde doit être conduit à faire des efforts et des efforts drastiques.

Aujourd'hui, c'est pour ça que je posais la question de la temporalité, est-ce que le temps est venu de se laisser penser qu'on peut investir dans des domaines ? D'autant, et je finirai là-dessus, que vous balayez ça à spectre très large sur des domaines où la concurrence, et donc, mais vous l'avez bien pointé, les risques de recours ou en tout cas les risques d'échec, quand je dis échec, c'est chaque fois qu'on recapitalise, c'est un aveu d'échec. On peut se laisser croire qu'on recapitalise parce que c'est l'opportunité d'aller chercher un autre marché, mais chaque fois qu'on recapitalise, allez, c'est la moitié d'un échec, on peut se le dire comme ça.

Quand vous parlez d'hydroélectricité, aujourd'hui c'est terriblement sauvage.

Quand vous parlez de transports maritime, aérien, c'est difficile.

Quand vous parlez de photovoltaïque, de tourisme, on se demande si la vocation... Autant les SEM d'aménagement, elles ont un sens parce que la vocation d'une collectivité d'investisseurs et d'aménageurs, elle est pleinement reconnue, elle doit avoir sa part de l'effort, y compris dans un capital, ça s'entend. O ghjente, je ne sais plus où on va recentrer le curseur de nos compétences au moment encore une fois où on se dit « recentrons-nous sur nos compétences propres », en tout cas celles que nous a fixées le législateur.

Ce n'est pas parce que la clause de compétence générale autorise notre Collectivité à créer, et là le droit vous octroie cette possibilité, qu'il faut aller, je dirais, à spectre large.

Je conclurai en disant qu'on est un peu gênés aussi dans le lien que vous faites avec ce qui est votre conception de votre projet politique d'autonomie. Moi j'avais cru comprendre que l'autonomie, c'était une façon aussi de créer les conditions de l'émancipation. Je ne suis pas sûr qu'avec les sociétés de l'économie mixte, l'économie mixte soit un sujet d'émancipation. Moi, je pense à peu près le contraire, je pense que si on veut émanciper, offrir un projet d'avenir à notre jeunesse, c'est en la rendant beaucoup moins dépendante de la puissance publique. Je ne dis pas, parce que je connais les effets de la caricature, que les salariés des offices, des agences ou de ceux qui peuplent les économies mixtes, sont des petits fonctionnaires abrités. Je dis simplement qu'ils participent d'une forme de dépendance à la puissance publique, ce n'est pas la même chose. Mais l'émancipation la plus aboutie pour moi, relèverait de ce que notre Collectivité puisse créer les conditions d'un tissu d'entreprise complètement autonome, et que nous créions les conditions pour que cette jeunesse soit de moins en moins, en tout cas cette jeunesse, le futur salariat de la Corse, soit de moins en moins dépendant de la puissance publique.

C'est la raison pour laquelle, on va s'abstenir, mais c'est une abstention de curiosité active, on verra ça comme ça, parce que je pense que sur certains secteurs, et notamment en vertu de l'argument du bénéfice raisonnable, il faut creuser les choses. Je pense que les études sont nécessaires. Après y aller, à fond, le car à fond sur tous les secteurs d'activité de la Corse en économie mixte, on est plutôt réservés.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nadine Nivaggioni.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, Madame la Présidente.

Juste une petite remarque par rapport à la démonstration de Jean-Martin Mondoloni.

Votre intervention pourrait tenir dans l'absolu, sauf que nous sommes sur un territoire où, que ce soit l'activité de la SITEC, l'activité de la SEM Corse bois Énergie ou dans le domaine forestier, des énergies, n'existait pas, ou dans le domaine d'Air Corsica et nous avons voulu créer sur un territoire où le transport aérien n'était pas, en tous les cas, ce n'était pas une compagnie corse, on a voulu créer notre compagnie corse.

(Monsieur Jean-Martin Mondoloni sans micro)

Je crois qu'il faut partir de là, il faut partir de ce postulat, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on veut créer ses propres outils, Jean-Martin Mondoloni, à partir du moment où on veut créer ses propres outils et c'est ce qui a été fait, tant par Monsieur Ceccaldi à l'époque qui était l'initiateur d'Air Corse, que par François Alfonsi ou par l'initiateur de la SITEC à l'époque, effectivement, nous avons tous, les uns et des autres, des clients locaux qui pour certains relèvent du public et d'autres pas.

Mais pour autant, que ce soit la SITEC ou Corse bois énergie ne bénéficient d'aucune subvention. Aucune ! Donc, depuis 30 ans, Corse bois énergie n'a jamais bénéficié d'une subvention. Donc, c'est bien par les recettes de leurs activités, que ces entreprises, parce que ce sont des entreprises privées, arrivent à se développer. Lorsque le modèle, et nous le verrons tout à l'heure, qui a été établi, eh bien ne correspond plus au bout de 10 ans, 20 ans, 30 ans, ne correspond plus au contexte du marché local ou au-delà, eh bien il est évident que nous rencontrons des difficultés. Pour ça il faut se réactualiser.

Je crois que votre démonstration est valable dans le cas où évidemment, il y a une subvention dans le transport, il y a des subventions qui sont là tous les ans, et c'est normal qu'il y ait une compensation. Je crois qu'elle n'est contestée par personne, mais pour autant, tous n'en bénéficient pas et vous voyez bien qu'il est très important pour la SITEC ou pour Corse bois énergie, à un moment donné qu'il y ait des dispositifs qui permettent de continuer leur propre activité.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Jean-Michel Savelli.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vais un petit peu compléter et aller dans le sens de ce que vient de dire Jean-Martin, parce qu'il faut à mon avis bien comprendre, c'est qu'une société d'économie mixte n'a pas vocation à rester mixte. C'est ça, le problème. Donc, elle nait mixte et ensuite, selon qu'elle soit un peu plus à composante privée ou à composante publique, elle finit soit en SPL, les privés s'en vont, ou en SA. Ça, c'est un peu la logique, c'est un peu le schéma classique.

Alors c'est vrai que j'ai recherché un petit peu l'historique des SEM. C'est très ancien, ça remonte à 1926, c'était Raymond Poincaré par décret qui avait décrété ce montage-là, et ça remonte même plus loin que ça. Il y a eu un fort développement, pour rejoindre ce que dit Jean-Martin, en 1947, lors de la reconstruction. Il y a un boom de SEM et c'était effectivement des sociétés d'aménagement. Et la sortie logique d'une société d'aménagement, c'est que, une fois que la puissance publique a financé ces sociétés-là, eh bien elle sort et ça devient des sociétés privées et des propriétés privées.

Voilà. Donc ça c'est la logique d'une société d'économie mixte.

A partir du moment où une société d'économie mixte, elle reste mixte, c'est là qu'elle s'enkyste. Pourquoi ? Parce qu'elle a des acteurs privés qui ne sont pas des opérateurs, qui deviennent simplement des actionnaires privés. Ils ne sont plus opérateurs et ils n'ont aucun intérêt à rester parce que finalement, ces sociétés qui sont à l'équilibre éventuellement avec des apports de fonds publics, mais ça a ses limites aussi parce que c'est compliqué d'avoir des actionnaires privés qui soient aussi liés à des fonds publics.

C'est donc pour vous dire qu'en fait, je pense que l'économie mixte au sens large, elle est utile. Ce qu'il faut savoir aussi c'est que pourquoi on était à 1500 SEM en 1990 au moment où toutes ces SEM ont été créées et pourquoi aujourd'hui, il n'y en a plus que la moitié ? C'est parce que justement, elles n'ont plus de sens. On a pris ces exemples-là, comme dit Jean-Martin, on ne peut pas ni dire que c'est bien, ni que ce n'est pas bien, mais on constate quand même que l'équilibre économique, il est assez précaire.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ce qui a mis un peu la fin au système de SEM, ce sont les DSP. C'est une autre manière de faire de l'économie, c'est les DSP. Pourquoi ? Parce que justement l'Europe est passée par là, le grand marché européen en 1993 a fait que, ça correspond en termes de temporalité, a fait qu'à un moment donné, du fait que tous les appels d'offres

devaient être européens, eh bien ce système d'économie mixte ne fonctionnait plus.

Donc aujourd'hui, on voit qu'il y a un boom de DSP, en revanche la DSP fait bien une différence entre le délégataire qui est privé et l'autorité délégante qui est publique. Ça nécessite des contrats, un niveau de contractualisation qui est très poussé, mais en tout cas, ça garde à chacune des entités leur vocation publique ou privée et en plus, bien sûr, ça ouvre à la concurrence.

L'autre avantage des DSP par rapport aux SEM, c'est qu'à intervalles réguliers, on rebat les cartes. Si on se trompe de délégataire, on peut l'améliorer en cours de route ou on peut en changer à la fin de la période. Là c'est compliqué, si on a un mauvais actionnaire privé, c'est très compliqué de le faire partir.

Jean-Martin a repris les exemples qui étaient dans le rapport. Effectivement, ce sont des exemples qui ne sont pas forcément très probants puisqu'on voit bien que l'équilibre est quand même maintenu grâce à la puissance publique. Mais on a deux autres exemples sur le grand Bastia et c'est dommage que Louis Pozzo di Borgo ne soit plus présent parce qu'effectivement, on voit bien que la SEM, pour en citer deux autres, la SEM Bastia aménagement, elle a fait son temps. Aujourd'hui, c'est devenu un syndic de copropriété qui gère une cinquantaine de logements sur Bastia. Idem pour la SEM du port de Toga, on connaît tous cette SEM qui a été créée à l'époque pour construire le port de Toga mais qui aujourd'hui, n'a plus aucune raison d'être, sauf que c'est compliqué de l'avoir encore « dans les pattes ».

Donc moi, je pense qu'il faut être très méfiant.

Dernier point, si la Présidente me permet, sur la SEMOP, il faut bien comprendre qu'une SEMOP, le modèle qui a été exploré et notamment en Écosse, je ne sais plus en quelle année c'était, on ne peut pas le comparer à la Corse parce que la SEMOP est faite pour desservir 790 îlots, ce ne sont pas des îles, ce sont des ilots sur lesquels il n'y a aucun marché. Et le but de la SEMOP, vous le savez, c'était de faire un groupement de tous les bons acteurs qui étaient prêts à contribuer à cette desserte-là. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une carence de marchés, la SEMOP, s'il n'y a pas de carence de marchés, n'a aucun sens.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans l'ordre, Jean-Félix Acquaviva, Paul-Félix Benedetti, Romain Colonna et Paul-Jo. Donc, Jean-Félix.

**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je pense qu'il faut saluer ce rapport à la fois dans le fond, j'y reviendrai, mais aussi dans l'opportunité qu'il nous fait d'avoir un débat de perception et des stratégies en termes de vues qui sont divergentes. La politique, ce n'est pas de faire de l'œcuménisme, il faut assumer la divergence de valeurs, de philosophies. Et clairement, ce rapport pose des obligations de moyens dont on veut se doter, y compris en situant les limites, et les limites sont très franchement accentuées, certaines fois à raison, par le propos de ce côté-là, en oubliant les vertus de cette obligation de moyens sur lesquels je vais quand même revenir dans notre contexte insulaire. C'est là où est l'intérêt du caractère positif du rapport.

Juste une petite parenthèse, Jean-Michel, en Écosse, ce n'est pas une SEMOP, pas du tout. C'est une société privée, capitalisée à 100 % par la région autonome d'Écosse, donc rien à voir avec la SEMOP qui faisait l'objet d'une DSP avec des concurrences. Et cette société privée qui détenait les bateaux (il y a 3 DSP d'ailleurs en Écosse) pouvait perdre les contrats, elle en a perdu et pouvait en gagner. Donc, ça n'a rien à voir avec la SEMOP.

Nous en avons traduit une SEMOP dans la délibération du 6 septembre 2016, dont le principe et l'architecture ont été votés par la droite, je le rappelle. Vous avez voté le 6 septembre 2016, ce que nous avons proposé, les 2 SEMOP le 6 septembre 2016, sur les ports secondaires d'une part, avec une répartition capitalistique différente entre ports secondaires et ports dits rentables, Bastia, Ajaccio, on pourrait revenir. Donc l'Écosse... Je me rappelle très bien les débats qu'on avait eus avec José Rossi d'ailleurs, qui s'était dit « finalement, ce n'est pas si mal que ça ». Ça peut être utile finalement, y compris dans notre situation. Ça, c'est une petite parenthèse, on pourra revenir là-dessus.

J'ajoute, puisque c'est évoqué dans le rapport, que la question du transport est un secteur hautement stratégique dans le sens où, outre la rentabilité et la question du retour sur investissement pour les opérateurs eux-mêmes, dans notre situation comme dans d'autres situations, mais dans notre situation parce qu'on la connaît bien, c'est un secteur effectivement dont dépend toute l'économie et toute la dimension sociale de l'île.

Donc, ce n'est pas un secteur comme les autres. Et malheureusement dans ce secteur, et ça c'est un avis qu'évidemment nous partageons et qui peut-être n'est pas partagé par tous, nous avons eu à subir des situations soit de monopole public, soit de monopole de fait de flux touristiques privés, soit d'entente ou de mésentente entre très peu d'opérateurs, dont malheureusement a eu à pâtir la société corse dans son ensemble, soit en termes de grève, mais surtout en termes de surcoût fret, de surcoût touristique et des personnalités.

Donc l'intérêt stratégique effectivement, à la fois dans une première partie de muscler les DSP, ce qui a été fait depuis des années malgré ce que j'appelle moi l'instrumentalisation du contentieux qui a été instrumentalisé à des fins de guérilla contre la Collectivité, qui a échoué durant les 9 ans, mais qui a eu à gagner précédemment, on en sait tous quelque chose avec les 96 M€ dont on a hérité, mais qui pose les jalons d'aller plus loin.

Pourquoi d'aller plus loin ? Parce qu'on sait très bien que le monde maritime va évoluer. On sait très bien qu'il peut y avoir des rachats. On le sait très bien, on l'entend et donc la seule façon de prémunir l'intérêt général de la Corse par rapport à ce secteur, c'est que la Collectivité s'en mêle un peu plus. Et le meilleur moyen de s'en mêler un peu plus, c'est la SEMOP qui n'est pas du tout une SEM. Je rappelle que la SEMOP, c'est de la directive européenne, on ne peut pas dire que le droit européen soit très soviétique, c'est le moins qu'on puisse dire, qui a pondu ce cadre juridique traduit en droit français pour justement rationaliser les partenariats public/privé dans l'exercice des délégations de service public ou des concessions. C'est une traduction du droit européen qui nous permet, qui nous a permis d'arriver à cette situation.

Donc, si la Collectivité a eu à perdre beaucoup d'énergie dans la sécurisation qui était nécessaire dans le maritime, malheureusement, et on en sait quelque chose, on ne va pas revenir sur la DCT, on ne va pas revenir sur les contentieux etc., qui a fait perdre beaucoup de temps et d'énergie dans la mise en place de ce qui a été prévu, le cheminement peut être repris par anticipation. On nous demande beaucoup d'anticiper, pour le coup, il faut anticiper de ce qui va se passer dans le maritime pour éviter d'avoir les pièges futurs qui seront la monopolisation avec les surcoûts en fret, les surcoûts en tarif passagers, l'hyper saisonnalité, etc.

Donc oui, la SEMOP nous paraît être dans ce cadre-là un chemin à reprendre.

Mais au-delà de ça, je crois que dans le débat qui est évoqué avec la droite, et je termine là-dessus pour ne pas être trop long, on a pris des exemples différents.

Sur la SEM bois énergie, et je ne veux pas anticiper sur le rapport et les explications qui auront lieu, on était dans une obligation de moyens d'économie mixte sur un secteur entier à reconstruire : la filière bois. C'est-à-dire qu'il y a une réflexion qui dépasse la SEM elle-même. C'est un contexte.

Il y a d'autres contextes, et vous l'évoquez, mais on n'y voit pas trop loin, qui est la caractéristique de la Corse, ce sont les contextes où la sur-rente est la règle, où le surprofit est la règle, ou la monopolisation est la règle.

On a parlé des risques dans les transports, on va bien sûr parler du carburant, avec l'acquisition qui a été faite par les Américains récemment, on va parler de la grande distribution avec le taux d'équipement de petite, moyenne et grande distributions par habitant qui est le plus fort d'Europe, lié à un tourisme de masse qui a été constitué depuis des décennies, avec des rachats qui ont eu lieu récemment, avec des phénomènes de concentration que l'on peut voir venir. Ça, c'est la réalité de la Corse aujourd'hui.

Ça, c'est la réalité de la Corse aujourd'hui.

Il y a donc aussi des secteurs rentables, je pense à l'énergie où on sait très bien que le caractère de la rentabilité énergétique et de la rentabilité économique des opérations d'ENR sont aujourd'hui avérées. On n'est pas dans le secteur à reconstruire, on est sur des choses sur lesquelles il va y avoir des effets de prédation. C'est un fait. On ne va pas rentrer dans ce débat-là, Julien pourra en parler mieux que nous. Donc, il faut se préparer à anticiper sur ces questions-là.

Il n'y a pas de raison qu'en termes de retour sur investissement, d'une part, pour la Collectivité de Corse, mais aussi en maîtrise de planification de la PPE, d'autre part, et pour les communes elles-mêmes, et là je rejoins la question du débat du pas de temps, où il y a besoin de trouver des retours sur investissement pour les communes en recettes de fonctionnement, il n'y a pas de raison que sur ces secteurs qui sont rentables techniquement, économiquement avérés (le photovoltaïque est plus rentable aujourd'hui que le nucléaire dans certains aspects), il n'y a pas de raison que sur la base de la PPE, la Collectivité de Corse, qui a obligation de moyens avec des communes, avec des opérateurs, ne se positionne pas pour mieux maîtriser les retombées d'intérêt général au service multifactoriel à la fois des communes mais de la rentabilité énergétique des territoires, du coût des ménages et des entreprises, du moment que le secteur est rentable.

Ça me paraît un contre-exemple par rapport à ce que vous avez dit.

Dernièrement, on a eu à signer ce qui a été délibéré dans cette Assemblée, la convention entre l'opérateur industriel EDF, les 5 communes du Niolu, la Collectivité de Corse, la commune de Castirla, la commune d'Omessa, la com-com, sur la question enfin des retombées de l'opérateur industriel sur ce territoire, Niolu et bassin versant. A été posé légitimement un projet « eau » qui s'inscrit dans les projets présentés par l'Office hydraulique sur l'irrigation agricole, où en faisant de l'irrigation agricole avec du stockage, on turbine et on turbine par qui ? Par un opérateur de (...) de territoires dans lequel il y aurait la Collectivité, les communes pour permettre d'avoir une sécurisation énergétique pour ces territoires, une retombée en recettes de fonctionnement pour les communes qui ont été délaissées depuis 60 ans.

Cette réflexion peut être portée dans le Rizzanese par exemple, ou sur d'autres territoires, ou dans toutes les zones d'accélération de production d'ENR qui vont être identifiées dans le PADDUC, confère la loi qui a été faite notamment par Pannier-Runacher. On a fait des amendements pour identifier ces zones par l'AUE dans les PLU où il faudra des opérateurs qui ne viennent pas en prédation, mais des opérateurs qui maîtrisent ces retombées.

Je prends cet exemple là pour dire qu'à un moment donné, l'obligation de moyens posée par le rapport dans différents secteurs stratégiques, où à la fois, il faut raisonner aménagement du territoire, retombées pour les communes, retombées pour la Collectivité, y compris dans nos objectifs budgétaires, d'euros investis pour retour sur investissement, évidemment, il y a des limites. Oui, il y a des risques. Je ne partage pas trop l'idée que c'est forcément le cas de finir en structure privée, d'être une économie mixte. Ça dépend. Soyons pragmatiques et c'est le pragmatisme qui doit prévaloir. Il y a des cas, oui, il y a des cas, ça sera non. C'est une histoire de choix politique. Mais faisons en sorte que la réalité d'un côté évoquée de certaines SEM qui ont eu à défricher des secteurs à reconstruire, vous avez parlé de la SEM bois énergie et de ces questions-là, soit mise en balance avec la réalité de la prédation de la monopolisation de secteurs où il y a des retours sur investissement qui ne reviennent pas suffisamment aux territoires et aux acteurs. C'est là où l'obligation de moyens de l'économiste a à trouver sa place.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Juste une remarque à la suite de l'intervention de Jean-Michel Savelli sur la non-pérennité hypothétique des SEM.

La société parisienne de chauffage urbain existe depuis 1927. Depuis 1927, elle rapporte chaque année 8 M€ de redevance d'abord pour la ville de Paris bien sûr, vis-à-vis de l'exploitation du réseau de chaleur urbain.

Il y a une DSP aussi et on a 2 M€ par an de dividende qui sont reversés à la Ville de Paris. Donc 1927, ça fait 100 ans.

Donc, il y a des choses qui fonctionnent et qui perdurent au cours du temps lorsqu'il y a nécessité d'avoir - on ne répond pas, s'il vous plaît, c'était juste un complément d'information - il a des SEM qui existent et qui existent depuis fort longtemps et qui ont fait leur démonstration.

Je passe la parole à Paul-Félix d'abord.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je reviens à l'idée de prospecter sur des partenariats public/privé dans des domaines stratégiques. C'est concevable, mais dans la limite de la fin de l'exploration des potentialités du public seul. Moi, je ne pense pas concevable qu'il puisse y avoir deux discours, un discours qui dit, « on est pour de l'exploitation publique » et un autre discours qui dit, « on peut faire du public/privé », parce que le public/privé, si c'est une SEM, il y aura au moins 50 % de capitaux publics, mais si c'est une SEMOP, ils ne peuvent être limités qu'à 30 %. Donc, déjà, il y a un champ d'amplitude dans la gouvernance qui est très large.

Dans le domaine stratégique de l'énergie, il y a des domaines qui sont portés par l'entrepreneuriat privé et qui se portent bien, entre autres, le photovoltaïque. Qu'on cherche à y rentrer pour prendre une part de bénéfice potentiel, ça peut être louable, mais ce n'est pas un besoin stratégique aujourd'hui pour la Corse.

En revanche, dans les domaines importants comme l'énergie bois ou l'énergie hydraulique, les opérateurs privés sont un peu moins généreux et je pense que la force publique, elle a sa place unique dans un premier temps.

Donc, avant de prospecter sur la rationalité de ce partenariat public/privé, qu'on liste déjà ce qu'on peut faire, ce qu'il faudrait faire, qu'on regarde les besoins et les moyens avant de chercher à faire des gesticulations et des articulations qui pourront être hétéroclites dans le contexte économique de la Corse d'aujourd'hui.

Ensuite, confier à l'agence de l'énergie des prospections sur de l'énergie photovoltaïque, c'est son champ de mission naturel. Pourquoi le préciser ? Ça veut dire qu'ils ne travaillent pas sur ce domaine jusqu'à aujourd'hui ?

Confier à l'Office d'équipement hydraulique une mission de planification sur les potentialités hydrauliques de la Corse, je pense que c'est une lapalissade, je pense qu'ils l'ont déjà fait depuis longtemps.

Donc, qu'on travaille sur ce qu'on peut faire, sur les potentialités réelles, qu'on affirme nos droits de préemption sur les aménagements et qu'on regarde financièrement qu'est-ce qu'on peut faire et qu'on se structure. Avant de penser à une SEM ou à une SEMOP, on doit penser à une régie d'exploitation directe, soit par un service dédié de la Collectivité de Corse, soit par une société anonyme à capitaux exclusivement Collectivité territoriale ou autres collectivités, ou un établissement public à caractère industriel et commercial.

Là, on passe tout de suite à autre chose. Moi, je peux l'admettre, mais à la condition qu'on ait expertisé en amont les partenariats publics exclusifs.

Je conçois qu'il y ait des logiques qui soient beaucoup plus libérales et qui soient de nature à penser que seul un entrepreneur peut entreprendre. Je considère qu'un politique, la force publique, elle doit entreprendre et si elle ne sait pas, si elle ne peut pas, elle doit se mettre au niveau. Ce sont les conditions du développement de la Corse qui nous imposent cette rationalité.

Donc je ne partage pas ce champ libre à de l'investigation dans un seul axe qui est l'axe inévitable de la dépossession.

Vous savez, quand il a été créé la SEM des chemins de fer de la Corse, je m'y étais opposé. Je disais, « oui, mais on a besoin de la SNCF, de leur expertise, de leur partenariat et éventuellement de leur cautionnement ». À l'arrivée, il n'y a rien eu. On l'a dissoute et on a créé un EPIC.

La SEM, Air Corsica, en 2010 elle a changé ses statuts. Elle est devenue en société anonyme publique avec conseil d'administration et conseil de surveillance. Tout ça pour affaiblir le poids de la force politique du simple conseil d'administration d'une SEM.

Donc, chercher à prospecter sur des outils, je pense que c'est la mission naturelle de tous les établissements publics qui ont en charge à qui de l'énergie, à qui de l'hydraulique et pour le vôtre, Président, celui de l'action économique. Vous n'avez pas besoin d'une lettre de mission ou d'un cachet pour qu'on vous dise ce que vous devez faire. Ça fait partie de vos missions.

Ensuite, venez nous présenter des rapports et on verra en fonction de l'opportunité. Moi, aujourd'hui, je ne vois pas l'opportunité de vous signer une délibération où en fait, vous devez faire ce que vous avez à faire, sauf que je vous dis, il manque tout un champ d'expertises.

Dans le cadre à venir des chaudières pour les fameux combustibles solides de récupération, on va d'entrée de jeu prospecter pour une SEM, on ne va pas passer par l'expertise d'une régie directe alors que ce sont les conclusions de la commission d'enquête qui demande que ce soit priorisé. Et nous, on va d'entrée dire « oui, mais on va commencer à discuter ». Vous savez, si vous appelez Vinci, Veolia ou d'autres grands majors du brûlage, ils vont répondre peut-être présents, mais si de nous-mêmes, on ne va pas les chercher et qu'on se positionne en entrepreneur public et en bâtisseur d'une nation, peut-être qu'on peut y arriver aussi sans eux. Donc, ça dépend où on met le curseur.

Donc moi, je ne veux pas vous défier, j'admets votre mission de prospective, mais elle n'a pas à être validée par un vote de l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

On a, ça n'étonnera peut-être pas cette Assemblée, quelques divergences avec les propos qui ont été tenus ici ou là jusqu'à présent. Je voudrais partir des quelques mots qui ont été prononcés par le président de l'ADEC, logique de surprofit, logique de prédation, logique de surexploitation et logique de monopole. Donc on nous reproche, à bon droit ou pas, assez souvent que nous ne luttons pas contre ce type de phénomènes et de maux, à l'endroit de la Corse.

Aujourd'hui, par le biais de l'ADEC, dans un premier temps de son président, mais de l'ensemble de l'exécutif, on vient devant cette Assemblée pour essayer de trouver des solutions, notamment à l'égard de l'économie mixte et des SEM, et si je ne m'abuse, en tout cas concernant les SEM, une majorité publique au capital.

Nous, on n'est pas là pour dire qu'il ne doit y avoir aucun esprit entrepreneurial en Corse, d'autant plus dans des secteurs d'activité où certaines entreprises sont déjà positionnées.

Donc, il me semble que le point de départ et le point le plus politique de ce rapport, c'est essayer de trouver ensemble des outils qui nous permettent de lutter contre les maux qui pour certains, ravagent la Corse.

Deuxièmement, si j'ai bien compris, Monsieur le Président de l'ADEC, je parle sous votre autorité, je viens de relire l'acte, vous n'arrêtez aucune position au moment où on parle. Vous demandez à cette Assemblée dans une forme collaborative importante, incitative, de vous confier une mission dont vous allez certainement définir la configuration précise pour réfléchir ensemble, quitte à éliminer un certain nombre d'options telles qu'elles viennent d'être évoquées, pour en privilégier d'autres. Mais je pense qu'il faut être raisonnable et revenir à l'essentiel. Là, il s'agit bien de vous conforter collectivement et politiquement dans l'idée de missionner l'ADEC, l'AUE, l'ATC, globalement le Conseil exécutif, à l'appui d'un certain nombre d'acteurs pour essayer de dégager les meilleures solutions face à ce qui possiblement peut ravager la Corse, ou a déjà commencé à entamer le capital, sans mauvais jeu de mots, le capital des Corses.

Donc ça, c'est le premier point, ça me semblait important de le soulever.

Le second point, là où je suis un peu plus étonné, c'est sur certaines approximations qui ont été dites, prononcées dans l'hémicycle, à l'égard des 3 sociétés que vous avez précitées.

Je vais parler à ce stade-là, que de celle qui me concerne principalement, à savoir la SITEC. Mais j'ai entendu à plusieurs reprises, du côté notamment du groupe « Un soffiu novu », que le modèle économique n'était pas stable, que l'équilibre économique était précaire. Moi, je voudrais juste vous dire que la SITEC en 2016, lorsque les nationalistes accèdent au pouvoir, est une société qui est au bord du gouffre avec près de 40 emplois qui sont menacés. Il y a eu, je voudrais lui rendre hommage à ce micro, une décision forte de la part de sa présidente de l'époque, Rosa Prosperi, accompagnée par le président de l'exécutif, Gilles Simeoni, pour donner la direction à 2 salariés et réinventer, à travers cette décision-là, la manière de fonctionner de cette SEM. Nous étions en 2016, une société au bord du gouffre. Je ne voulais pas le faire aujourd'hui, j'aurais préféré attendre l'examen du rapport d'activité, mais ça viendra.

Simplement pour vous dire que, j'ai pris la présidence en 2021 du conseil d'administration, et que cette année-là, en 2024, pour la deuxième année consécutive, nous dégageons le meilleur résultat net depuis la création de la société en 1986, meilleur résultat net. Je donne un chiffre, je ne voudrais pas trop le donner parce que Gilles Simeoni risquerait d'avoir certains appétits, sans 1 € d'argent public, savez-vous combien nous avons dégagé cette année de bénéfice net sans 1 € d'argent public ? 1 M€ de bénéfice ! 1 M€ d'euros de bénéfice, pour la seconde année, j'insiste un petit peu, le meilleur résultat net consécutif depuis 1986.

Je ne sais pas si c'est un équilibre économique précaire. Mais vous dire aussi, j'ai entendu qu'on travaillait principalement avec le public ou qu'on ne tiendrait pas une semaine en dehors du champ public.

Vous dire, à la SITEC, avec les chiffres que j'ai annoncés, on est à près de 70 %, un chiffre d'affaires qui est lié au privé et non pas au public, à près de 70 % selon les années.

Vous dire aussi que la partie publique du chiffre d'affaires, elle, est soumise à concurrence.

Vous dire aussi que la SITEC n'a jamais été recapitalisée en 40 ans.

Donc vous voyez, moi je parle que pour cette société-là, mais que là, j'essaie de vous dire de manière la plus efficace possible toutes les vertus, elles ne sont pas exclusivement liées, je n'ai pas la malhonnêteté intellectuelle de dire que c'est exclusivement lié au statut juridique de la société, c'est fortement lié à l'implication des salariés, de la direction et aux décisions qui ont été prises et j'ose croire un petit peu, très modestement, à la présidence et au conseil d'administration.

Mais vous dire que le statut de SEM n'empêche en rien le développement économique, n'empêche en rien la prospérité, n'empêche en rien d'être concurrentiel à un niveau même international.

Donc, ça me semblait important de le préciser.

Vous dire aussi, et je terminerai là-dessus, Monsieur le Président, parce que ce n'est pas l'essentiel de mon propos, que dans la mission de préfiguration, nous nous tenons à la SITEC, à votre entière disposition pour réfléchir ensemble de manière tout à fait partenariale aux meilleures voies et si on peut vous apporter quelconques expertises au niveau de la direction ou du conseil d'administration sur cette mission-là, vous pouvez compter sur nous et nous serons à vos côtés pour vous accompagner.

Vous dire, et je termine là-dessus, vous m'avez invité à réagir aux propos du CESEC, je ne comptais pas du tout le faire, je cite toujours avec beaucoup de gratitude et de bienveillance, parce qu'il le mérite, les travaux du CESEC. J'ai été particulièrement stupéfait de la remarque qui a été adressée suite à l'examen de votre rapport vis-à-vis de la SITEC et notamment vis-à-vis des rémunérations à la SITEC. Donc, je me dois puisque c'est un document public, vous m'autoriserez à y répondre en quelques secondes, même si ce n'est pas forcément le lieu pour le faire, mais puisque ça a été versé au débat public.

Je voudrais simplement dire que nous évoluons dans un cadre qui est extrêmement, en tant que SEM, concurrentiel au niveau international. Dans le domaine du numérique, nous avons à faire face par exemple à une concurrence féroce de la part des GAFAs, de la part de Google qui, maintenant, tout le monde le sait, proposent un travail à la maison intégral. Donc, il n'y a plus de question de délocalisation, ils proposent à des jeunes de pouvoir travailler chez eux avec des paies qui sont tout à fait alléchantes. On parle des GAFAs, nous aucunement, on peut faire concurrence à ça. Malgré ce contexte-là, on est sur un recrutement de niche et les secteurs d'activité que vous évoquez aussi sont parfois des secteurs de niche. Et donc, le secteur de niche, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'il y a plus de besoins que de potentialités. En Corse, on est plusieurs à essayer de se partager les compétences et les recrues.

Nous, on travaille activement avec tous les organismes de formation, avec l'université et malgré ce contexte extrêmement concurrentiel, je suis heureux de vous dire, et ce ne sont pas des emplois clanistes, qu'à la SITEC, rien que cette année, nous avons recruté 10 personnes sur un secteur de niche. Pourquoi on a réussi à recruter 10 personnes à la SITEC cette année ? Parce que sur les 2 années précédentes, parce que la remarque qui m'est adressée ou qui nous est adressée de la part du CESEC concerne les rémunérations et la non-valorisation des cadres et des salariés à la SITEC. Je voulais simplement vous dire qu'à la SITEC, dans cette SEM, on a des salaires qui sont sur 12, 75 mois, j'ai fait passer au CA la revalorisation à 13 mois. Dire qu'il y a une modification de la couverture sociale en cas de maladie, d'un ETAM, donc d'un non-cadre.

Vous dire qu'il y a eu un vote d'un supplément d'intéressement pour l'exercice 2022, qu'il y a eu un nouvel accord d'intéressement validé en conseil d'administration pour l'exercice 2023/2027.

Vous dire que l'ancien accord prévoyait une prime de 35 % du salaire, quel que soit le bénéfice, là, on est toujours dans le cadre d'une SEM. Le nouvel accord que j'ai fait voter en conseil d'administration est plus favorable aux salaires les plus modestes puisque pour moitié, il est de 1000 € et l'autre moitié est variable en fonction des bénéfices, ce qui équivaut à un 14<sup>ème</sup> mois si les bénéfices de la société atteignent 500 000 euros. On voit quand même qu'en termes de SEM, on peut faire beaucoup de choses.

Il se trouve que la part était fixée pour l'ensemble de l'entreprise à 120 000 € pour l'intéressement, je l'ai fait dé plafonner à 180 000 € pour qu'il y ait davantage d'intéressement puisque plus on recrutait, plus cette part était réduite.

Vous dire également que toutes ces décisions ont été votées à l'unanimité du CA.

Vous dire que nous versons une prime PPA depuis 4 ans, on n'est pas obligés de le faire et je pourrais encore égrainer toutes les mesures salariales et sociales.

Donc je m'inscris en faux, totalement en faux par rapport aux propos qui ont été tenus, mais je pense que ça doit relever d'une incompréhension, qui ont été tenues au CESEC.

Vous dire que l'ensemble des cadres et des non-cadres à la SITEC sont parfaitement rémunérés, évoluent dans un cadre qui est parfaitement serein. C'est pour ça qu'on arrive à recruter.

Moi, je suis très fier et je m'arrêterai là-dessus, du travail accompli depuis des années maintenant à la SITEC, que ça puisse servir d'exemple comme SEM et pour demain, les futurs recrutements et salariés des futurs SEM s'il y en a.

Je vous remercie.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Simplement, il y a dans le rapport de la commission, il y a l'intégralité de mon propos et je pense qu'il faut rajouter l'axe stratégique de l'agriculture qui est notre marqueur politique de l'émancipation de notre peuple depuis plus de 50 ans.

Deuxièmement, il y a la société coopérative d'économie mixte dans l'économie sociale et solidaire qui est un outil qui est indispensable aux petites communes pour mutualiser les services et où il faut faire une pédagogie importante.

Je suis désolé de n'avoir pas pu pouvoir développer mon propos sur les abattoirs aussi, nous sommes en pleine réflexion sur cette forme juridique. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, je souscris à ce qui vient d'être dit tout à fait. La question du secteur agricole aussi doit être explorée.

Josepha.

## **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Entre le dossier présenté ce matin, les débats de ce matin au détour du budget supplémentaire, plus les débats de cet après-midi, je pense qu'on est dans repenser les outils de la Collectivité de Corse et de ses agences et offices, dans la gestion, dans la prospective, dans l'investissement, dans la stratégie, dans l'ingénierie financière, à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXIème siècle. L'économie mixte n'est qu'une déclinaison. Là aujourd'hui, je pense qu'on est vraiment là-dedans.

Donc, ça, ce n'est pas un rapport, même s'il peut avoir des traits intéressants, c'est une politique globale, générale qui se décline dans chaque secteur.

Et puis, et je vais revenir au dossier directement, c'est pareil que stratégique.

Qu'est-ce qu'on appelle aujourd'hui des secteurs stratégiques ? Qu'est-ce qu'on qualifie de stratégique pour la Corse, pour une économie au marché potentiellement, pas que potentiellement, réellement captif et pour le développement que nous voulons ? Et là aussi, au fil, et d'ailleurs l'intervention juste avant moi de Paul-Jo a demandé de rajouter encore des secteurs, on voit qu'au fil des secteurs, se déclinent une stratégie, une ingénierie et une approche financière qui doit être différente de la part de la Collectivité.

Notre débat d'hier sur les déchets, pour moi, ce qui est stratégique et où la Collectivité doit rester maîtresse, la puissance publique doit être maîtresse, il y a les déchets, il y a l'énergie, il y a les transports, il y a les ressources naturelles de la Corse, notamment l'eau, on en a parlé ce matin, et j'en oublie très certainement dans les différents exemples. Ça, c'est stratégique.

Il y a la question aussi de la stratégie autour de la spéculation immobilière, vous voyez, je commence à décliner. Là, il y a des choses où la puissance publique doit être maîtresse. Ce que je vous disais hier, dans ces secteurs-là, on n'organise pas le cadre de la privatisation, de quel type, comment on va articuler une gestion potentiellement public/privé, on dit clairement, on maîtrise le système.

Et dans d'autres secteurs, et là, je peux entendre certains aspects du rapport, j'aurais pu l'entendre s'il avait été placé de cette façon, dans d'autres secteurs, on organise selon la temporalité au moment où on intervient dans le secteur.

La temporalité, c'est : est-ce que la Collectivité sur, Monsieur le conseiller, vous avez présenté hier la formation et vous avez rappelé les secteurs où vous avez dit « les métiers d'avenir, on n'en connaît même pas 20 % » me semble-t-il. Là, la Collectivité, si elle a des outils prospectifs, ça va faire plaisir à quelqu'un, si elle a de bons outils prospectifs, elle peut être à l'anticipation, à l'innovation et à la prise de risque. Là, elle investit à un moment donné d'une certaine manière, elle cadre.

Si dans certains autres secteurs, elle intervient au moment où il faut consolider et structurer un écosystème, elle structure, elle consolide, elle encadre.

Si elle intervient à un autre moment de la chaîne de temporalité, elle accompagne. Et enfin, tout à l'heure, Jean-Martin Mondoloni évoquait l'émancipation, à un moment donné, elle peut être aussi amenée, dans certains secteurs, à se retirer et à accompagner la logique.

Mais, ça dépend de quel secteur stratégique on parle parce que pour moi, dans certains secteurs stratégiques, on dilue. On a dilué la présence de la Collectivité et de la puissance publique.

Donc moi, je crois qu'il faudrait bien recadrer les choses et qu'on sache de quoi on parle à chaque fois qu'on met des mots. Je sais que dans ces dernières semaines et ces derniers mois, les mots finalement, les symboliques, elles n'ont pas beaucoup d'importance, mais finalement mal nommer les choses ajoutent au malheur du monde. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Aujourd'hui dans beaucoup de secteurs et d'ailleurs le CESEC, et je conclus, le dit, dans beaucoup de secteurs, malheureusement, la réalité s'est organisée sans nous. Il y a des logiques de monopole et d'oligopole qui sont à l'œuvre, qui sont déjà bien installées, notamment dans la grande distribution. Il y a des entreprises privées, notamment des multinationales, mais pas seulement, qui sont en train de faire de la prédation et venir faire de la concurrence déloyale aux entreprises corses. Il y a dans le secteur des transports, j'ai fait référence aux déchets parce que c'est le débat d'hier, dans le secteur des transports, il ne se serait pas agi d'organiser la présence de la puissance publique avec le privé, il s'agit d'y être. On sait déjà avec quels outils on aurait pu le faire et on pourra peut-être le faire.

Donc, attention à ne pas, à l'inverse de donner l'impression que la Collectivité s'investit, donner l'impression que finalement elle va sur la pointe des pieds à certains endroits. Parce que par exemple sur le secteur de la ...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Josepha, il faut conclure. Merci.

Qui devait intervenir ? Plus personne. Je repasse la parole au président de l'ADEC.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Madame la Présidente.

Je suis content, et nous sommes contents au sein du conseil exécutif, d'introduire un débat de fond sur les perspectives économiques de la Corse parce que finalement, ce qui ressort de vos différentes interventions, c'est bien ça.

D'ailleurs, je suis surpris que certains le positionnent en disant « c'est un rapport qui n'a pas lieu d'être ». Au contraire, je suis totalement à l'inverse.

Je pense que c'est un rapport qui est important pour qu'on puisse discuter de notre avenir économique. Et je le redis, sans créer de richesse, on ne créera pas le bien-être des Corses. Donc ça, c'est ma première remarque.

Pour répondre un peu à chacun d'entre vous, Monsieur Mondoloni tout d'abord, l'économie mixte, c'est très vieux, c'est Colbert qui crée les premières coopératives, c'est même Louis XI, avec le ver à soie. C'est très vieux, on n'invente rien, c'est vieux.

L'économie mixte, vous l'avez dit et je pense que c'est vraiment très important, lorsqu'on parle de réussite de société d'économie mixte, ce sont vraiment des réussites que l'on peut qualifier, et chez nous en particulier, aussi de réussite sociale. Et l'entreprise, ce n'est pas que de la rentabilité, c'est aussi un bien-être social. Je rends grâce aux gens qui ont créé ces sociétés d'économie mixte en Corse, aux gens qui les ont portées, aux gens qui les ont dirigées et qui les dirigent encore, Romain Colonna nous en a fait un bon exemple.

Vous dites, et Monsieur Savelli aussi, qu'il y a de moins en moins d'entreprises d'économie mixte. Vous savez, en 10 ans, le nombre d'entreprises d'économie mixte en France, en Corse ça sera bientôt, il a progressé de 20 %, en 10 ans, tout simplement parce que d'autres formes se sont créées, les EPL, les SEMOP, mais en 10 ans, ça a progressé de 20 % en France.

Il y a un autre point aussi sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, vous posez, et c'est juste, la question des moyens et vous pensez que la CDC c'est une SEM.

La CDC, ce n'est pas une SEM, c'est un actionnaire. Et la question des moyens, quand vous financez, par exemple, des toitures photovoltaïques sur les lycées et collèges, si c'est la Collectivité qui les finance, c'est la Collectivité qui emprunte, si c'est une SEM qui les finance, c'est la SEM qui emprunte. Une SEM, elle est financée par un capital initial, mais elle est financée surtout par l'emprunt. L'effet de levier de ces structures, il est très important. Ce matin, à juste titre, nous avons une discussion budgétaire où tout le monde disait, « il faut trouver d'autres moyens, il faut passer à une ingénierie financière plus active ». C'est une réponse, ce n'est pas que la seule réponse, mais c'est une réponse.

Vous avez bien compris que les SEM, elles ne sont pas créées pour venir concurrencer le secteur privé, ce n'est pas ça, mais elles sont aussi créées pour venir s'insérer dans le secteur privé. Lorsqu'on a des champs photovoltaïques, et ils sont nombreux en Corse, qui appartiennent à des banques hollandaises parce que c'est bien la réalité des choses, je préférerais qu'elles appartiennent à une SEM dans laquelle la Collectivité ait sa part, au moins une partie de la valeur ajoutée resterait en Corse.

Monsieur Savelli, vous nous avez dit et vous comparez la DSP et la SEM. La DSP et la SEM, ce n'est pas la même chose, vous le savez. La DSP, c'est, au lieu de mettre de l'argent une fois dans le capital d'une SEM, vous payez tous les ans, vous payez tous les ans, et vous pensez qu'un actionnaire dans une SEM, si c'est un mauvais actionnaire, il va se retirer. Mais un actionnaire dans une SEM, quand il est actionnaire, s'il fait de mauvaises affaires, il perd son argent. Si c'est un mauvais délégué, il se retire du contrat. Ce n'est pas la même chose. L'actionnaire, lorsqu'il vient avec nous dans une SEM, il partage le risque, d'ailleurs, nous le verrons tout à l'heure et nous verrons qu'on arrive à convaincre des actionnaires locaux de venir renforcer des SEM.

Jean-Félix Acquaviva, très justement, a parlé des limites et des opportunités liées aux caractéristiques de la Corse et à cette économie de rente, je vous rappelle, sous le contrôle de Madame la Présidente, l'excellent travail de Nadine Levratto qui, il y a quoi, 30 ans, c'était l'économie de rente qui avait très bien été théorisée à cette époque-là, mais qui n'a fait que s'accroître. Si nous continuons sur ce système-là, moi je pense qu'il y a deux risques qui sont devant nous. Il y a bien sûr un risque démographique avec toutes ses conséquences, mais il y a aussi un risque de dépossession fort et à bas bruit.

Je vous redonne l'exemple des champs photovoltaïques. Qui vend le soleil corse à EDF ? AKIO. Participer à ce développement-là, ce n'est pas prendre la place du privé, c'est prendre notre juste place.

Monsieur Benedetti, bien sûr que vous avez compris que ce rapport, il était fait pour pouvoir engager la réflexion et recueillir vos avis très intéressants, en aucun cas ce rapport est fait pour fermer la porte à, par exemple, une exploitation en régie. Mais je vous le dis aussi, je crois que bâtir une nation sur la base de régie, c'est bâtir le Cuba de Fidel Castro. Ce n'est pas notre modèle. Ce n'est pas notre modèle, nous on se retourne vers Malte, vers l'Islande, ça ce sont des modèles que l'on peut regarder.

Ensuite, élargir à d'autres axes stratégiques, et c'est l'intervention de Paul-Jo, le système d'économie mixte, bien sûr, notamment en termes d'agriculture, il y a des systèmes collectifs qui sont bien plus intéressants. Je pense aux coopératives qui fonctionnent bien partout en France. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'intéresser à l'économie mixte dans le système agricole. Quant aux SCIC nous y reviendrons.

Donc, voilà mes quelques remarques préliminaires, mais notre président voulait compléter ma réponse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'exécutif, vous souhaitez intervenir ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je pense que les débats ont été très complets et les échanges entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, constructifs et fertiles.

Mais très sincèrement, d'abord en termes de méthode, je comprends que, surtout quand on est dans l'opposition, on cherche à ne pas être forcément d'accord. Mais je pense que si nous n'avions pas eu ce débat, pour essayer de poser un cadre méthodologique, on nous aurait reproché de l'avoir escamoté.

Bien sûr que l'AUE par exemple ou l'ADEC, ou l'office hydraulique peuvent dans leur champ de leurs compétences, m'adressant à Paul-Félix Benedetti, travailler y compris sur les outils de l'économie mixte. Et bien sûr que nous avons déjà et depuis longtemps créé des structures d'économie mixte sans attendre le rapport d'aujourd'hui.

Ce que nous essayons de faire modestement avec ce rapport, c'est d'engager un débat que nous venons de tenir devant l'Assemblée de Corse pour poser un cadre méthodologique qui nous permette de penser de façon globale, l'économie mixte comme un des outils à notre disposition dans le cadre d'une

vision politique générale que nous avons bien sûr à mieux définir certainement, à théoriser et ensuite à décliner de façon opérationnelle à travers des réponses qui vont forcément être très différentes. Donc, nous sommes à un moment où nous posons un cadre, à ce niveau-là.

Très rapidement, et ça a été dit, dire ce qu'à mon avis nous ne devons. Pas faire. D'abord, vraiment je pense que nous n'allons pas retourner à un modèle qui soit le modèle, pour caricaturer, bien sûr la régie, ça peut être à la fois Battista ou Lénine, mais je veux dire personne ici, y compris ceux qui sont le plus à gauche dans le spectre ne pensent à faire un modèle d'économie collectiviste en Corse. Ça, c'est une évidence.

Deuxièmement, on sait que le secteur public est déjà très présent et que nous avons besoin bien sûr de l'économie privée. Et qu'on soit autonome ou qu'on ne le soit pas, nous voulons bien sûr et singulièrement pour les jeunes, autour de la valeur travail, stimuler l'esprit d'entreprise, l'ouverture sur le monde, la créativité, l'innovation, la création de richesse aussi. Parce que sans création de richesse, nous ne pourrions pas avoir un système qui organise la redistribution de la richesse.

On ne peut pas redistribuer ce qu'on n'a pas créé. Donc, peut-être que certains d'entre nous sont pour que la richesse soit récupérée et redistribuée, selon des formes plus ou moins généreuses, mais ça c'est notre débat.

Donc, on ne veut pas créer un système collectiviste, mais en sens inverse, on a fait aussi le constat ensemble que l'initiative privée seulement, a fortiori dans un contexte insulaire qui aggrave un certain nombre de dysfonctionnements structurels, peut conduire à des situations de monopole, d'oligopole de surprofit, d'exploitation de nos ressources naturelles, y compris de façon non durable, etc., etc. Et donc nous, nous devons essayer de construire une réponse politique globale qui nous permette de trouver un point d'équilibre et un point d'équilibre qui préserve ce que nous considérons être fondamental.

Et je dirais ce rapport, il est une contribution méthodologique à poser les cadres du débat et de la réflexion que nous allons ensuite affiner.

Une fois que j'ai dit ça, dire aussi que bien évidemment nous n'inventons rien et chacun des exemples que nous avons pris séparément d'un côté ou de l'autre est vrai. Mais rappeler quand même, ça a été dit par Alex, que nous n'inventons rien, y compris... Alors c'est un travailliste qui a été élu, mais la Grande-Bretagne est connue pour être un pays quand même globalement d'inspiration libérale, voire très libérale et qui n'a pas la culture du service public qu'on peut avoir dans les pays latins.

Et effectivement, et vous l'avez peut-être vu, il y a eu aujourd'hui cet article de presse sur l'ambitieux projet britannique pour le climat, où le nouveau Premier ministre annonce qu'il va créer un outil ; un outil qui va associer la puissance publique et les entreprises privées, à une tout autre échelle que nous bien sûr, mais pour essayer d'exploiter les ressources naturelles, de le faire dans un cadre de développement durable et de le faire avec le maximum de retombées positives, non seulement en termes de retombées économiques directes, mais également en termes de créations d'emplois, par exemple. Et ça, ce sont des problématiques à un niveau beaucoup plus modeste que nous pouvons retrouver chez nous.

Le 2<sup>ème</sup> exemple, et ça a été dit, là je m'adresse à la fois à Paul-Félix et à Josépha, il ne s'agit pas de dire c'est ou le privé, ou l'économie mixte. Il y a aussi bien sur la phase de la régie, et il y aura des endroits et des secteurs où nous aurons vocation à dire « nous y allons en régie ».

Maintenant est-ce que vis-à-vis des problématiques que je viens d'évoquer, est-ce que la régie peut à elle seule répondre à ça ? Non, parce que là on aurait une espèce d'hypertrophie de la puissance publique qui n'est plus en phase avec les réalités ni de la Corse, ni du monde moderne de façon générale.

Le 2<sup>ème</sup> exemple où on n'invente rien. Il y a aujourd'hui un article qui rappelle en Italie, un pays voisin donc, la lutte pour que l'eau soit considérée comme bien commun. La notion de biens communs, « les biens communs », qu'on connaît bien, sur laquelle l'université de Corse a aussi beaucoup réfléchi, au premier rang des biens communs, l'eau, bien sûr, mais il y en a d'autres, et singulièrement en Corse. On a réfléchi en Italie à créer des textes et une jurisprudence qui permettent de faire émerger des nouveaux systèmes de gestion de ces biens communs, qui sont une déclinaison italienne de l'économie mixte.

3<sup>ème</sup> et dernier point, y compris dans la France actuelle, l'économie mixte est revisitée par des gens qui ne sont pas des révolutionnaires, mais des présidents de région qui considèrent, y compris lorsqu'ils sont dans des problématiques moins aiguës que les nôtres, que c'est un outil qui peut être un outil intéressant.

Donc, c'est ça ce que nous voulons vous dire aujourd'hui. Nous n'allons pas décider à travers ce rapport, on va avoir d'autres débats.

Quels sont les secteurs stratégiques ? Nous en avons listé quelques-uns. Il me semble que ces secteurs stratégiques là, ils ne souffrent pas la contestation.

Lorsque on a pris l'exemple de l'énergie, aujourd'hui, vous le savez parce que vous êtes en contact, y compris un certain nombre de communes qui ont la richesse naturelle de l'eau à travers la rivière et qui disent : nous, on ne souhaite pas être dans un tête-à-tête inégalitaire avec des opérateurs privés, on aimerait bien avoir une structure mixte dans laquelle on puisse avoir l'appui politique, juridique, logistique de la Collectivité de Corse. Ça, c'est l'exemple de de l'énergie.

Je vais en prendre un autre qu'on n'a pas évoqué : le tourisme. Le tourisme, par définition, c'est le secteur dans lequel l'activité privée doit être privilégiée. À charge pour nous, comme disait Josépha, de créer les conditions, et on sait que c'est difficile, je me tourne vers la Présidente de l'ATC notamment, mais également la Présidente de l'OTC, de créer les conditions pour que l'activité touristique puisse s'exercer de façon satisfaisante pour les professionnels du tourisme et satisfaisante pour l'ensemble des Corses. C'est la notion de tourisme durable.

Un exemple où on pourrait intervenir, où on aurait pu intervenir et je vais les citer très concrètement : les clubs Méditerranée de Lumio et de Cargèse.

Aujourd'hui, le Club Méditerranée se désengage, vous le savez, il y a des contraintes urbanistiques fortes. Nous n'avons pas voulu modifier le PADDUC, ni aménager la loi littoral, y compris, je le rappelle, certains n'étaient peut-être pas encore élus lorsque le représentant de l'État nous l'a demandé. On nous a demandé de soutenir les aménagements de la loi littoral ad hoc, uniquement pour que des opérateurs privés puissent se positionner pour racheter ces structures et pour les aménager, les réaménager, notamment à l'aune des nouveaux critères. Nous n'avons pas voulu le faire.

Aujourd'hui, il y a clairement un risque spéculatif sur ces structures. Les maires ont contacté la Collectivité de Corse. Eventuellement, dans la palette des solutions, si on avait une structure, soit une structure publique, soit une structure mixte qui nous permette d'acquérir la propriété de ces biens et ensuite de les mettre à disposition pour exploitation selon une logique commerciale, économique dictée par le droit privé, mais dans le cadre d'un cahier des charges, y compris un cahier des charges en termes d'emploi local, de retombées pour les communes ou pour les territoires considérés, les maires auraient été intéressés. Et nous n'avons pas été en état, pour l'instant en tout cas, y compris techniquement, de répondre à cette attente pour dire « oui, c'est possible » ou « non, ce n'est pas possible ».

Donc c'est ce qu'aujourd'hui, avec l'accord préalable de l'Assemblée de Corse, nous voulons investiguer et les thèmes autour desquels nous voulons travailler. Bien sûr que nous aurions pu le faire sans solliciter ce débat.

Mais moi je crois que ce débat, il est important parce qu'il nous permet de poser le cadre fondamentalement politique dans lequel ces investigations techniques vont avoir lieu. Et bien sûr, derrière, on va revenir devant vous, et rapidement pour dire voilà quels sont les secteurs, voilà où est ce qu'on peut intervenir en régie, voilà où est ce qu'on va laisser l'activité privée seule et voilà où un outil d'économie mixte, qui d'ailleurs peut être de nature différente, peut apporter une véritable plus-value.

Donc moi, je pense que c'est un débat qui était nécessaire. J'espère que l'Assemblée de Corse en validera le principe et en tout cas, c'est dans cet état d'esprit que nous continuerons à travailler pour revenir devant vous et proposer des solutions opérationnelles.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président. Merci à tous pour ce débat vraiment intéressant et ses perspectives.

Donc, je vais soumettre au vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe « Un soffiu novu.

Qui ne participe pas au vote ? « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Qui est pour ?

**Donc le rapport est ADOPTE à la majorité largement absolue.**

(Abstention du groupe « Un soffiu novu » ;

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte », et de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA, non-inscrits.)

Merci. Je vais demander à Hyacinthe VANNI de bien vouloir me remplacer.

Je me tourne vers l'exécutif...

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre. Il me semble que Pierre Ghionga a voté en faveur du rapport ? C'est pour mes statistiques... Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, Monsieur le Président. C'est bien pour ça que j'ai dit « la majorité largement absolue ».

Donc, je vais demander à Hyacinthe de me remplacer.

Je demande également à l'Exécutif de se préparer pour le rapport sur la SEM Bois Energie.

Je tiens à préciser, avant de partir, d'abord qu'on doit faire un vote sur l'urgence. Il y a d'abord le rapport d'activité et ensuite, il y a l'accompagnement de la SEM. Il y a 2 rapports.

Et j'invite les personnes qui sont membres du Conseil d'administration de la SEM de se déporter pour le vote concernant le soutien ; pas pour le rapport d'activité.

Les autres ne quittez pas la salle, parce qu'il ne va plus y avoir de quorum.

Donc, il y a Nadine Nivaggioni, Jean-Charles Giabiconi, Annette Pieri, Antoine Poli qui devront sortir pour le prochain rapport, d'accord ? Tony n'est pas là donc il n'y a pas de problème.

Voilà. À tout à l'heure !

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, remplace la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n° 211 : Raporti d'attività di a SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE pè u 2022 è u 2023**

**Rapport n° 211 : Rapports d'activité 2022 et 2023 de la SAEML CORSE BOIS ÉNERGIE**

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais vous demander de voter d'urgence tout d'abord, si vous en êtes d'accord.

Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**UNANIMITE.**

Donc vous avez la parole, Monsieur Paolini, pour le rapport d'activité.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Monsieur le Vice-président.

Donc 2 rapports, comme vous l'avez vu, vous sont proposés à l'ordre du jour, à la fois celui relatif au rapport d'activité de la SEM Corse Bois Énergie, bien sûr dans la continuité des débats qu'on vient d'avoir sur la stratégie en matière d'économie mixte de la Collectivité de Corse, et un rapport relatif aux perspectives de développement de cette société Corse Bois Energie qui sera présentée par Alex Vinciguerra, Président de l'ADEC, qui complétera mes propos relatifs au rapport d'activité.

Donc, rappeler tout simplement tout d'abord que cette société Corse Bois Energie, elle est ancienne, elle a été créée en 1988, il y a près de 40 ans. Elle est le fruit d'un partenariat au départ entre la Collectivité de Corse et la société Engie Cofely et elle a aujourd'hui 3 activités principales, 3 activités qui sont intimement liées les unes aux autres. C'est toute une chaîne.

Première activité, l'exploitation forestière. La SEM Corse bois Énergie réalise des coupes de bois. Elle s'approvisionne elle-même en bois énergie.

Elle transforme ensuite ce bois en plaquettes forestières. C'est sur le site d'Aghione, donc c'est le premier site de localisation de cette société Corse Bois Energie.

Et enfin, troisième et dernière activité, elle utilise ses plaquettes forestières, donc produites sur le site d'Aghione, en chaleur dans le cadre du réseau de chauffage urbain de la ville de Corti ; chaleur qui est distribuée à travers une DSP entre le Syndicat Mixte Urbain de Corti et donc la société Corse Bois Energie qui est délégataire de cette DSP.

Donc, le Syndicat Mixte Urbain de Corse, je le précise, c'est 85 % la Collectivité de Corse et 4 % la commune de Corti, donc qui a attribué la DSP à Corse Bois Énergie pour distribuer la chaleur et le froid, parce qu'on peut faire de la chaleur et du froid avec une chaudière biomasse sur le réseau urbain de Corti.

Rappeler aussi que la SEM Corse Bois Énergie aujourd'hui, ce sont 2 actionnaires : la Collectivité de Corse à hauteur d'un peu plus de 50 % et le groupe Ferrandi également, à hauteur d'un tout petit peu moins de 50 %.

Donc, 2 actionnaires et je remercie Ange Joseph Ferrandi qui est présent aujourd'hui dans nos tribunes et qui représente le groupe Ferrandi, ainsi que le directeur de la SEM Corse Bois Énergie qui est également présent.

Alors, quelques chiffres sur ce rapport d'activité.

Tout d'abord, rappeler que, à l'instar de la SITEC, c'est une obligation réglementaire du code général des collectivités territoriales que de faire cet exercice de présentation du rapport d'activité. C'est un droit à l'information des actionnaires, et donc la Collectivité de Corse et donc les élus de l'Assemblée.

Donc chaque année, un rapport d'activité doit être présenté par un membre du Conseil d'administration et j'ai la chance de siéger au conseil d'administration de Corse Bois Energie.

Quelques éléments sur ce rapport d'activité de la SEM :

Tout d'abord, je crois que c'est important, vous dire que l'essentiel de la production de plaquettes forestières est issu des coupes de bois que la SEM Corse Bois énergie réalise elle-même.

La société Corse Bois Energie s'approvisionne à hauteur de 50 % en bois, à partir de sa propre activité.

Les 50 % restants viennent d'autres entreprises du monde de l'exploitation forestière, toute activité confondue, production de bois d'œuvre ou autre activité liée au bois.

C'est un acteur principal justement pour valoriser le bois énergie, c'est le seul acteur aujourd'hui encore qui est capable de valoriser le bois énergie à une dimension importante, c'est toujours relatif l'envergure sur notre territoire, mais en tout cas, on n'a pas d'équivalent sur notre territoire de société en capacité d'absorber une quantité importante de biomasse.

En termes de production, je vous parlais des plaquettes forestières. La société Corse Bois Énergie produit 5 000 tonnes par an de plaquettes forestières, ce qui lui permet de réaliser une production de chaleur de 10 000 MWh par an, donc distribués à Corti, vous l'avez compris. 10 000 MWh produits quasiment exclusivement avec du bois local. C'est important aussi de souligner que c'est une production d'énergie qui est issue uniquement d'une ressource naturelle et locale, en l'occurrence le bois, donc avec tous les avantages liés bien sûr à la décarbonation, à la valorisation de nos ressources naturelles.

Et on viendra après sur l'importance économique aussi de l'utilisation de cette ressource bois pour la production d'énergie.

On a 30 bâtiments qui sont aujourd'hui alimentés par la société Corse Bois Energie, des bâtiments importants, en tout cas des acteurs importants qui sont les clients de la SEM Corse Bois Energie : l'université, le CROUS, l'hôpital de Corti, des logements sociaux de bailleurs privés notamment, de nombreux bâtiments publics, par exemple le lycée de Corti également.

Vous dire également que le syndicat mixte urbain de Corte a pu réaliser son schéma directeur de réseau, donc le développement de son réseau que l'Agence d'urbanisme et de l'énergie a accompagné pour la réalisation de schéma, avec des perspectives d'extension de réseau, notamment sur le site de Chabrières où la ville a un grand projet de développement.

C'est un chiffre d'affaires pour la SEM Corse Bois Energie d'un montant d'environ 2 M€ par an, donc un chiffre d'affaires conséquent.

Donc, vous l'avez compris, au-delà de ce rapport d'activité, Corse Bois Energie joue aujourd'hui en Corse un rôle stratégique dans la stratégie que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont validé, un rôle stratégique dans les 2 secteurs cibles que vous avez validés récemment.

Premier secteur stratégique, l'énergie, bien sûr, à travers le vote de la programmation pluriannuelle de l'énergie, dont je rappelle que le projet a été adopté en mars 2023 par votre Assemblée.

Deuxième secteur stratégique, la filière bois. Et à ce sujet, un rapport stratégique également a été adopté en décembre 2023 : le programme pour la forêt et le bois de Corse.

Alors, sur ces 2 secteurs, pourquoi je vous dis que Corse Bois Energie joue un rôle stratégique ?

Dans la PPE qu'on a validée ensemble, le développement de la biomasse, c'est de passer à 60 GW supplémentaires à l'horizon 2028. Je disais tout à l'heure, la société Corse Bois Energie est aujourd'hui le seul acteur en capacité de valoriser le bois de manière importante, et donc ça doit être un acteur essentiel pour nous permettre d'atteindre les objectifs qui sont fixés pour la PPE, même s'il y a d'autres initiatives bien sûr qui sont aujourd'hui en cours de mise en œuvre.

Donc, le potentiel en termes de bois plaquettes, Corse Bois Energie, c'est 5 000 tonnes par an, dans la PPE, on prévoit la production à l'horizon 2028 de 28 000 tonnes. Donc, on a des marges de progression importantes en termes de production de plaquettes énergétiques, donc passer de 5 000 tonnes aujourd'hui par Corse Bois Energie avec un potentiel sur l'île de 28 000 tonnes, pour aussi avoir la bonne répartition entre la ressource disponible et les productions qu'on pourrait développer sur le territoire.

Deuxième point important par rapport à la PPE.

Je vous rappelle le protocole, c'est Jean-Christophe Angelini qui rappelait le protocole Borne qui prévoit la rénovation d'une trentaine de collèges et de lycées. Dans la rénovation de ces collèges et lycées, dans cette trentaine de collèges et lycées, le protocole Borne prévoit plus de 20 M€ sur les 10 prochaines années pour permettre la rénovation de ces collèges et des lycées. Chacun des collèges et lycées pourra être alimenté avec des chaudières biomasses. Il y en a déjà un certain nombre qui sont alimentés. Et donc il favorisera cette production de plaquettes par Corse Bois Energie et peut-être demain par d'autres acteurs également.

Autre point important dans cette PPE : la sortie du gaz de ville sur Bastia et sur Ajaccio. Donc qui dit sortie du gaz de ville, il va bien falloir remplacer le gaz, une énergie fossile, par quelque chose. Et donc, on a un potentiel de développement de réseau de chaleur sur Bastia et sur Ajaccio qui est important.

Et enfin, dernier point, ça a été dit hier par le Président de l'Office de l'environnement, les chaudières mixtes biomasse/CSR qui font partie aussi des perspectives de développement de la filière biomasse.

Donc on voit bien qu'aujourd'hui Corse Bois Energie a des perspectives de développement dans ce secteur-là qui sont considérables.

Je parlerai enfin de la filière bois, Corse Bois Énergie comme un important moteur pour le développement de cette filière qui était à l'arrêt depuis des années. On a voté un plan en décembre dernier et on a déjà des premiers chiffres. Je vous les livre un peu en exclusivité du développement de cette filière bois : on est passé en un an, entre mai 2023 et mai 2024, à une augmentation de 200 % des ventes de bois en volume.

En mai 2023, on avait vendu 5 000 m<sup>3</sup> de bois ; en mai 2024, les chiffres ONF, c'est 16 000 m<sup>3</sup> vendus et une augmentation des prix aussi. Les prix sont passés de 9 € en 2023 à 16 € le m<sup>3</sup> cube, ça c'est uniquement pour les publics. Et donc des recettes nouvelles bien sûr pour la Collectivité de Corse, qui est propriétaire d'un certain nombre de massifs forestiers, mais également pour les communes qui sont également propriétaires forestiers.

On est passé en recettes sur les forêts publiques de 47 000 € l'an dernier à 200 000 € cette année. On voit bien que ce n'est pas lié qu'au qu'au vote du plan forêt bois, on prend les choses avec beaucoup d'humilité, il y a une conjoncture autour de la filière bois qui est particulièrement favorable. Il y a de nouveaux acteurs, il y a le prix de l'électricité qui explose et donc les gens ont tendance à avoir plus recours au bois énergie, et il y a aussi une demande dans le domaine de la construction en bois et également en bois local. Donc on est dans un secteur très favorable pour le développement du bois et c'est pour ça qu'on mise aujourd'hui sur Corse Bois Energie pour être un acteur parmi les autres hein dans la relance de cette filière qui est en pleine dynamique, en tout cas ce sont les premiers chiffres qui sont à notre disposition.

Dernier point pour conclure.

Au-delà des enjeux de filières, j'ai parlé de l'énergie et des enjeux sectoriels, j'ai parlé du bois, il y a aussi des enjeux de société en termes de stratégie. Moi j'en identifie 2 principaux.

Premièrement, un enjeu social, notamment sur la maîtrise des coûts de l'énergie. Aujourd'hui, Corse Bois Énergie est en capacité de vendre son énergie moins chère qu'EDF. C'est-à-dire que l'énergie produite par Corse Bois Energie, par la biomasse, une ressource locale décarbonée, est moins chère que l'énergie produite par l'électricité.

Ce n'était pas le cas il y a quelques années, mais aujourd'hui, vous l'avez vu, l'augmentation importante des prix de l'électricité font qu'aujourd'hui Corse Bois Energie est dans une situation très favorable d'un point de vue de sa concurrence, on va le dire comme ça, parce que quand un bâtiment va se raccorder à une source d'énergie, il aura le choix, sur Corti en tout cas, entre Corse Bois Energie et entre le réseau électrique classique. Et au vu des tarifs qui sont pratiqués aujourd'hui par Corse Bois Énergie, on a un avantage concurrentiel avec cette SEM par rapport à l'électricité classique, un différentiel d'environ 15 %.

Alors, je le disais hier en commission, on aurait pu faire le choix de dire « on s'aligne ». On se dit Corse Bois Energie va vendre l'énergie, la chaleur au même prix qu'EDF. Notre crainte était double : premièrement, que ça fasse fuir un certain nombre de clients ou qu'on ne soit pas attractif pour de nouveaux clients, c'est le premier aspect. Et le deuxième aspect, c'était l'impact sur les clients actuels de Corse Bois Energie qui sont des clients qui sont, pour certains, dans un contexte économique défavorable. Je pense par exemple aux bailleurs sociaux, aux ménages qui habitent dans ces logements, je pense aux collectivités, l'hôpital, l'université, le CROUS, les étudiants, le Serenu...

**(Pierre GHIONGA inaudible)**

Vous n'avez pas manqué de me le rappeler.

Et donc, en partenariat avec la Ville de Corti, il a été décidé de ne pas augmenter les tarifs de Corse Bois Energie, mais pour autant, il fallait bien retrouver un équilibre économique. Et c'est pour ça qu'il vous est proposé, durant une période transitoire de 3 ans, d'abonder dans le cadre de la DSP, la part dévolue à Corse Bois Énergie. C'est ce qui vous est proposé dans le rapport suivant.

Donc, premier enjeu social, deuxième enjeu environnemental et je terminerai là-dessus. J'en ai déjà parlé, c'est une ressource décarbonée, produite localement, qui diminue aussi de manière importante notre dépendance aux énergies fossiles. Je crois que c'était Paul-Félix Benedetti hier, dans sa démonstration, qui nous donnait les chiffres de la consommation de la Corse en énergie fossile, donc fortement carbonée, en fioul, en essence, donc une dépendance à l'exportation de produits intérieurs, de plus en plus chère également.

On souhaite en sortir et Corse Bois Energie, avec d'autres actions bien sûr, qui sont toutes prévues dans la PPE, doit nous permettre d'y parvenir, notamment parce que, à la différence de la production électrique, par exemple celle des centrales qui est fortement compensée par l'État, très fortement

compensée, compensée pour qu'un Corse paye le kWh aussi cher que quelqu'un sur le continent. La compensation au service public de l'électricité, c'est environ 250 M€ par an.

Corse Bois Energie qui produit une ressource décarbonée à partir d'une ressource locale ne bénéficie d'aucune compensation pour cette production énergie.

Donc, le mécanisme qu'on vous propose aujourd'hui, il est tout à fait naturel pour une production d'énergie au service de citoyens, notamment qui sont pour certains, comme beaucoup d'ailleurs aujourd'hui, dans une situation économique difficile et j'ai presque envie de dire, il remplit toutes les cases des projets qu'on souhaite mettre en œuvre. Alors, c'est une partie de la problématique, mais je pense qu'avec cet exemple-là, on pourra le démultiplier dans un certain nombre de secteurs, dans des secteurs où aujourd'hui il y a des phénomènes de concentration, de peu d'acteurs avec des profits très importants, ou bien dans des secteurs qui sont aujourd'hui en difficulté où on a vocation, grâce à la puissance publique, de relancer, de structurer et surtout d'en tirer un bénéfice qui soit à la fois raisonnable et surtout partagé pour tous.

Le Président a parlé de de l'exemple du photovoltaïque ou de la petite hydro, je pense qu'aujourd'hui, beaucoup de communes, notamment des communes de l'intérieur, dans le cadre, par exemple, de la production d'énergies renouvelables, ont un intérêt qui va au-delà seulement de signer un bail à un opérateur privé. Je pense qu'elles peuvent être acteurs, au même titre que la Collectivité de Corse ou d'autres, dans ces projets-là, pour à la fois être acteur de la gouvernance, mais aussi générer des recettes nouvelles. Et je crois que dans le contexte actuel, elles en ont de plus en plus besoin pour leur développement.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission de développement ?

Prise d'acte, très bien.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Paul-Félix.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je vais rester dans le positif.

C'est une vieille filière qui a été créée, je pense, à l'initiative de François Alfonsi à l'époque, et les élus de l'époque, qui étaient majoritairement du clan traditionnel, avaient eu l'obligeance, la délicatesse et la hauteur d'esprit de laisser à François la présidence de cet organisme et de le mettre en place. Ça a été chaotique au début, bon... Et il a quand même un côté paradoxal, c'est qu'il ne gère pas le réseau de chaleur de Corte, il est le délégué de l'exploitation, où là il y a encore une autre société, où il y a la Collectivité de Corse et la commune. C'est un picci è imbrogliu que ça aussi peut-être qu'un jour il faudra clarifier, avec peut-être des transferts d'actifs pour qu'il y ait un unique exploitant qui soit aussi le concessionnaire, ça simplifierait peut-être pas mal de choses...

Cette SEM, elle a le mérite, et ça a été souligné, je ne dirai pas par qui parce qu'elle ne devrait pas être là... Ah, tu peux ? Ok. Elle est effectivement à l'équilibre. Elle a réussi à se servir enfin du bois ; pendant de très nombreuses années, elle n'a brûlé que du fioul. Il y a eu des moments de perte de repères. Et donc, elle a l'activité de production de plaquettes, avec une autoconsommation pour la délégation de Corte, mais une vente à des tiers, essentiellement des collègues, et la production n'est pas de 5 000 tonnes, mais de 10 000 tonnes. Rapport d'activité : 5 000, c'est Corte et 5 000 autres sont vendus aux tiers. Vous voyez, je lis les rapports d'activité, je regarde. Et il y a même eu une petite baisse, parce qu'un gros client a acheté 1 500 tonnes de moins, ça fait 10 % quand même.

Donc, ça montre qu'on a aujourd'hui une instabilité sur la filière d'achat. Sur Corte même, il y a un opérateur historique, je vais le citer, c'est le groupe Casino, qui s'est désengagé du réseau de chaleur, ça c'est anormal ! Quand on a un réseau de chaleur qui est issu d'une énergie décarbonée, il faut qu'on cherche à trouver des clauses pour qu'ils ne puissent pas y avoir une substitution par de l'énergie électrique. S'il se substitue à son autoproduction avec un niveau équivalent en énergie décarbonée, c'est acceptable, mais on doit chercher les moyens, au travers de nos règles qui sont possibles, pour qu'il y ait des verrous. Parce que quand on dit qu'on est au même tarif qu'EDF ou un peu moins, ce n'est pas bon, parce qu'un opérateur privé qui va faire du chaud, s'il achète 1 kWh à EDF, il va faire 3 kWh de chaud, même s'il a une mauvaise machine, avec un système thermodynamique. Alors qu'avec 1 kWh de chaud acheté à la SEM Bois Energie, il n'en fera qu'un.

Donc logiquement, par rapport à ces logiques économiques, une chaufferie, elle doit être très en dessous du prix de vente d'1 kWh électrique.

C'est la logique économique. C'est ce qui explique qu'un opérateur privé puisse se passer de cette énergie, parce qu'il se retourne vers de l'énergie électrique avec des cycles thermodynamiques qui lui permettent de rentabiliser et de payer beaucoup moins cher. C'est pour ça qu'il faut qu'on ait à l'esprit toute cette projection.

Ensuite, là où je pense que la SEM n'a pas eu les moyens de se développer, c'est qu'elle aurait dû avoir la mission de se projeter sur les Grand Bastia et Grand Ajaccio.

Quand on voit qu'on a fait la centrale thermique de Lucciana, qui fait quasiment 120 MW de puissance installée électrique, et en gros, avec des rendements de moteur à 50 %, on a autant en de perte chaleur quand on tourne. Et au minimum, en instantané, même en hiver quand il y a l'hydroélectrique, il y a au moins un groupe ou deux groupes qui tournent, on est sur du 20 ou 30 MW de capacité chaud, qu'on pourrait plus très facilement réinjecter sur les réseaux jusqu'à Vescovato, Venzolasca et jusqu'au port de Bastia. Ça aurait dû être planifié dans une construction globale d'un système énergétique.

Tous ces immeubles qui ont poussé, tous ces ghjunticci qui les occupent au moins qu'ils nous aient servi à rationaliser notre niveau énergétique. On ne l'a pas fait, mais ce n'est pas pour autant qu'on ne doit pas chercher à le faire. Ce n'est pas parce que des voies nouvelles ont été créées qu'on a oublié de mettre un réseau de chaleur.

Donc, je pense qu'on doit se mettre en logique de prospection dans le cadre, par exemple, de la future centrale bio d'Ajaccio à ce qu'on couple sur la cité nouvelle Rocca Baleone. Là, il y a une ligne droite à tirer, il n'y a pas grand-chose... Mais c'est une prospection qu'on doit avoir. Là oui, il y a un champ d'investigation et d'études !

C'est vrai qu'on ne peut pas subventionner une entreprise privée comme une SEM, mais de donner les voies et moyens pour qu'il y ait des projets, des appels à projets pour faire de la prospection, pour qu'une société dédiée, présumée préempter, puisse y souscrire, et faire les études d'opportunité pour regarder l'évolution vers les deux grands centres urbains de Bastia et d'Ajaccio, dans le cadre des récupérations de chaleur des installations existantes, donc les 2 installations EDF, mais des installations à venir.

Dans l'hypothèse d'un CSR qui serait fait inévitablement, si on veut récupérer la chaleur dans des réseaux déjà urbains à forte densité, ça ne pourra être que Bastia, Ajaccio ou Porto-Vecchio. Il n'y a pas d'autres endroits où il y a des débouchés naturels.

Voilà tout ce que j'avais globalement à dire.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je n'ai même pas besoin de chronométrer le temps de parole, s'hè arrestatu solu. Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

O Sgiò Presidente, vi ringraziu.

Aghju quattru cose à dì nant'à a SEM Corsica Legnu Energia.

A prima, vogliu salutà u travagliu di a nuvella direzione, chì hà rimessu st'arnese di sviluppu à long'andà nant'à a strada di a riescita.

Ricordu chì 10 anni fà, quand'ellu si brusgiava più petroli chè legnu, e linguacce curtinese u chjamavanu « Tchernobyl ».

A seconda cosa, cum'è cliente militante Presidente di u Serenu, vogliu dì a suddisfazione ch'aghju d'esse cliente, ma spergu chè u secondu situ puderà esse raccurdatu.

A terza cosa, più campanilista, bramù a creazione di un'usina di produzione di pezzi di legni in Corti, locu di produzione di st'energia, pè 2 reggiò : fà calà i chilometri di trasporti è permette d'intrattene e fureste di a Restonica, di u Tavignanu è di Forca, è di mette in ballu nove tecniche di camalera.

A quarta cosa, più pulitica è filosofica pè Jean-Martin, sò per a gestione mischiata di soldi pubblici è privati in i duminii strategichi di l'energia è di i trasporti, è spergu chì Corsica Legnu Energia serà per sempre una SEM.

È ghjè un'omu ch'hà sempre travagliatu ind'è u privatu chì a vi dice, contru un omu chì travaglia ind'è un'amministrazione.

Vi ringraziu.

**M. Hyacinthe VANNI**

D'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

Monsieur le Conseiller exécutif !

**M. Julien PAOLINI**

Merci. Très rapidement.

Tout d'abord, répondre à Paul-Félix Benedetti, les opportunités en matière de développement de réseaux de chaleur, que ce soit sur la centrale de Lucciana actuellement ou pour la future centrale du Ricantu, les deux seront bio. Lucciana même avant probablement le Ricantu.

**(Brouhaha)**

Pour l'instant, elle est au fioul léger. On ne sent rien. Pas de bruit, pas d'odeur, pas de fumée.

La conversion de la centrale de Lucciana est également prévue à la PPE et vu que les modifications des moteurs ne sont pas très importantes, elle sera en service à mon avis au biocarburant avant même celle du Ricantu. J'ai visité récemment la centrale et c'est ce que me disaient les agents du site.

Donc pourquoi pas, bien sûr, développer des réseaux de chaleur pour pas que cette chaleur produite par les centrales soit perdue. D'autant qu'on a des opportunités, au même titre que dans le cadre du projet des chaudières mixtes biomasse/CSR, c'est la sortie des du gaz de ville sur Bastia et Ajaccio. Ça veut dire qu'on va avoir des dizaines, pour ne pas dire des centaines de bâtiments qui vont être déconnectés au gaz de ville. Et donc là, il y aura des réseaux qui sont déjà existants. Peut-être que certains pourront être convertis à moindre frais pour de la production de réseaux de chaleur, si tant est qu'on ait des zones de production aux alentours, Lucciana, le Ricantu, ou demain de nouvelles chaudières biomasses parce qu'à mon avis, on a intérêt à en avoir. Et au-delà de la production de chaleur, ce que fait aujourd'hui Corse Bois Energie à Corti, aujourd'hui les technologies nous permettent de produire également de l'eau et de l'électricité. Donc, on peut très bien avoir des chaudières qui soient en capacité de produire et de la chaleur, et de l'électricité.

On a d'ailleurs aujourd'hui des projets en Corse qui ont eu l'aval de la CRE, qui ont eu des tarifs de rachat, des permis de construire et qui devraient donc voir le jour assez rapidement pour de la production 100 % électrique à partir de la biomasse. Donc, il faut aussi intégrer toutes ces évolutions technologiques qui sont à nos portes.

Nadine, on en a tellement discuté depuis maintenant 24 mois... Merci déjà pour ton investissement au quotidien pour cette société.

Merci aussi à son directeur. Vous avez vu la qualité des deux rapports d'activité 2022 et 2023 qui vous ont été proposés.

Pour Pierre, pour le raccordement des projets à Corti, les services de l'AUE sont à ta disposition, à la disposition également des élus de Corti. On a des dispositifs, notamment des appels à projets, qu'on a modifiés récemment, qui permettent d'accompagner n'importe quel porteur de projet pour qu'ils se raccordent au réseau, parce qu'il y avait des coûts inhérents et ça rejoint aussi un peu ce que disait Paul-Félix, on avait des coûts de raccordement au réseau de chaleur qui étaient beaucoup plus importants que des coûts de raccordement au réseau électrique. Et donc on accompagne les projets quels qu'ils soient pour les aider à se raccorder, de manière à ce qu'en bout de course, l'équilibre économique du projet puisse être plus favorable à la biomasse qu'à l'électricité. Et donc ça, on l'accompagne. On a un appel à projets pour ça et les services de l'AUE sont bien sûr à la disposition des différents porteurs de projets. Ça me permet de faire aussi la communication sur ces dispositifs-là qui sont un peu méconnus, malheureusement.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, c'est une prise d'acte.

Il n'y a pas de vote, on prend acte.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE du rapport.**

On peut passer, dans la continuité, au rapport 212.

Nadine Nivaggioni nous quitte avec les membres du conseil d'administration, Jean-Charles Giabiconi, Marie Anne Pieri et Tony Poli qui est absent.

**Raportu n° 212 : L'accompagnamentu di a SAEML Corse Bois Énergie in a messa in opera di u so pianu di sviluppu : un scopu in cunfurmità cun l'orientazione strategiche di a Cullettività di Corsica**

**Rapport n° 212 : L'accompagnement de la SAEML Corse Bois Énergie dans la mise en œuvre de son plan de développement : un objectif conforme aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va voter l'urgence.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'urgence est validée.**

Donc, vous avez la parole pour le rapport 212.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le rapport donc que nous vous soumettons est, comme on l'a dit précédemment, la déclinaison opérationnelle des précédents rapports.

Il a pour but d'accompagner le développement de l'entreprise Corse Bois Énergie dont, je vous le rappelle, la Collectivité de Corse est l'actionnaire principal.

Mais ce rapport va beaucoup plus loin car, au-delà de la situation de cette entreprise, il y a un enjeu considérable, c'est notre capacité en tant qu'acteur public à agir concrètement pour la transition énergétique du territoire.

« L'énergie est notre avenir... », proclame un slogan désormais bien connu, et rien n'est plus vrai.

On peut même l'inverser et dire qu'il n'y a pas d'avenir pour les territoires qui ne se soucient pas de l'énergie.

Julien Paolini a brillamment présenté l'activité de Corse Bois Energie. Il nous a dit combien était important d'accompagner, dans cette période de croissance de la filière bois, Corse bois énergie, je n'y reviendrai pas. Toute la question est de savoir comment l'accompagner.

Avant tout, je voudrais tordre le coup à une fausse idée qui consiste à penser que, comme les fonds propres, qui sont quand même à 450 000 €, de

l'entreprise risquent de représenter la moitié du capital social et donc ça mettrait en souci la société, je voudrais dire qu'on a le choix, par rapport à cette capitalisation.

On avait 3 choix :

Le premier c'est rajouter 100 000 € au capital et ça aurait réglé le problème.

Le deuxième, ça aurait été de réduire le capital, parce que je vous rappelle que la société Corse Bois Energy, c'est une société très capitalisée, 933 000 €. Donc chaque fois qu'il y a une perte, qui est en l'occurrence une perte conjoncturelle, ils ont perdu 160 000 € avec un gros client, vous l'avez dit Monsieur Benedetti, chaque fois qu'il y a une perte conjoncturelle, eh bien il y a une difficulté par rapport à cette règle de ratio fonds propres/ capital.

Donc, nous n'avons pas fait ce choix-là, ni de mettre 100 000 € de plus, ni de réduire le capital. Nous avons fait le choix, parce que nous croyons, et ça a été exposé brillamment par mon collègue Julien, au développement de la filière bois et parce que nous croyons au développement de cette société, nous avons fait le choix de faire une augmentation de capital, de vous proposer une augmentation de capital.

Un des problèmes essentiels qui se posait alors à nous était de savoir si l'actionnaire, notre actionnaire jumeau, le groupe Ferrandi, puisque la SEM est à 49 % en propriété de ce groupe, qui avait déjà fait un premier travail, un premier pari réussi en rachetant les parts Engie, est-ce que notre actionnaire nous suivrait ?

On a beaucoup discuté avec eux et ils sont persuadés, comme nous d'ailleurs, que la filière bois a un avenir et donc, il y a un avenir radieux pour cette société, et ils acceptent de suivre cette augmentation de capital, ce qui est plutôt une bonne chose.

Ce qui est aussi le gage, quand l'actionnaire privé suit une augmentation de capital, de confiance en la gestion actuelle de la société, c'est-à-dire qu'ils ne font pas seulement un pari sur l'avenir, ça c'est le rôle de chaque entrepreneur, mais il valide aussi la gestion actuelle de la société et c'est plutôt bien.

Donc première chose, nous vous proposons une augmentation de capital de la SEM Corse Bois Energie, avec une part de la Collectivité qui s'élèvera à 400 000 €. Donc 400 000 € d'augmentation de capital pour la Collectivité, c'est donner à la SEM la possibilité de pouvoir renforcer donc son

capital, donc avoir une crédibilité plus forte par rapport à ses banquiers et avoir un appui financier important et certain par rapport à son plan de développement, et notamment ce plan de développement ne peut passer que par la rénovation d'un certain nombre d'endroits, de sites, et surtout le changement massif de l'outil de production, puisque je vous rappelle que cette société travaille avec énormément de difficultés sur des engins très vétustes.

Donc l'idée, c'est de renforcer le capital pour pouvoir donner les moyens à cette société de s'endetter justement et de réaliser ses objectifs.

Deuxième élément important que l'on a négocié avec la mairie de Corte, qui a donné son accord : c'est le renforcement par avenant de la part de contrepartie de la DSP, puisque la mairie de Corte notamment, mais nous l'avons suivie dans ce dossier, n'était pas favorable à une augmentation du prix pour équilibrer la société.

Donc, il y aura un avenant au contrat de DSP qui nous permettra de mieux équilibrer sur 3 ans la société. Pourquoi sur 3 ans ? Parce qu'on se dit que, si on capitalise la société, si elle emprunte, si elle mène les marchés à venir, on pense à l'extension à Chabrières, mais on pense aussi à d'autres marchés qui sont potentiellement ouverts, eh bien à ce moment-là, dans 3 ans, cette société ne devrait plus avoir besoin de personne et voire même devrait, je l'espère et je regarde le directeur qui est dans les tribunes, nous distribuer des bénéfices.

Donc, vous voyez qu'on est sur une démarche à la fois, comme le rappelait Julien, sociale, on n'augmente pas le prix de l'énergie à Corte ; à la fois industrielle, on reconfigure un outil industriel au centre Corse ; mais aussi une démarche financière qui devrait nous permettre, je l'espère, de réussir le pari du développement de cette société.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc est ce qu'il y a un avis de la commission du développement ?

### **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Monsieur le Président, la Commission a émis un avis favorable, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence des groupements « Avanzemu », « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda, non-inscrite.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

Un avis favorable, avec la non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte », et les déports de Mesdames Nadine Nivaggioni, Marie-Anne Pieri et Monsieur Jean-Charles Giabiconi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, il y a des demandes de prise de parole. Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Monsieur le Président,

Je vous annonce une bonne nouvelle : je vais voter le rapport. Mais son orthodoxie rédactionnelle me laisse perplexe : c'est augmenter de 800 000 € le capital.

Vous le justifiez dans le corps du texte par un besoin en investissement structurel de 2,5 M€, qui seront complétés par 1,7 M€ d'emprunt. C'est ce qui est écrit. Sous-entendu que les 800 000 € serviront d'apport en fonds propres et qu'ils seront reconstitués au fur et à mesure de l'amortissement.

Sauf que la ligne d'après, il faut demander une garantie d'emprunt à hauteur de 2,5 M€. Et la garantie d'emprunt, elle est exclusivement supportée par un seul actionnaire. Ça, ce n'est pas quelque chose d'orthodoxe. Pour moi, ce n'est pas concevable. Je vous laisse faire, mais je vous mets en garde et je vous demande de regarder et de réfléchir.

Ensuite, il n'y a pas que ça qui me contrarie, on n'a pas le droit de subventionner une SEM. Par contre, comme je vous l'ai dit avant, l'histoire de Corte, c'est une histoire de poupées russes, donc on a le syndicat mixte qui est détenu majoritairement par la Collectivité de Corse, on va lui envoyer 170 000 €, la mairie va envoyer 30 000 €, on lui donne 200 000 € et ces 200 000 € sont renvoyés à la SEM qui aura 200 000 €, et tout ça dans la même délibération.

Je crois que c'est un peu fou. Je pense qu'il faut réfléchir et qu'il faut 2 délibérations.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Pierre Poli.

**M. Pierre POLI**

Juste une explication de vote.

Donc, nous allons voter pour. Nous faisons confiance donc à la société. Nous ne doutons pas des volontés de développer la société, mais nous sommes quand même conscients que sans cette recapitalisation, la société aujourd'hui se serait trouvée dans des difficultés certaines. Voilà.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions ? Petr'Antò.

**M. Petr'Antone FILIPPI**

À ringrazià vi Sgiò Presidente.

Ghjustu unepochi di punti in giru à issu cartulare, chì ci parenu impurtenti. Digià à u livellu di u sviluppu di u territoriu, a diceraghju in principiu, dopu ùn ne parleraghju più ma quantunque hà a so impurtenza di manera più glubale, ghjè l'affare di a gestione di a furesta. Ghjè un cartulare chì ghjè impurtente, hè statu vutatu di dicembre, n'avemu parlatu, è ghjè vera chì, issu cartulare quì, ancu s'ellu ùn hè micca u so sugettu principale, hè in raportu cù quessu quì.

Dopu, facciu a leia incù a BPE, in giru à trè puntelli di issa prugrammazione.

Prime, sorte di l'energie fussile è quì, si parla di u ridimensiunamentu di e centrale.

Secondu, a maestria di a dumanda, dunque i crediti per a rinnuvazione termica, è quì, u sviluppu di l'energie rinuvelvule, è dunque u potenziale di a filiera legnu, ind'un isula chì hà u più risorse in furesta di u Mediterraniu. È dunque ci pare quantunque qualcosa d'impurtente à dì.

Dopu, à u livellu di l'ambiente, ghjè un energia durevule, è l'hà detta Julien nanzu, scarbunata. È ghjè quantunque un affare impurtantissimu.

À u livellu suciale dinò, s'hè parlatu assai di a crescita di i costi, ingiru à l'inflazione, è ci hè issa vulintà d'un cresce i prezzi ingiru à SAEML Corse Bois Énergie, è per duie ragione.

Prima, ci hè a realtà oghje di i clienti, hè stata mintuvata, CROUS, Università, ospidale, liceu, Serenu, ùn mi ne scordu micca, è dunque ci hè issa realtà quì, è u risicu in secondu di a perdita di i clienti per raportu à una crescita di i prezzi.

È dunque ne vengu à a necessità di a prisenza di a putenza publica nentru à issu cartulare pè parechje ragione. Di duie manere, ma chì vanu ind'è u listessu sensu; a parte di a SAEML, dunque Cullettività è gruppu Ferrandi inseme dunque à pena di più 50 è 49 %. È di l'altra parte, a parte SMUC dunque Cullettività è Cumuna di Corti.

Pè parechje ragione dunque, ci hè statu, nantu à u cartulare mintuvatu, a rimessa in statu di e rete, chì hà custatu assai, di rete assai vechje, ci hè statu a rimessa in statu di isse rete, l'ecchippamentu chì ghjè caru è dunque, hà fattu fà unepoche di spese chì sò impurtente.

Dopu ci hè u cambiamentu climaticu, è ghjè mintuvatu dinò nantu à u raportu, chì oghje si cunsomma menu d'inguernu in calore per via di issu cambiamentu climaticu.

L'effettu, chì ghjè un affare pusitivu quantunque, di a rinnuvazione energetica, chì permette à i clienti di spende menu in energia perchè chì ci hè issa rinnuvazione. È sicuramente l'energia chì ùn hè micca cumpensata, à u cuntrariu d'EDF per esempiu, da a putenza publica.

È dunque ghjè quantunque un quistiunamentu di u mudellu attuale.

À u livellu di l'ecunomia, è mi pare impurtente dinò di di là, ùn hè micca solamente...s'ellu fussi solu què, à a limita, ùn eramu micca in a listessa discussione. Ùn hè micca solamente l'affare di ricapitalisazione solu per mantene, ghjustu per mantene. Sicura chì ci hè un affettu affettivu, 40 anni di a SAEML à mumenti, sicura, ma ghjè dinò una realtà di l'investimentu, perchè chì ci sò i prugetti, è sò mintuvati ind'è u raportu, è e prospettive. Dunque u cuntestu favorevule dinò, si vede chì u cuntestu mundiale glubale hè à prò di st'energie quì, l'elettricità chì ghjè più cara malgradu e cumpensazione, a surtita di u gasu di villa in Bastia per esempiu, i prugetti annunziati per Corti, CROUS, Università, AFPA, cumplessu di a menuteria detta Chabrières è a vulintà di a Cullettività d'ecchippamentu di i cullegi è di i licei.

Dunque semplicemente per compie, per riassume u nostru votu è u spiritu di issu raportu, ùn hè micca di salvà pè salvà, ghjè chì in fatti in guasi 40 anni l'affare ùn hè micca statu cappiatu, allora chì u cuntestu era forse più duru chè quellu d'oghje.

Oghje chè no ghjunghjimu à u mumentu ch'avemu da avè i benefizii di st'impresa quì, seria una scimità, a pensimu, di cappià avà.

È dunque ci hè bisognu d'ùn cappià nunda, à issu mumentu assai assai impurtente, è dunque vuterimu à prò.

### **M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, dunque dò a parolla à u Cunsigliu esecutivu.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

O Sgiò Presidenti, duie parolle in furia.

Prima di tuttu, chì u nostru amicu Petru Antone hà capitu bè ciò chì era u sensu di u raportu perchè l'hà messu in a dinamica di u tempu. Ghjè un affare abbastanza vechju, una trentina d'anni, è speremu chì a SAEML si svilupperà è puderà vive 30 anni di più.

Quessa a speremu veramente.

À nantu à a garanzia, di u prestu. À nantu à a garanzia, a sapete, vi dumandemu di pudè dà una garanzia. A vi dumandemu, ma speremu chì a banca ch'avemu da truvà ùn ci hà da micca dumandà garanzia. Perchè? Perchè simu sicuri chì u nostru cartulare hè un cartulare d'avvene. È pensu chì s'è noi pensemu cusì, a banca deve pensà listessu.

Nous sommes prudents et nous reviendrons certainement vers vous pour vous tenir au courant lors des prochains comptes rendus d'activité de la SEM Corse Bois Energie, de l'avenir de ces différents financements.

Un dernier point enfin, c'est sur l'expertise juridique qui nous permet de faire en sorte d'abonder le SMUC, pour qu'un avenant soit passé entre le SMUC et la SEM. Tout cela a été vérifié juridiquement et ne pose aucun problème.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?  
Unanimité.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi. Donc, on peut passer au rapport suivant.

**Raportu n° 214 : Pattu transazzunali trà a Cullettività di Corsica  
è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonte**

**Rapport n° 214 : Protocole d'accord transactionnel entre la  
Collectivité de Corse et le Syndicat d'Énergie de la Corse-du-Sud**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va voter sur l'urgence.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'urgence est validée.**

L'exécutif a la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Dunque, si tratta di u raportu 214, nant'à u Pattu transazzunali trà a Cullettività di Corsica è u Sindicatu di l'Energia di u Pumonte.

Comme son nom l'indique, c'est un rapport qui propose à l'Assemblée de Corse d'entériner un projet de protocole transactionnel, sur le principe et le contenu duquel les administrations respectives de la Collectivité et du syndicat de l'énergie ont travaillé et un projet de protocole d'accord transactionnel qu'ont validé, en son principe, le président du SDE et moi-même.

Dans le cadre de ce rapport, j'ai essayé, pour une parfaite information de l'Assemblée de Corse, de rappeler les principaux éléments du cadre juridique régissant les rapports entre la Collectivité de Corse et le SDE 2A.

Par ailleurs, il y a donc un différend financier et en partie politique qui a opposé, politique au sens de la vision du fonctionnement et des obligations et

droits réciproques des parties, qui a opposé et qui continue d'opposer encore pour partie le SDE et la Collectivité de Corse.

Donc, je vous renvoie respectueusement à la synthèse que j'ai essayé de proposer de la vision du Conseil exécutif dans ce rapport. Je ne demande pas bien sûr, ni au SDE, ni éventuellement à la totalité de l'Assemblée de Corse de partager cette vision, mais je me devais de l'expliquer ne serait-ce que pour respecter les textes vis-à-vis de l'obligation d'information de l'Assemblée de Corse sur les raisons qui ont conduit d'une part, à une situation de désaccord et d'autre part, au projet de protocole transactionnel.

Quoi qu'il en soit, l'important c'est donc bien ce que propose la délibération, c'est-à-dire d'acter cette volonté d'apaisement et de normalisation des rapports entre le syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud et de la Collectivité de Corse, une volonté d'apaisement qui se concrétise aujourd'hui par ce projet d'accord transactionnel qui permet d'engager les rapports entre les parties sur des bases désormais différentes.

Ce protocole n'épuise pas la totalité des désaccords puisque vous avez vu notamment qu'une instance reste pendante, mais il est évident que la volonté, je le pense partagée, c'est de trouver des points d'accord au-delà même de ce qui est réglé par le protocole dans le fonctionnement général, qui nous permette ensuite de fonctionner de façon tout à fait apaisée et normale et en dehors de tout recours devant les juridictions.

En tout cas, ça c'est un travail qui reste à faire, pour le compléter en totalité. Mais la première partie, c'est donc de proposer un paiement d'un certain nombre de sommes, ça c'est le principe du paiement, avec un échéancier qui a été validé là aussi par les deux parties.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a un avis de la commission du développement, favorable.

La commission des finances ?

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable avec la non-participation du groupe « Core in Fronte ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc j'ouvre le débat, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Mme Chiappini.

**Mme Angèle CHIAPPINI**

Merci, Monsieur le Président, juste deux mots.

Dans votre rapport, Monsieur le Président, je retiendrai essentiellement 2 phrases. La première, c'est que chaque partie a nécessairement sa vision des raisons du contentieux initial et aucune ne peut prétendre à l'imposer à l'autre. C'est vrai parce que quand j'ai lu le rapport, on n'a pas, en tant que membre du SDE, on n'a pas exactement vécu la même chose. Donc, vrai pour cette phrase, il y a certaines contrevérités dans ce rapport.

Mais je ne vais pas m'étendre là-dessus puisque, et j'espère qu'il en sera ainsi, puisque votre conclusion dit que « ce protocole sera le premier pas significatif contribuant à l'apaisement et à la normalisation des rapports entre le SDE 2A et la Collectivité de Corse », ce que tous les maires souhaitent ardemment. Et, c'est dommage qu'on ait été obligés d'attendre 3 ans, voire 4, pour en arriver là. Mais on accepte bien volontiers l'augure de cette normalisation.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Marie-Hélène.

**Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**

Monsieur le Président,

Juste deux mots pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. Forcément, dans un litige, il y a toujours deux positions différentes et qui s'opposent. Moi ce que je note, c'est qu'il y a là, un protocole d'accord transactionnel qui a été rédigé, avec des termes convenus entre les deux parties dans un souci d'apaisement du conflit.

Et aujourd'hui, ce qu'il faut retenir, c'est l'apaisement du conflit. C'est l'essence même d'un protocole d'accord transactionnel.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Maître pour ces précisions.

Jean-Paul Panzani.

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Je partage ce que vient de dire Marie-Hélène, avec la délégation de représentants de l'Assemblée de Corse aux syndicats de l'énergie, chaque fois que nous participons, nous avons effectivement l'objectif de répondre à cette attente d'une solution apaisée et d'un travail constructif entre l'Assemblée de Corse et le syndicat de l'énergie.

Donc, je pense qu'effectivement, le fait qu'on ait un projet accepté par les deux parties, un projet transactionnel, est un pas énorme et fixe un cadre pour l'avenir. Et moi, je crois que le rapport du président tel que je l'interprète et tel que l'interprète le groupe « Fà populu in seme », n'est pas truffé de contrevérités, ni de mensonges. Il rappelle, je crois qu'il était naturel et qu'il était normal devant une Assemblée qui s'engage dans un outil stratégique pour les communes, pour l'Assemblée de Corse, il est normal qu'on donne la vision pourquoi durant une période il y a eu un contentieux sur des éléments fondamentaux quand même et que seul aujourd'hui, dans une société démocratique, le droit peut régler.

D'ailleurs, j'avais eu l'occasion de le dire le 29 mai au dernier conseil syndical, quand un maire avait interpellé en disant que les recours qui avaient été faits par l'Assemblée de Corse, par l'exécutif, les recours qui avaient été introduits étaient une menace, Marie Hélène vient d'y répondre, dans une société de droit, un recours est un acte démocratique, un acte de droit, ce n'est pas une menace.

Donc aujourd'hui, on rentre dans une nouvelle phase. Ce que j'ai constaté, parce que le jour j'étais intervenu, c'est que beaucoup de maires effectivement partageaient cette volonté d'apaisement. Et cette lettre qui avait été écrite par le président de l'exécutif le 29 mai pour ouvrir cet espace de discussion avec le président du SDE, c'était le 29 mai et je vois qu'aujourd'hui le 26 juillet, l'engagement qui a été pris par l'exécutif, est un engagement qui trouve sa conclusion, une conclusion heureuse d'abord sur le plan politique et qui je pense, devrait apaiser la situation à venir et nous permettre de travailler en commun.

D'ailleurs, puisque nous sommes ici aussi, je rappelle que la délégation qui représente l'Assemblée de Corse au syndicat d'énergie a demandé effectivement qu'en termes de gouvernance, on puisse encore améliorer le fonctionnement du SDE, notamment, vous vous rappelez, vous le savez,

qu'aucun membre des représentants de l'Assemblée de Corse, ne siège dans le bureau du syndicat de l'énergie.

Donc, avec les engagements qui viennent d'être pris, nous avons écrit au président du syndicat d'énergie en espérant que le même débat pourra avoir lieu au sein du syndicat de l'énergie pour améliorer les conditions de cette gouvernance.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je prends acte avec satisfaction d'un protocole transactionnel qui, je l'espère, solde un conflit qui n'aurait pas dû avoir d'acte de naissance.

Maintenant au-delà, je pose la question de l'existence structurelle des deux syndicats de l'énergie, celui de Haute-Corse, celui de Corse-du-Sud. Ce sont des outils qui ont été créés il y a plusieurs dizaines d'années pour assurer l'électrification rurale. Aujourd'hui, l'électrification rurale, elle est presque faite partout. Ce qu'on fait, c'est du renforcement, des branchements d'abonnés nouveaux. En revanche, ce que je sais, c'est qu'il y a 30 ans, je veux parler surtout des deux syndicats du sud, structurellement ils avaient 10 % en fonctionnement, 90 % en investissement. Aujourd'hui, on est très, très loin de ces ratios. Aujourd'hui, on a monté des usines à gaz, des outils dans l'outil.

Chaque syndicat aujourd'hui est constitué comme une entité propre avec un directeur, un service financier, un service du personnel, des services techniques, pléthore. Donc des coûts, des coûts pour la Corse, des coûts pour l'usager, qui, in fine, sont prohibitifs. Et, un niveau technique qui aujourd'hui n'est pas à la hauteur des enjeux. Chaque fois qu'il y a une étude à faire, ne serait-ce qu'un petit diagnostic d'éclairage, il est sous-traité. Des structures techniques qui dans leur rang n'ont pas un niveau équivalent à la force de contrôle, qui est le géant de l'énergie, EDF qui est 100 % public.

Donc moi, je pense qu'on doit poser ce problème et de réfléchir à la création d'outils.

Question : que fait la CdC dans le syndicat aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'elle a à y faire ? Pourquoi est-ce qu'elle n'y est pas en Haute-Corse ? C'est quoi ce méli-mélo ?

Donc, dans ces conditions, je demande qu'il y ait une étude prospective sur les besoins stratégiques en termes d'énergie, de regarder, parce que les communes, elles ont des compétences en électrification complètes, elles les ont déléguées aux syndicats mais il y en a beaucoup d'autres qu'elles n'utilisent pas en termes de capacité à se raccorder sur un réseau primaire, à distribuer directement et autres.

Donc moi, je dis qu'aujourd'hui, au vu des ratios d'investissement par rapport aux ratios de crédit, par rapport à l'inflation démesurée des coûts de fonctionnement de ces structures et de toutes les autres structures qui sont des structures satellitaires de la force publique Corse, qu'elles soient rattachées directement par un lien de filiation structurelle ou qu'elles soient rattachées par des liens économiques forts à la Collectivité de Corse, on doit avoir une vision analytique de gestion et déficience des outils.

Donc là, on va donner de l'argent, mais en fait on fait du fonctionnement puisqu'il n'y a pas de contrat programmatique, on transfère des sommes qui sont des aides au fonctionnement d'une structure, ce qui est totalement interdit. Il n'y a pas de programme d'investissement et on donne un chèque en blanc. Oui, ils seront, je l'espère, validés a posteriori, sinon nous serons nous-mêmes sanctionnés, y compris tous ceux qui ont voté là.

Mais je pose la question fondamentale : Est-ce qu'on peut créer une structure unique pour toute la Corse, avec un niveau technique opposable à EDF, avec des référents techniques qui soient d'un niveau opposable à EDF et opposable au service de l'État ?

Quand on vous dit dans un endroit qu'un secteur est saturé et qu'on n'a aucune note technique qui permette de dire qu'il y a du potentiel et qu'on peut quand même faire des raccordements, ça fait partie des choix stratégiques. Il faut savoir qu'aujourd'hui un outil indépendant comme un syndicat est celui qui in fine a un droit de veto sur des permis de construire, parce que s'il ne signe pas ou s'il signe une autorisation de raccordement, ça fait partie des prérequis pour valider un permis.

Donc, ce n'est pas un outil désuet ou un outil qui n'a pas sa place, mais il doit être repensée Au 21<sup>ème</sup> siècle, ce sont des outils qui ont été créés après-guerre.

Aujourd'hui, on est dans d'autres considérations et moi je me rappelle le syndicat d'énergie qui fonctionnait avec quelques personnes. Bien entendu, il y avait un autre système, c'était sans le dire des appels d'offres de conception réalisation, c'étaient les entreprises qui étaient titulaires des marchés de ligne qui faisaient toutes les études, mais elles étaient payées pour. Et ça a fonctionné.

Aujourd'hui on ne fait pas les études, on a les personnels et on paye les entreprises encore plus chères qu'avant.

Alors moi je demande qu'on fasse une étude. Je ne sais pas quel est l'établissement satellitaire de la CTC qui peut la missionner, mais je demande qu'elle soit missionnée sur les 2 syndicats. Moi je ne fais pas de sélectivité, sur l'idée de création d'un outil unique et quelque chose qui devienne globalement efficient et stratégique.

Et autre question : quid de la Collectivité territoriale membre unique avec 122 communes ? Il y a 6 représentants, je crois, non, 8, que les vôtres !

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres interventions ? Non. Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je ne vais pas taquiner Angèle, je vais taquiner Paul-Félix. On voit bien que quand on va vers la société d'économie mixte, c'est compliqué, quand on va vers le privé, c'est compliqué et même quand il y a le public, c'est compliqué aussi. Donc, c'est peut-être nous qui sommes compliqués finalement.

Donc bien sûr je ne reprends pas le fil, les questions que vous avez posées, je pense qu'on les a déjà posées, on doit se les poser tous ensemble et on doit les poser avec les syndicats qui sont des outils, chacun avec sa trajectoire, son histoire, etc. Et pour qu'on puisse les poser sereinement, il faut aussi qu'on reprenne un fil de relations normales.

Moi, je ne pense pas que dans le rapport il y ait des contrevérités, mais je redis que je comprends tout à fait que certains conseillers ou certains membres du SDE puissent ne pas souhaiter partager les termes du rapport. Cela étant, ce qui est important, c'est le protocole. Ce protocole aujourd'hui est un pas significatif vers la normalisation des relations, et il faut qu'on arrive ensemble à réfléchir effectivement à essayer de configurer le ou les outils qui répondent le mieux aux enjeux de ce 21<sup>ème</sup> siècle. Et ça doit se faire, à mon avis, en intégrant tout le monde dans la réflexion.

Donc, si l'Assemblée valide aujourd'hui ce protocole, on aura fait un premier pas pour créer les conditions utiles permettant cette réflexion collective.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Non-participation de Pierre Poli.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Comme quoi, on peut s'entendre.

On va passer aux motions.

## MUZIONE / MOTIONS

**\* Modifications de la délibération adoptant la motion relative au GFCA**

**M. Hyacinthe VANNI**

Le secrétariat général me fait remarquer que, quand on a délibéré sur la motion du GFCA, on n'a pas délibéré sur la bonne rédaction qu'on n'avait pas reçue.

Donc, on va rectifier si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je propose de renvoyer la motion en commission !

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, la rectification : lors de la séance du 31 mai 2024, l'Assemblée de Corse a adopté une motion déposée par Madame Valérie Bozzi au nom du groupe « Un Soffiu novu » visant à l'attribution par la Collectivité de Corse d'une aide d'un montant de 200 000 € au GFCA foot. Le texte initial avait fait l'objet d'un amendement de la part du Conseil exécutif de Corse. Celui-ci portait sur l'intitulé de la motion, sur les considérants et sur le contenu de l'article premier. Le terme « exceptionnel » au niveau du titre ainsi que les 4<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> considérants ont été supprimés.

L'article premier a été modifié comme suit : décide du versement au GFCA foot par la Collectivité de Corse d'un montant global de 100 000 € sur l'exercice 2024. Cependant, une version inexacte est parvenue au service du secrétaire général de l'Assemblée de Corse pour transmission aux conseillers en séance publique. De ce fait, les modifications exposées supra n'ont pu être intégrées dans la délibération. Ainsi, il convient de modifier en conséquence le texte adopté de façon à retrouver le sens de l'amendement initial et attendu.

Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Les modifications sont ADOPTEES à l'unanimité.**

À ringrazià vi. Merci à Valérie.

La motion suivante est une motion substitutive qui a été débattue en commission. Mais je donne la parole à Jean-Michel Savelli pour qu'il la présente.

**Motion n° 2024/O1/001** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Aménagement de la traverse de Venaco et projet de déviation.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci Président.

Donc, c'est une motion qui effectivement est passée à plusieurs reprises en commissions conjointes.

Je pense que pratiquement l'intégralité de l'hémicycle connaît les considérants qui sont pour certains techniques et d'autres un petit peu moins.

En fait, tout le monde a traversé au moins une fois dans sa vie Venaco et Vivario, et je pense que tout le monde comprend aujourd'hui qu'il y a un véritable problème de traverse, non seulement un problème d'embouteillage, mais ça à la limite il n'y a rien de grave, mais surtout des problèmes de sécurité. Alors, les problèmes de sécurité, on les retrouve à Vivario mais à Venaco de manière un peu plus importante parce qu'il y a deux choses. Il y a d'abord une caserne de pompiers qui est située au centre du village et dès qu'il y a un embouteillage, ça pose des problèmes d'intervention avec des délais qui peuvent aller au-delà de 15 minutes, voire jusqu'à une demi-heure. Donc ça c'est le premier point sécuritaire.

Le second point qui pose des problèmes de sécurité, c'est que le flux de poids lourds montant donc d'Ajaccio sur Bastia est dévié à l'entrée du village vers une RD, qui elle-même rejoint ensuite l'ex-RN 200, et là ça pose des problèmes de calibrage, d'ouvrage, de petits ponts qui existent depuis très longtemps mais qui ne sont pas forcément calibrés pour.

Donc, il y a vraiment deux problématiques sur Venaco. Une problématique de circulation, une problématique sécuritaire.

Alors, c'est vrai que la forme de la motion n'a pas forcément été comprise au départ, c'était surtout pour alerter sur l'urgence à entamer des travaux, notamment sur la partie, je dirais, dite de l'hypercentre.

Elle concerne Vivario, Venaco mais au-delà, et je vais quand même le préciser puisqu'il est intégré dans cette délibération aussi une vision un peu plus globale qui intégrerait aussi par un rapport qui serait présenté avant la fin de l'année, donc qui intégrerait aussi les problématiques d'Olmeto et de Sainte Lucie de Porto-Vecchio seraient également pris en compte à travers cette motion.

Donc, je vais simplement lire le corps de la motion :

« L'Assemblée de Corse

AFFIRME que la traversée des villages de Vivariu et de Venacu constitue une des priorités d'aménagement pour la Collectivité territoriale de Corse sur la RT 20 reliant Aiacciu à Bastia.

PREND ACTE que le Conseil exécutif de Corse partage cette orientation. Prend acte que le Conseil exécutif de Corse présentera avant la fin de l'année 2024 un rapport d'information rassemblant l'ensemble des données techniques, juridiques et financières recueillies dans le cadre des travaux et études d'ores et déjà disponibles ou en cours concernant les traverses Venacu, Vivariu, Ulmetu et Santa-Lucia di Portivechju.

CONSIDERE que la traverse du village de Vivariu et Venacu doit constituer une des priorités d'aménagement de la RT 20 reliant Aiacciu à Bastia. Partage cette orientation.

PREND ACTE qu'un rapport d'information rassemblant l'ensemble des données techniques, juridiques et financières recueillies dans le cadre des travaux et études en cours concernant la traversée de Venacu, de Vivariu et d'Ulmetu et de Santa-Lucia di Portivechju, serait présenté avant la fin de l'année 2024.

Et enfin, VALIDE le principe d'un rapport d'information en fin d'année 2024 relatif aux traversées de Venacu, Vivariu, Ulmetu et Santa-Lucia di Portivechju sur le fondement des études techniques et financières actualisées ».

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Donc un pour et un contre, mais apparemment tout le monde est pour.

Est-ce qu'il y a une autre intervention ? L'exécutif ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Mais qui a eu le premier l'idée ? Vaste question...

Non, ce que je voulais dire, c'est bien volontiers que le Conseil exécutif va soutenir cette motion et donner un avis favorable. Simplement la réinscrire dans sa perspective globale, vous l'avez dit, il y a à la fois Venaco et Vivario.

Il y avait les 2 délibérations de 2013 et 2014 qui actaient des travaux importants. Un peu comme un certain nombre de délibérations de l'époque qui suscitait de l'espoir dans les communes ou les territoires concernés, il y a des délibérations, mais il n'y avait pas de crédits de paiement prévus. Donc, on s'est retrouvés avec des délibérations, là comme ailleurs, qui actaient des opérations sans travail technique et surtout sans financements identifiés.

Donc, il faut aujourd'hui réussir à hiérarchiser, prioriser et financer.

Je rappelle par exemple, mais vous le savez, que ces deux opérations figuraient y compris à la PPI de 2017, et qu'un travail avait été engagé, même si nous l'avons accéléré suite à votre question orale, cette motion pour essayer de voir comment on pouvait répondre.

Donc, on a présenté ses études. Moi je tiens à réinscrire ce souci et cette attente légitime des populations, des habitants et des usagers, Vivario, Venaco. Je rappelle qu'il y a également 2 autres traversées importantes ou déviations, c'est Santa-Lucia di Purtivechju et c'est Ulmetu. Et que si on additionne le tout, on est sur un total de 120 ou 130 M€ sans doute.

Donc, il faut se rendre compte de de la complexité, y compris budgétaire de l'opération. Donc, ce qu'a convenu de faire le Conseil exécutif en accord avec le porteur de motion et me semble-t-il avec l'Assemblée de Corse unanime, c'est de finaliser tout le travail qui a été fait par les services et je les en remercie, qui est un travail qui a commencé il y a longtemps déjà mais qui a été, je le redis, accéléré, le travail sur Santa-Lucia di Purtivechju, le travail sur les options à Ulmetu, le travail sur les options et contraintes à Venaco et Vivario, mettre le tout dans un rapport d'information avec les principaux éléments

techniques, budgétaires et financiers et que on puisse le discuter, ce rapport d'information devant votre Assemblée.

Voilà donc le chemin qui a été arrêté de concert entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif sur cette question.

Donc, avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Vous avez vu qu'il y avait 2 fois la même chose dans ce qu'on nous a envoyé, donc les 4 derniers considérants « partage », « prend acte », c'est un mauvais copier/coller.

Donc, si on est d'accord là-dessus pour pas qu'on revienne la prochaine fois, comme la motion de Valérie.

Je vais mettre la motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

À ringrazià vi.

Bon week-end ! Bone vacanze per quelli chì l'anu è à u mesu di settembre !

**Le Président Gilles SIMEONI**

Bone vacanze à tutte è à tutti !

**La séance est levée à 18 h 30.**